L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1382 - VENDREDI 15 JUILLET 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

EUROMASTER,
VOTRE PARTENAIRE AGRICOLE

• Montage et démontage pneu
• Dépannage sur site
• Dépannage récoltes 24H/24, 7J/7
• Géométrie laser

VOS CENTRES DE SERVICE :
• DIJON Tél. : 03 80 28 85 30
• AUXERRE Tél. : 03 86 18 00 40
• NEVERS Tél. : 03 86 93 08 40

VOUS ÊTES ENTRE DE BONNES MAINS
businesspro.euromaster.fr
EUROMASTER Pneus et Entretien Véhicules

Stéphane Le Foll dans l'Yonne et dans la Nièvre

Vers un plan de soutien aux grandes cultures...



Venu pour parler d'agroécologie, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll a été rattrapé par l'actualité agricole. Dans la Nièvre, comme dans l'Yonne, il a été confronté à des producteurs en danger de survie à court terme. Entre tensions et attention, les échanges se sont révélés sérieux et constructifs.

Pour preuve cette annonce d'un Plan de soutien aux grandes cultures, dans la ligne du plan de soutien à l'élevage. Visiblement conscient du désespoir qui s'empare des campagnes, Stéphane Le Foll a voulu à chaque étape *«témoigner du soutien de l'État»*, non sans vanter les perspectives d'avenir ouvertes grâce à son principal cheval de bataille : l'agroécologie. P. 08-11

Côte d'Or

› zone intermédiaire

Terres, cultures et productions totalement oubliées



Nièvre

› SAS Solaire

Feu vert de la commission de régulation de l'énergie



Yonne

› FDSEA 89

Ils sont venus et ils ont vu



Entretien des paysages LE CHOIX DE LA QUALITÉ ET DES SERVICES



NOUVELLES PRO-LONGER
• bras avancé
• parallélogramme
• commande 4 fonctions proportionnelles
• jusqu'à 7,40 m avec bras télescopique

KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
Secteurs :
Corbigny - Nevers - Luzy
Moulins Engilbert - Autun
03 86 20 17 38

Découvrez votre assureur agricole

Sommaire

Côte d'Or

04 • Zones intermédiaires : totalement oubliées ?.
05 • Rencontre : «Tenir le coup et ne pas captituler»
06 • Saône : Deux avancées de taille
07 • Viticulture : Le gel ne suffisait pas...

Nièvre

08 • Visite : Stéphane Le Foll annonce un plan de soutien pour les grandes cultures
09 • Les élus ruraux réaffirment leur rôle
10 • Feu vert pour la SAS 58 solaire

Yonne

11 • Stéphane Le Foll dans l'Yonne témoigne «du soutien de l'État»
12 • FDSEA 89 : Ils sont venus et ils ont vu...
13 • Environnement : Au tour des phytos
14 • AG des anciens exploitants : 2016, quelle année !

Bourgogne et ailleurs

15 • Formation : Vivea, une force d'accompagnement

Filières Cultures

16 • Colza : Lutte contre les grosses altises

Infos Services

17 • Irrigation : Des canons «intelligents»
18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • Petite graine
28 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Zones défavorisées simples

Le ministre tarde, la profession s'organise...

Le ministère de l'Agriculture tarde à communiquer les propositions d'évolution du zonage des zones défavorisées simples. La profession agricole de Bourgogne et Franche-Comté s'organise.

Les zones défavorisées simples bénéficiant de certaines aides agricoles (ICHN, aides à l'installation, aides à l'investissement) sont en cours de révision sur la base de critères pédoclimatiques fixés dans la directive européenne de 2013.
La nouvelle définition des ZDS sera appliquée à partir du 1er janvier 2018.
Initialement prévue en 2015, le ministère a reporté la diffusion des cartes de simulation à début 2016, puis ensuite à juin et il se murmure un nouveau report pour octobre. Ce retard aiguise la vigilance des responsables FRSEA et JA de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, avec un tel calendrier, à compter de la diffusion des propositions de zonage par le ministère de l'Agriculture, les régions françaises auront moins d'un an pour négocier les futurs classements. Or, il est nécessaire de savoir en quoi s'en tenir afin de juger, élaborer et proposer des solutions pour les territoires qui vivraient le changement.
Pour la profession agricole de Bourgogne-Franche-Comté, très attentive à ce dossier, les critères biophysiques envisagés amènent à penser que beaucoup de surfaces actuellement en ZDS ne feront plus partie des zones agricoles défavorisées et ne seront donc plus éligibles à l'ICHN en 2018, or l'aide ICHN peut représenter pour l'éleveur allaitant un montant supérieur à son revenu annuel.
Face à cette situation, le Bureau FRSEA BFC du mois de mars 2016 en a fait un dossier prioritaire. Confié à Stéphane Aurousseau, éleveur dans la Nièvre, la commande est simple et ambitieuse : *«Sauvez l'existant»*. En d'autre terme, pour le syndicalisme majoritaire l'objectif est de maintenir les surfaces régionales actuellement classées en zones défavorisées simples et piémont.
Une première concertation entre les réseaux FDSEA, JA et Chambre d'agriculture a d'ores et déjà permis de dresser quelques priorités. D'une part, il est nécessaire de partager les enjeux avec les forces économiques et acteurs institutionnels de notre région. D'autre part, la coalitions des départements de Bourgogne-Franche-Comté doit s'élargir aux départements des régions limitrophes concernés par le dossier. Des démarches seront entreprises en ce sens rapidement et un grand rassemblement à Charolles fin septembre sera proposé aux territoires qui souhaiteront s'associer au maintien des zones défavorisées simples.
Dans l'hypothèse où les vastes zones herbagères de Bourgogne-Franche-Comté et des régions voisines seraient exclues des prochains zonages, cette réforme irait à l'encontre de ses objectifs initiaux.

COMMUNIQUÉ FRSEA BFC

▸PRI info

Côte d'Or Le Point Info Transmission Association vous accompagne

Le Point Info Transmission Association est l'un des premiers contacts à avoir pour préparer son projet de transmission, cessation et recherche d'associé. Il possible de prendre rendez vous sans aucun engagement par la suite et permet de lister les principales étapes, les interlocuteurs et le planning de votre projet. Parce que c'est une étape clé dans la carrière d'un exploitant, il est nécessaire d'anticiper 5 à 10 avant l'arrêt d'activité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne Marie Sennepin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

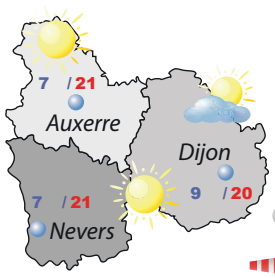
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 15 au 24 juillet 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Juillet

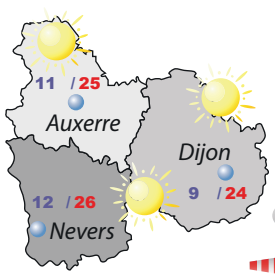


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Donald
Soleil : 06:06 - 21:40
Lune : 17:32 - 02:47

Samedi 16 Juillet

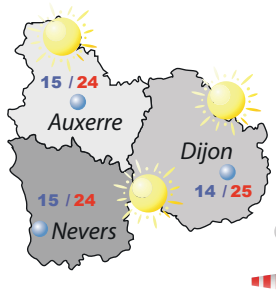


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les températures seront en hausse.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Sud 20 km/h

Ste Carmen
Soleil : 06:07 - 21:39
Lune : 18:29 - 03:23

Dimanche 17 Juillet



Beau temps
Le soleil persistera tout au long de ce dimanche. Les températures seront en hausse en matinée.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 24 à 26 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Charlotte
Soleil : 06:08 - 21:38
Lune : 19:24 - 04:04

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Juillet :
Des averses sont attendues pour ces prochains jours.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 13 à 19 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Juillet :
Un temps agréble jusque samedi. Ce dimanche se déroulera sous des orages.
Vents : Est-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 11 à 16 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Enjeu

L'APCA créé un réseau national pour favoriser les PAT

Pour favoriser la multiplication des projets alimentaires territoriaux et ainsi développer l'agriculture locale, L'APCA vient de lancer, avec l'association Terres en villes, le *«réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé»*.

Introduits dans la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) mettent en relation les différents acteurs d'un territoire (collectivité, agriculteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, chercheurs...) dans le but de développer des initiatives qui rapprochent la production et la consommation locales (approvisionnement local dans la restauration collective par exemple). Depuis leur création, 60 PAT ont déjà été recensés, cependant, les initiatives restent encore isolées.

L'APCA, Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, a décidé de jouer le rôle de *«rassembleur»* et de contribuer à ce que ces initiatives soient réunies autour d'*«un projet national commun»*. L'organisation des Chambres d'agriculture ambitionne de mettre en place un PAT par département d'ici la fin de l'année 2017 et le ministère de l'Agriculture, qui soutient l'APCA dans sa démarche, espère en compter 500 à l'horizon 2020.

Faire rencontrer l'offre et la demande alimentaires

Mobilisant des fonds privés des partenaires potentiels et des fonds publics (crédits du Feader, des collectivités ou du ministère de l'Agriculture, via le Programme national pour l'alimentation), les PAT suivent une procédure précise. D'abord, l'établissement d'un *«diagnostic de territoire»* souvent réalisé par des universitaires qui permet de croiser la demande alimentaire sur un territoire défini avec l'offre alimentaire sur ce même territoire (producteurs locaux, commerce de proximité, marchés, acteurs de la transformation...) et d'étudier si l'offre rencontre la demande. Dans un second temps, différents scénarios peuvent être élaborés ainsi que des leviers d'action.

Le meilleur scenario pour la relocalisation de l'alimentation est ensuite sélectionné par tous les acteurs du territoire parties prenantes au PAT.

Diversité des acteurs et des politiques publiques

Une soixantaine de PAT en cours ont déjà été recensés en France: drive fermier, approvisionnement local des cantines scolaires, des restaurants d'entreprises ou même des festivals culturels, projets d'agriculture urbaine...

L'atout de ces projets, comme leur grande difficulté, témoignent les précurseurs des PAT, réside dans la diversité des acteurs et des politiques qui interagissent: agriculture, aménagement du territoire, environnement, santé, urbanisme, social, emploi. Car les PAT, à travers leur démarche de relocalisation de l'alimentation, doivent relancer la production agricole d'un bassin de vie, tout en créant de l'activité économique et de l'emploi.

Les PAT s'appuient aujourd'hui majoritairement sur des systèmes de circuits courts/vente directe. Mais l'APCA veut aller plus loin: intégrer la transformation et les grandes surfaces dans les PAT.

Le but étant d'ancrer toute la chaîne alimentaire sur le territoire, quitte à mettre en place à l'échelle locale les outils nécessaires (abattoir, chaîne de découpe et transformation. Avec comme ambition un meilleur aménagement du territoire et la possibilité pour les agriculteurs de récupérer des parts de marché.

D'APRÈS AGRA

Perspectives agricoles 2016/2025 (OCDE et FAO)

Incertitude et prix plus bas...

L'année 2015 marque la fin du niveau soutenu des cours des produits agricoles. C'est ce que rapporte l'étude conjointe menée par l'OCDE et la FAO.

Un tableau prospectif pas des plus optimistes, concernant les perspectives agricoles 2016 / 2025, a été présenté, le lundi 4 juillet, par l'OCDE et la FAO. La période de dix ans qui s'ouvre devant nous devrait connaître des prix plus bas. Une évolution négative débutée dès 2015. La baisse de la croissance démographique mondiale, les profondes récessions vécues au Brésil et en Fédération de Russie ainsi que le ralentissement, en cours en République populaire de Chine, sont autant de facteurs explicatifs de ce recul marqué des prix sur les marchés mondiaux. En revanche, les experts misent sur l'Inde et sur sa croissance, estimée à 7,6 % par an. Par ailleurs, l'étude met en exergue l'importance des échanges agricoles de par le monde. L'incertitude géopolitique et un possible déséquilibre entre les rapports de force actuels, amènent à s'interroger sur les risques liés à la sécurité alimentaire. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, précise le rapport, seront ainsi de plus en plus tributaires des importations des produits alimentaires. Une *«oscillation de grande ampleur»* des cours pourrait surgir d'ici 2025, laissent sous-entendre les experts, qui se basent sur les variations futures que pourraient connaitre les prix du pétrole, les rendements et la croissance économique.

«La demande de viande, de poisson et de produits laitiers enregistrera une progression relativement vigoureuse», déclarent les représentants de l'OCDE et de la FAO, ce qui se traduira par une hausse de la demande d'aliments pour animaux, en particulier de céréales secondaires et de tourteaux protéiques. Dans sa conclusion, l'étude signale que les prix au départ de l'exploitation *«resteront plus volatiles que les prix à la consommation, en raison de différents facteurs, notamment la sensibilité aux conditions météorologiques (cultures) et la durée du cycle de production (élevage)»*. Parallèlement, les auteurs estiment que *«la majeure partie de la demande supplémentaire sera principalement satisfaite grâce aux gains de productivité et non au prix d'un accroissement des surfaces cultivées ou des cheptels»*.

PCAE

Vive inquiétude chez les agriculteurs, porteurs de projet d'avenir

Lors de la dernière session, le président de la Chambre régionale d'Agriculture, Christian Decerle, a exprimé la nécessité d'augmenter l'enveloppe de crédits publics prévue pour répondre aux besoins réels du PCAE.

Lors de la session de la CRA Bourgogne-Franche-Comté du 28 juin dernier, Christian Decerle rappelle que «*le premier appel à candidatures 2016 du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles-PCAE, conduit dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de développement rural régional de la bourgogne, a généré le dépôt de plus de 500 demandes, soit l'équivalent de l'ensemble des dossiers aidés sur la totalité de l'année 2015*». Le président de la Chambre régionale remarque que «*au regard de ce qui a pu être observé dans les années précédentes, les crédits publics programmés dans la maquette du PDR pour l'année 2016, vont vraisemblablement se trouver épuisés pour la seule satisfaction de ces demandes*». En conséquence et, «*pour ne pas briser la dynamique d'investissement des exploitants porteurs de projets d'avenir*», il demande à ce que soit réunies «*les conditions nécessaires au lancement d'un deuxième appel à candidature à la fin de l'été 2016 et notamment de pouvoir dégager une enveloppe suffisante de crédits publics*».
Cette inquiétude a été portée à connaissance de façon officielle auprès de la préfète de Bourgogne-Franche-Comté et la présidente du Conseil Régional BFC.



Zones intermédiaires

Terres, cultures et productions totalement oubliées

Un agriculteur côte d'orien évoque les moissons et les difficultés récurrentes de son secteur.



Clément Gamin, vice-président des JA 21, s'interroge sur le devenir des grandes cultures dans le département.



L'agriculteur de Poncey-sur-l'Ignon ne s'attendait pas à des miracles dans ses parcelles d'orges, normalement récoltées en ce début de semaine...

Les moissons ont normalement débuté lundi chez Clément Gamin, avec plusieurs hectares de pois d'hiver où rien ne devrait être récolté et des parcelles d'orges qui s'annonçaient elles-aussi bien maigres en rendements. Rencontré la semaine dernière à quelques heures de sortir la moissonneuse, cet agriculteur âgé de 30 ans résidant à Poncey-sur-l'Ignon près de Saint-Seine-l'Abbaye est revenu sur la non-défense des zones intermédiaires, une *«énorme»* incompréhension qui anime son quotidien et sa fonction de vice-président des Jeunes agriculteurs en charge des grandes cultures. *«Au cas où le Gouvernement ne le saurait pas encore, la Côte d'Or fait partie de cette zone intermédiaire, secteur défavorisé d'un point de vue agricole»* rappelle fermement le JA, *«nous avons une altitude relativement importante, nous sommes limités par le climat et nos terres ont de faibles potentiels. Nous sommes loin de tout et notamment des ports : avec les coûts du transport, nous exportons nos céréales à des prix moindres que d'autres exploitants plus proches des côtes»*.

Des soutiens en baisse

«Malgré toutes ces lacunes, nous touchons les aides les plus faibles de France et, pire, celles-ci diminuent d'années en années, la nouvelle Pac nous l'a une fois encore démontré. Nous nous faisons ponctionner sans cesse» déplore Clément Gamin, s'étonnant de voir certains pays de l'Europe de l'Est *«toucher»* davantage que les producteurs Côte d'oriens avec cette Politique agricole commune. *«D'autres régions de France ont des rendements très largement supérieurs aux nôtres et sont également mieux soutenues, alors que les charges sont les mêmes partout»* poursuit-il, *«ici, nous faisons en moyenne 60q/ha en blé, 30q/ha en colza, 65 q/ha en orges d'hiver et 50 q/ha en orges de printemps, ça ne va pas chercher loin par rapport à certains. Cela fait plusieurs années que nous n'arrivons plus à vivre avec les productions végétales. Il y a des difficultés dans toutes les filières, mais dans les médias, on entend parler de la crise du lait, de la viande, des fruits et légumes mais rien sur le monde céréalier... Dans la tête des gens, on ne peut pas avoir de difficultés dans les productions végétales. Le Gouvernement, lui, n'arrive pas à l'enregistrer... Notre territoire est totalement oublié, nous sommes les oubliés de la Pac, le monde céréalier n'est pas considéré»*.

Des orientations *«incompréhensibles»*

Malgré le travail de la profession et du syndicalisme, rien ne bouge, au plus grand désespoir des agriculteurs. *«Nous faisons remonter nos difficultés récurrentes au plus haut rang mais nous n'avons pas la moindre réponse, pas la moindre considération»* soupire le jeune agriculteur. Ce dernier salue l'implication de l'AGPB, de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture pour faire reconnaître les zones intermédiaires : *«cela a débouché sur une mesure agro-environnementale spécifique. Mais le Gouvernement nous en a pondu une MAE totalement irréalisable, avec une trop forte réduction d'IFT herbicides. Pour moi, c'est une aide fictive, elle n'est atteignable par aucun agriculteur au vu des valeurs de références. En Côte d'Or, des fermes Dephy sont déjà dans de tels systèmes et elles n'y arrivent pas, même avec huit ou neuf cultures dans la rotation ! La question ne se pose donc même pas chez nous, sur les plateaux, où il est impossible de faire des cultures de printemps comme du maïs, du tournesol et encore moins du soja. Ici, nous ne pouvons guère faire mieux que la traditionnelle rotation colza, blé, orge»*. Clément Gamin a beau cultiver un peu de luzerne et de pois d'hiver, la récolte de ces derniers montre une nouvelle fois les limites des zones intermédiaires : *«la fauche de la luzerne est correcte cette année avec une première coupe à elle seule supérieure à toute la récolte de 2015. En revanche, le pois ne devrait pas dépasser les 5 ou 6 q/ha. Une attaque de bactériose a été fatale, la culture ne ressemble à rien du tout»*.

Encore une année rouge

La moisson 2016, jugée prometteuse il y a encore quelques mois, aurait pu redonner un peu de baume au cœur aux producteurs si le printemps n'avait pas été aussi pluvieux. *«Une année humide est la plupart du temps salvatrice sur les plateaux, mais ce ne sera pas le cas cette fois-ci»* dénote Clément Gamin, *«l'excès d'eau a engendré beaucoup de dégâts et de maladies. Les températures ont été particulièrement basses au printemps, l'ensoleillement s'est fait rare. Les traitements n'ont pas réussi à contenir les maladies. L'orge est jolie de loin mais il n'y a rien dedans. C'est très clair quand on rentre dans les champs, nous voyons les rangs de semis, il y a eu beaucoup de fusariose sur épis. Les premières impressions de la plaine n'annoncent rien de bon. Le blé est lui aussi fusarié. Pour ne rien arranger, le colza a subi une grosse attaque de cylindrosporiose, maladie qui ne s'était pas montrée ici depuis 15 ou 20 ans... Les cultures ne sont pas reparties au printemps, elles faisaient seulement 15 à 20 centimètres de haut et étaient pâles et chétives... Elles se sont mises en fleur à seulement 50 cm de hauteur. En colza, je ne devrais pas dépasser les 20q/ha....»* Clément Gamin annonce d'ores et déjà une année rouge pour le plateau et même pour l'ensemble de la Côte d'Or. *«Nous n'avions pas le droit de faire une mauvaise année, ça fait trois ans que les trésoreries sont au plus bas»* rappelle le JA installé en 2009. *«Le moral est dans les chaussettes et la tournure des évènements ne tend pas à nous rassurer. Le cours des céréales sont très bas et loin d'être rémunérateurs. Notre métier est le seul dans lequel la production se vend à perte.... Avec les aides qui baissent, on ne peut pas y arriver. En soutiens, il nous manque clairement 100 euros de l'hectare. Autre point : il y a de plus en plus d'écologistes au Gouvernement alors qu'ils représentent moins de 5% de la population. Ce sont pourtant eux qui prennent les décisions en agriculture. J'espère que la Région va enfin penser à nous. Il n'y a pas que les producteurs laitiers du Jura en Bourgogne-Franche-Comté»*.

AURÉLIEN GENEST



Des attaques de bactériose ont été fatales dans le pois d'hiver.



Le colza a eu lui aussi son lot de surprises avec la cylindrosporiose, maladie inconnue dans le secteur depuis une quinzaine d'années. *«Les plantes, peu développées, ne sont pas reparties au printemps»* commente le JA.

Rencontre avec un jeune agriculteur

«Tenir le coup et ne pas capituler»

Le vice-président des JA en charge du dossier communication aborde les récoltes, les difficultés et la passion du métier.



Les rendements ne s'annoncent pas très bons à Verrey-sous-Salmaise chez Antoine Carré.

Difficile de prendre des *«gamelles»* chaque année depuis son installation. Les jeunes agriculteurs rentrés depuis peu dans le métier en savent quelque chose. Antoine Carré, de Verrey-sous-Salmaise, en fait notamment partie. Installé en janvier 2014 sur la ferme familiale, ce Côte d'orien de 28 ans redoute une nouvelle moisson pour le moins compliquée. *«Je n'ai récolté qu'une seule parcelle d'orges pour le moment, j'arrive difficilement à 40q/ha, avec 40 de calibrage, 54 en PS et 12,2 de protéines. Ce sera difficile de faire passer cette production en brasserie....»* confiait-il la semaine dernière en terminant ses foins. La récolte de blé et de colza, encore très verts pour début juillet, ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices : *«il y a eu de l'excès d'eau comme un peu partout dans le département, des mouilles exceptionnelles pour le secteur. Les siliques du colza sont vraiment de petite taille, les cultures sont mortes sur environ 10% de la surface. En blé, c'est plus difficile de se prononcer, des maladies ont fait des dégâts, il y a de la fusariose comme dans l'orge, et des épillets ont avorté. Le rendement sera forcément impacté»* poursuit Antoine Carré.

Se battre et résister

La troisième récolte du jeune agriculteur risque de laisser une nouvelle fois des traces dans la trésorerie, après une perte *«colossale»* en 2014. *«Cela avait été très difficile pour ma première année, même moralement»* reconnaît l'ancien employé d'Axe Équipement : *«je venais de passer trois années dans cette entreprise après mes études et un BTS agricole, j'étais spécialiste guidage et nouvelles technologies, j'assurais des démonstrations de batteuses, semoirs et pulvérisateurs. Je m'y plaisais beaucoup. D'un point de vue économique, un salaire tombait chaque mois, c'est sûr que ça m'a changé... Je me suis beaucoup investi lors de mon installation il y a deux ans et nous avons eu une perte de 80 000 euros sur la ferme après un énorme coup de sec au mois de juin, ça fait vraiment mal»*. D'un naturel optimiste, Antoine Carré ne regrette pas son orientation professionnelle malgré les difficultés qui s'entassent : *«l'agriculture est une passion depuis que je suis tout petit. Il était prévu depuis bien longtemps que je prenne la place de mon oncle quand celui-ci allait partir en retraite. Il y a des hauts et des bas dans tous les métiers, j'en parle régulièrement avec des amis qui travaillent dans d'autres secteurs. C'est sûr que nous ne sommes pas gâtés avec la météo et les choix politiques, mais il faut se battre et ne pas s'avouer vaincu. Nous sommes jeunes, je me dis que les bonnes années reviendront»*.

Des projets aux JA

Antoine Carré a intégré le bureau des Jeunes agriculteurs en début d'année et occupe le poste de vice-président en charge de la communication, conjointement avec Lucien Rocault. *«Cela s'est fait de fil en aiguille, après des discussions avec d'autres JA. Il est important de défendre les intérêts de notre métier, c'est même essentiel compte tenu de tout ce que l'on voit ou entend un peu partout»* relève le Côte d'orien. L'opinion publique est *«trop souvent guidée»* par les médias: *«un énorme travail de communication est à effectuer, nous ne sommes pas très bons dans ce domaine. Si les médias sont mal orientés, cela peut nuire à notre image. Assurer la promotion de nos métiers est l'un des principaux objectifs de notre mandature. Nous réfléchissons à une campagne de vidéos. Nous avons déjà accentué notre présence sur les réseaux sociaux»*. Antoine Carré reconnaît la difficulté de montrer une image positive dans cette difficile conjoncture : *«ce n'est pas évident, c'est certain. Nous avons souvent l'image d'un corps de métier qui se plaint tout le temps. Je pense qu'il faut rester positif et expliquer comment nous en sommes arrivés là. La météo ne nous aide vraiment pas, pas plus que le Gouvernement qui ne nous suis pas du tout. C'est regrettable. La Pac, c'est un charabia pas possible. Personne ne peut nous l'expliquer. Les aides, elles, ne sont toujours pas versées intégralement. Les paroles du Ministre sont du vent. Nous évoluons entre incertitudes et incompréhensions. C'est une réalité. Encore une fois, heureusement que nous sommes des passionnés !»*

AURÉLIEN GENEST



Antoine Carré : *«Il faut se battre et ne pas s'avouer vaincu. Nous sommes jeunes, je me dis que les bonnes années reviendront».*

Grandes cultures

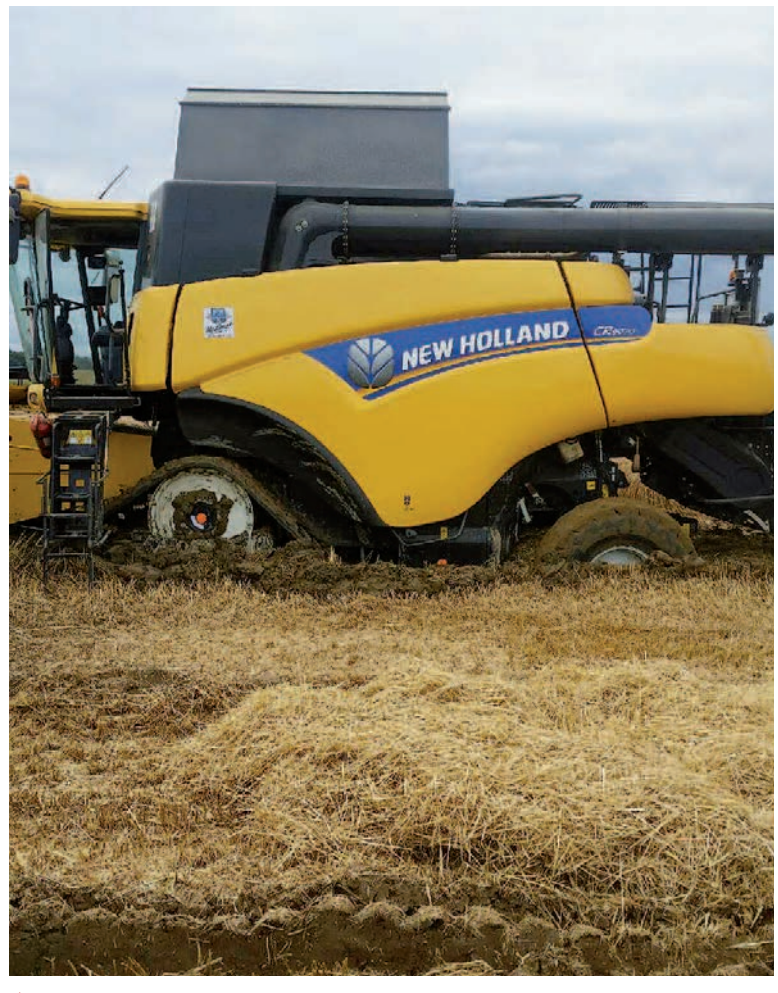
Pitoyables, ces conditions de récolte

Le début des moissons s'est effectué dans un contexte des plus difficile, dû à l'excès d'eau.

Trois mois de pluies, ça laisse des traces. De nombreux agriculteurs du val de Saône et de la plaine dijonnaise ne diront pas le contraire avec un accès plus que limité dans leurs parcelles. *«Le cumul des précipitations a dégradé la portance, les sols ne se sont jamais ressuyés et le passage des engins a engendré de nombreux dégâts dans les cultures. Il reste des ronds dans certains endroits, tout n'a pas pu être récolté»* déplore Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture. Entrepreneur de travaux agricoles équipé de chenilles triangulaires à Saint-Symphorien-sur-Saône, Étienne Briot été sollicité par plusieurs exploitants pour tenter de *«sauver»* leurs orges d'hiver, dans des parcelles où les machines quatre roues n'arrivaient pas à passer. Utile à maintes reprises, sa moissonneuse a toutefois vécu une drôle de mésaventure en restant littéralement *«plantée»* durant plusieurs heures, malgré l'intervention de deux tracteurs câblés venus en soutien. Le déplacement d'une pelleteuse de 20 tonnes s'est avérée nécessaire pour sortir la machine. Heureusement, sans la moindre casse matériel mais avec beaucoup d'ornières, pouvant atteindre 70 cm. Du *«jamais vu»* pour Étienne Briot : *«les sols sont extrêmement humides et je crains qu'ils ne le restent jusqu'à début août, même s'il s'arrête de pleuvoir. Le niveau des rivières ne baisse pas et cela nous fait redouter d'autres difficultés pour les récoltes à venir»*.

AURÉLIEN GENEST





▲ Moissonneuse à chenilles *«plantée»* dans le val de Saône, avec des ◀ ornières de 70 centimètres.

En bref

Information fiscale : mise en place du micro BA

L'article 33 de la loi n° 1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 abroge, à compter de l'imposition des revenus de 2016, le régime du forfait agricole pour le remplacer par un régime dit *«micro BA»* (Bénéfice Agricole).
Le régime *«micro BA»* s'applique de plein droit aux exploitants agricoles dont la moyenne des recettes, pour l'ensemble des exploitations, ne dépasse pas 82 200 € hors taxes sur trois années consécutives. En régime de croisière, les montants des recettes des trois années précédentes seront portés sur la déclaration complémentaire des revenus n° 2042C PRO. Le bénéfice imposable sera égal à la moyenne triennale des recettes de l'année d'imposition et des deux années précédentes, diminuée d'un abattement de 87 % représentatif des charges, qui ne pourra être inférieur à 305 €.
Ce nouveau régime s'appliquera à compter de l'imposition des revenus de l'année 2016, soit au titre de l'impôt sur le revenu dû en 2017.
A titre transitoire, le bénéfice imposable au titre des années 2016 et 2017 prendra en compte à la fois des bénéfices agricoles forfaitaires et *«micro-BA»*. Il sera déterminé comme suit :
- année 2016 : moyenne des bénéfices agricoles forfaitaires de 2014, de 2015 et des recettes de 2016 diminuées d'un abattement de 87 % ;
- année 2017 : moyenne du bénéfice agricole forfaitaire de 2015 et des recettes de 2016 et 2017 diminuées d'un abattement de 87 %.

LA FDSEA21

► Agenda

26, 27 et 28-08 Fête du Charolais à Saulieu

A cocher dès aujourd'hui sur votre agenda : la fête du Charolais se déroulera cette année les 26, 27 et 28 août à l'Espace Jean-Bertin de Saulieu. Ce concours de bétail de haute qualité organisé par le comice agricole local offrira un programme une nouvelle fois très étoffé.
La fête commencera le vendredi soir par le grand chapitre de l'Ambassade du Charolais où seront intronisés des professionnels et des membres de confréries amies. Celui-ci sera suivi d'un repas de gala et d'une soirée dansante. Les plus belles bêtes de la race charolaise pourront être admirées le samedi et le dimanche. Les ovins, les équins et l'aviculture seront également de la partie. Animations folkloriques, expositions artisanales, animations de matériels anciens, tourneront en boucle sur ces deux jours. Une grande soirée festive charolaise se tiendra le samedi. Les Fêtes de Saint Blaise, la messe au coeur de la Fête et le défilé des confréries sont programmés le dimanche matin.

Inondations de la Saône

Deux avancées de taille

Plusieurs demandes de la profession agricole ont étés acceptées la semaine dernière en présence des services de l'État.



La gestion des barrages évoluera lors de la prochaine crue. Une étude sera également lancée à l'échelle du grand bassin de la Saône.

Le travail de la profession n'est pas vain : le dossier de la gestion des barrages bouge enfin. Une réunion s'est tenue jeudi 7 juillet à la mairie de Pagny-le-Château avec les participations, notamment, de Vincent Lavier, Nicolas Michaud, Jean-Luc Loison (profession agricole), Tiphaine Pinault (directrice de cabinet de la préfecture), Florence Vilmus (sous-préfète de Beaune), Gilles Delepau (conseiller départemental), de représentants de la Direction départementale des territoires (DDT), de l'Établissement public de bassin (EPTB) et de Voies Navigables de France (VNF). Après le rappel des récents sinistres, VNF, par la voix du chef de la subdivision Alain Herr, a accepté de mettre en place une expérimentation sortant du protocole traditionnel.
Celle-ci prévoit, dès la prochaine crue, un abaissement préventif du barrage de Charnay avant toute opération effectuée du côté de Pagny. Cette demande était formulée par la profession. *«La manipulation ne coûte rien et permettra de vidanger la vieille Saône plus facilement»* note le responsable professionnel Nicolas Michaud. Lors de cette réunion, les services de l'État ont présenté les caractéristiques techniques d'une étude qui sera prochainement menée à l'échelle du grand bassin de la Saône. Plusieurs revendications agricoles y figurent une nouvelle fois. *«La Saône va être sondée, le problème d'écoulement au niveau du pont de l'A36 va être étudié, tout comme l'effacement systématique du barrage du Châtelet en cas de crue»* se réjouit Nicolas Michaud. L'étude durera quinze mois et s'avère obligatoire pour la réalisation de futurs travaux. Même si la profession agricole s'opposait à toute nouvelle étude, celle-ci apparaît malgré tout *«nécessaire»*. *«Elle aura le mérite de donner une photographie de la Saône à l'instant T»* commente Nicolas Michaud, *«les anciennes études datent de dix ou quinze ans et n'auraient pas pu déboucher sur la réalisation de travaux en totale adéquation avec les problèmes que l'on connaît d'aujourd'hui. La Saône a bien évolué depuis des années alors nous acceptons plutôt favorablement cette étude»*.
La profession espère aussi obtenir des dérogations sur la loi sur l'eau : *«elle nous bloque sur pas mal de choses... La balle est aujourd'hui dans le camps des Parlementaires que nous avons sensibilisés récemment. Avoir une île artificielle en amont d'un barrage n'est pas acceptable. Les enjeux dépassent bien ceux de l'agriculture»* ajoute le responsable professionnel.
Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, ne cachait pas sa satisfaction à l'issue de cet entretien : *«Cette matinée a été constructive, notamment avec VNF. Les demandes de la profession avaient du mal à aboutir depuis des années, l'expérimentation choisie va dans le sens de nos demandes, elle donnera sans doute des éléments de réponse aux petites inondations qui pourrissent le quotidien des agriculteurs. L'État nous a aidés à convaincre VNF du bienfondé de nos demandes»*.

AURÉLIEN GENEST

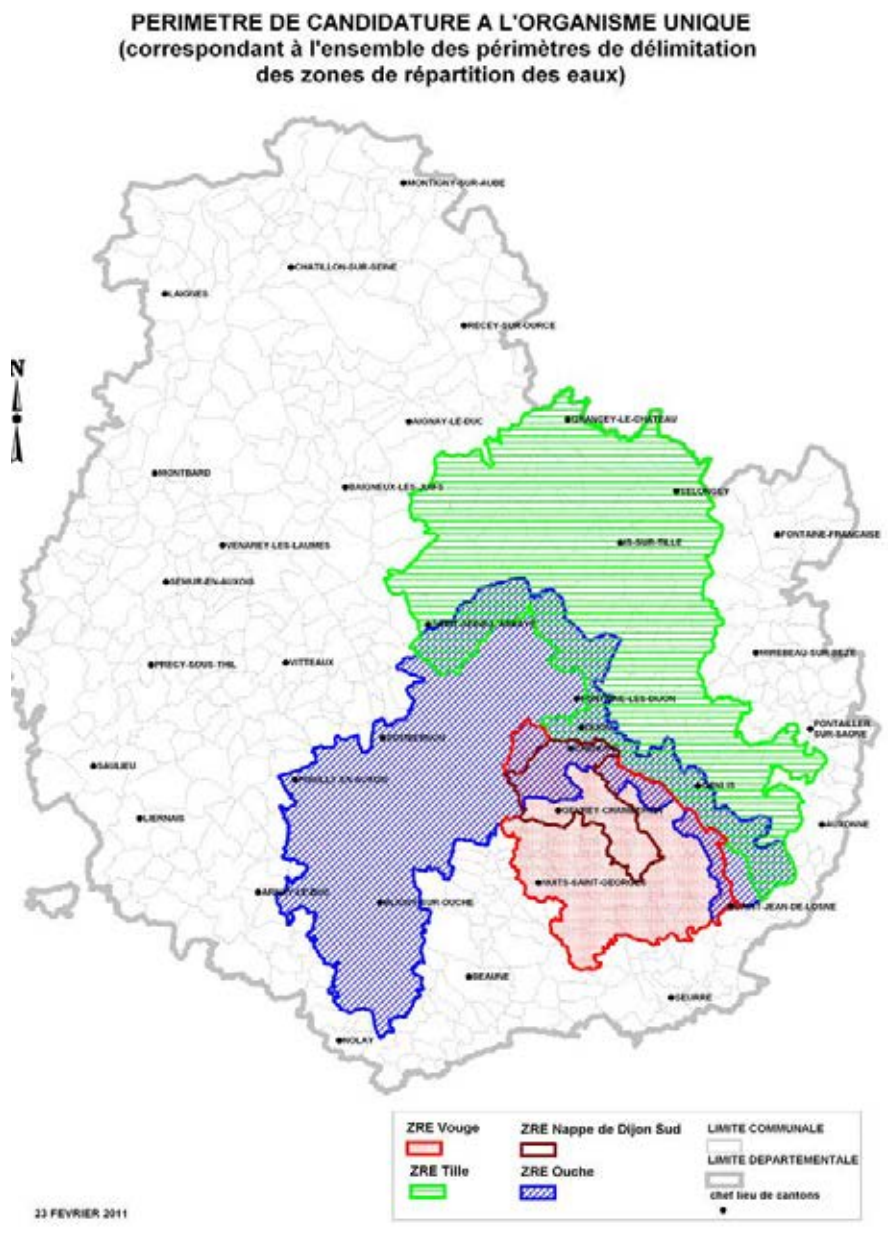
Irrigants de la Nappe de Dijon Sud, bassins versants de l'Ouche, la Tille et la Vouge

Ne passer pas à côté de la possibilité d'irriguer en 2017

L'Organisme unique de gestion collective (OUGC) de la Nappe de Dijon Sud, des bassins versants de la Vouge, Tille et Ouche, est porté par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, dont la candidature a été approuvée le 3 novembre 2011. Cette structure a pour but de rassembler l'ensemble des irrigants qui prélèvent dans ces quatre périmètres précisés dans la carte ci-dessous. Dans le périmètre de l'OUGC, toute demande de prélèvement d'eau pour irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique sera rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle, de l'OUGC se substituera aux autorisations individuelles. Chaque préleveur irrigant situé dans le périmètre d'intervention de l'Organisme unique devient un candidat à l'irrigation chaque année. Il n'existe aucune systématisation dans l'attribution des volumes d'eau annuels, ni aucune obligation d'attribution. L'OUGC doit répartir un volume annuel fini entre irrigants en vertu des règles posées par le règlement intérieur défini sur ce périmètre.

Sont concernés par ce dispositif :
- les irrigants dont les prélèvements (superficiels ou souterrains) se situent dans ces périmètres
- l'eau a une destination d'irrigation agricole

Un courrier sera envoyé aux irrigants déjà identifiés par la Chambre d'agriculture afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2017. Pour les irrigants non encore engagés, ils doivent se faire connaître à la Chambre d'agriculture et retourner un dossier complet avant le 7 novembre 2016.
Un dossier est à votre disposition à la Chambre d'agriculture et il est téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture http://www.cote-dor.chambagri.fr/.



Viticulture

Le gel ne suffisait pas...

Le vignoble côte d'orien, sévèrement impacté par les basses températures de fin avril, et a été victime de nombreuses attaques de mildiou.

Décidément, la météo n'aura eu aucune pitié cette année. Après le gel printanier, les vignes ont été le centre d'une très forte pression de mildiou. *«Sans doute inédite»* relève Pierre Petitot, conseiller vignes à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, *«certains parlent de l'année 1977, mais à priori, ce serait encore pire cette fois-ci»*. La pluviométrie et les températures des derniers mois ont été favorables à la conservation puis au développement du mildiou. *«Toutes les parcelles sont concernées. Les plus saines ont actuellement entre 10 et 20% de pieds touchés. Dans certains endroits, la proportion monte à 100%»* poursuit son collègue Benoit Bazerolle, constamment monopolisé sur le terrain pour conseiller au mieux les viticulteurs. Les producteurs bios sont malheureusement les plus impactés. *«Les cuivres ont été lessivés par les pluies répétitives et le mildiou s'est d'autant plus développé. En conventionnel, les viticulteurs ont plus d'armes pour faire face au choc. Pour autant, le mildiou est aussi présent et parfois de façon importante là où la pulvérisation a été déficiente»* précise le technicien. Un nouveau coup dur s'abat dans le vignoble côte d'orien, sévèrement touché par le gel de fin avril. La pousse de la vigne, elle, a été longue à se mettre en route, la faute une nouvelle fois aux conditions pluvieuses et au froid des dernières semaines. Le cumul de précipitations des six premiers mois de 2016 fait apparaître un excédent de 200 millimètres d'eau par rapport à la moyenne des dix dernières années. *«Certains viticulteurs sont un peu moins pessimistes que fin avril et parlent de faire une demi-récolte dans certaines parcelles où il ne semblait y avoir aucun espoir de sortie de nouvelles grappes. Le mildiou est une nouvelle désillusion et va occasionner de nouvelles pertes»* ajoute Pierre Petitot. Une première estimation du potentiel de récolte va pouvoir être faite de façon plus précise à partir de mi-juillet : *«la fermeture de grappe est proche en parcelles précoces et la floraison se termine en secteurs tardifs. Pour l'instant, le temps sec et la diminution de l'hygrométrie permettent de souffler par rapport au mildiou. Mais il peut y avoir de la coulure... Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'autres aléas climatiques comme de la grêle. L'oïdium peut également apparaître, tout comme de la pourriture avant la vendange qui n'est aujourd'hui pas prévue avant fin septembre. La situation reste plus que tendue et il peut se passer encore bien des choses en cette année très difficile»* termine le conseiller.


Feuillages et grappes : la maladie est omniprésente dans le vignoble et touche parfois l'intégralité des pieds d'une même parcelle.

Aurélien Genest

Bovins laitiers

La Brune a fière allure


Les dernières Journées châtillonnaises ont prouvé qu'il y avait encore du commerce chez la Brune.

Le syndicat de la race Brune et Brune Expansion se sont réunis en assemblées générales fin juin à Châtillon-sur-Seine.

Les difficultés du monde laitier pèsent lourd mais le dynamisme des éleveurs de la race Brune tend quelque peu à les apaiser. Le Mondial de Mende, la fête du lait de Saint-Seine-l'Abbaye et le concours interdépartemental de Châtillon-sur-Seine se sont succédés ces dernières semaines et ont redonné un peu de baume au cœur aux éleveurs. *«Ça sert aussi à ça, les concours. Nous nous serrons encore plus les coudes en ces temps particulièrement difficiles»* a rappelé Mickaël Clerget, vendredi 24 juin à Châtillon, lors de l'assemblée générale du syndicat. Le président a tenu à remercier l'implication des éleveurs et l'inconditionnel soutien des partenaires ayant contribué à une pleine réussite de ces sorties promotionnelles. Mickaël Clerget a d'ores-et-déjà donné rendez-vous aux éleveurs pour le prochain Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand, où plusieurs animaux côte d'oriens feront le déplacement. *«En attendant, nous espérons tous que le prix du lait remonte»* a t-il ajouté, *«tentons de nous adapter comme nous pouvons... Ce n'est pas facile pour tout le monde, y compris dans les autres filières»*. Organisée dans la foulée, l'assemblée générale de Brune Expansion a été l'occasion pour le président Benoît Colson de revenir sur le succès de vente aux enchères de Châtillon : *«Elle s'est vraiment bien déroulée malgré la conjoncture. Les marges réalisées sont moins intéressantes avec les veaux, mais le principal est de pouvoir vendre. De nouveaux éleveurs doivent pouvoir mettre un pied dans la Brune sans investir beaucoup d'argent. Si tout va bien, ils reviendront demain»*. La campagne a malgré tout été difficile pour la coopérative avec un résultat négatif pour la deuxième année consécutive. *«Pour se consoler, on peut dire que la Brune se vend encore à un certain prix alors que dans d'autres races, les animaux sont bradés et ne trouvent pas forcément d'acheteurs. Preuve que les gens trouvent un réel intérêt dans une race où le lait est de meilleur qualité et donc un peu plus rémunérateur»* a relativisé le président.

Aurélien Genest

Le Soumaintrain obtient son IGP

En démarche IGP depuis 2011, le Soumaintrain vient d'être reconnu, Indication géographique protégée. C'est l'aboutissement de longues années de travail pour l'association de défense de ce fromage. Le décret est paru au Journal Officiel en date du 14 juin. Ce signe de qualité garantit qu'au moins une étape dans l'élaboration du Soumaintrain, fromage à pâte molle, a lieu dans une zone spécifique (une partie de l'Yonne, de l'Aube et de la Côte d'Or).
Cette reconnaissance européenne va permettre au fromage d'acquérir une identité plus forte et de lui donner plus de visibilité sur les marchés. L'IGP reconnaît aussi un savoir-faire traditionnel. Le Soumaintrain est ainsi produit à partir du lait de vache, c'est un fromage à pâte molle et croûte lavée. D'une couleur beige clair après de multiples frottages à la saumure, il est riche en arômes mais doux en bouche avec une pâte lisse et fondante et un goût lactique caractéristique.
En Côte d'Or, la fromagerie Gaugry notamment, produit du Soumaintrain depuis plus de 25 ans à Brochon.





TERRES DE BOURGOGNE - N° 1382
VENDREDI 15 JUILLET 2016

En visite officielle à Suilly-la-Tour et Vielmanay

Stéphane Le Foll annonce un Plan de soutien aux grandes cultures

Le ministre de l'agriculture et porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, était en visite dans la Nièvre, après l'Yonne, lundi 11 juillet. Au menu, une rencontre avec un agriculteur de Vielmanay, un passage en bout de champ sur des parcelles d'essais de la Chambre d'agriculture... Entre les deux, un échange studieux avec les représentants de la profession agricole de la Nièvre et du Cher...





▲ À son arrivée à Suilly-la-Tour, le ministre a échangé de longues minutes avec les agriculteurs présents, pas tous convaincus de l'intérêt pour eux de la rencontre.

◀ Dans les champs de blé aussi, le ministre a usé de pédagogie pour défendre l'agro-écologie.

«Trois crises sanitaires en élevage, trois crises en céréales, maintenant une mauvaise année avec la météo... J'ai tout eu!» Plus que de requérir la compréhension des agriculteurs sur sa condition de ministre de tutelle, Stéphane Le Foll est venu plaider. Plaider pour une agriculture qui *«anticipe et prépare l'avenir»*. Plaider aussi pour des agriculteurs qui innovent ou, à tout le moins, renouent avec certains fondamentaux agronomiques du métier. Le tutoiement facile avec ses interlocuteurs, la carrure d'un rugbyman avec un discours rôdé, le ministre, en costume-cravate au milieu des champs, n'a pas lésiné sur la main tendue à ses hôtes, alternant la pédagogie du changement, pour vanter les mérites de l'agroécologie, et la fermeté de principes. À Suilly-la-Tour, la tension et l'attention, de part et d'autre, était palpable.

Lait : retrouver une maîtrise de la production

S'il s'est bien trouvé quelques agriculteurs pour tenter de très discrets coups de sifflet, la tonalité de la rencontre est restée digne et grave à l'image des céréaliers, issus des rangs du syndicalisme majoritaire de la Nièvre et du Cher. Et le ministre qui avait aménagé son emploi du temps pour pouvoir dialoguer, a répété à l'envi sa *«conscience que vous n'allez pas bien»*. Tension et attention : l'échange s'est révélé sérieux et constructif.

Les difficultés du secteur céréalier s'ajoutent maintenant aux heures sombres de l'élevage allaitant. À la salle des fêtes de Suilly-la-Tour, le ministre a entendu le feu roulant des questions des représentants du réseau FDSEA/JA. *«Nous vous faisons part des inquiétudes de l'ensemble des producteurs de la Nièvre»* a introduit Stéphane Aurousseau. Sur la viande bovine, Stéphane Le Foll a admis que la situation était comparable à celle de la production porcine il y a un an, avant que le marché chinois ne retrouve des couleurs. En réponse à Emmanuel Bernard (secrétaire général adjoint de la FNB), il a admis qu'il fallait trouver des nouveaux contrats à l'export, vers la Turquie, enfin, mais aussi l'Algérie et au Maghreb, *«où nous avons fait une filière d'engraissement mais qui n'intéresse toujours personne»*. Évoquant la fin des quotas laitiers, dont les conséquences *«pèsent sur le marché européen de la viande»*, le ministre a plaidé pour *«une maîtrise retrouvée de la production»*.

Plan de soutien aux grandes cultures

Contractualisation, développement de l'export, stockage, promotion du Coeur de gamme, référentiel prix, circuits locaux, étiquetage et traçabilité... Stéphane Le Foll a voulu déminer le terrain et répondre au *«désespoir et à la détresse qui s'emparent des campagnes»*, décrit par les représentants de la profession agricole. *«Il faut qu'on s'en occupe»* a promis le ministre. Le gouvernement va aussi *«voir comment aider les céréaliers, parce qu'il faut que nous soyions là et comme à chaque fois»*. Stéphane Le Foll est conscient que sur les grandes cultures, confrontées au marché mondial, il n'a que peu de marge de manoeuvre, mais il a annoncé un Plan de soutien spécifique, *«sur le modèle de ce que nous avons fait avec le Plan de soutien à l'élevage»*.

Il s'est notamment engagé à recevoir d'ici 15 jours les représentants des zones intermédiaires, dont les départements de la Nièvre et du Cher, pour évoquer les mesures à mettre en œuvre. Il a redit être pleinement conscient des difficultés des céréaliers, *«les rendements catastrophiques et la qualité qui n'est pas plus au rendez-vous que les prix»*. Etienne Gaignerault, vice-président de la Chambre d'agriculture du Cher a alerté le ministre sur le fait que *«ce ne sont plus 20 ou 25 agriculteurs en difficulté à accompagner mais 300 à 400 dans son département»*. Il a aussi estimé que la redistribution des prélèvements laitiers (les pénalités de 500 millions d'euros) lui semblaient insuffisantes au regard de l'urgence. Eric Bertrand, son homologue nivernais a évoqué une éventuelle *«procédure collective de dépôt de bilan»*.

«Il faut se parler franchement» a répondu Stéphane Le Foll, *«je pense que les agriculteurs ont distribué trop de gains de productivité aux consommateurs et opérateurs d'aval depuis quelques années»*. Tout en poursuivant : *«je ne suis pas là pour vous emmerder mais pour voir comment on peut s'en sortir. L'enjeu est de réduire les phytosanitaires et de diminuer les charges !»* Une façon habile de replacer au cœur des échanges les raisons initiales de sa venue dans la Nièvre : la promotion de l'agroécologie, la conservation des sols, le retour à des raisonnements agronomiques fondamentaux de la part des agriculteurs...

EMMANUEL COULOMBEIX

Agroécologie : *«les vers de terre ne sont pas aux 35 heures !»*



Chez Julien Bedu, à Vielmanay, Stéphane Le Foll a expliqué les intérêts de l'agro-foresterie que le jeune agriculteur expérimente désormais.

Le ministre de l'Agriculture a terminé sa visite nivernaise par là où elle devait commencer : sur l'exploitation de Julien Bedu, à Vielmanay, qui vient de s'engager dans l'agro-foresterie en plantant des noyers au milieu de ses parcelles. Accompagné par Etienne Bourgy, de la Chambre d'agriculture (l'un des 13 conseillers du Réseau rural agro-forestier français en Bourgogne-Franche-Comté), Julien Bedu détient à lui seul le quart des 227 ha (34 parcelles, 14 agriculteurs engagés) orientés vers l'agro-foresterie dans la grande région. À la demande du président de la Chambre d'agriculture Eric Bertrand, le ministre avait commencé sa visite, dès 15h45, dans les champs, où il a pu apprécier le travail de la Chambre via l'original Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Magelan, et les résultats des essais de semis direct sous couvert mis en œuvre par l'équipe grandes cultures chez Alain Krebs. *«Il faut que les futurs jeunes agriculteurs aient en tête trois mots essentiels : la génétique, la technologie et les sols !»* a insisté Stéphane Le Foll. Au milieu des champs de blé emplis de lotier, il a voulu *«donner des perspectives aux agriculteurs»* en faisant la promotion de leur conservation et de leur intérêt agro-écologique : *«les vers de terre ne sont pas aux 35 heures»* a-t-il plaisanté.

Congrès FNB

La Nièvre prépare l'édition 2017

Les 1er et 2 février 2017, le département de la Nièvre accueillera le congrès électif de la Fédération Nationale Bovine (FNB) à Nevers. Depuis février dernier, les équipes professionnelles et administratives de la FDSEA sont à pied d'œuvre pour réussir cet évènement majeur pour le département et la reconnaissance de son élevage.



Lundi, la FNB était à Nevers pour peaufiner l'organisation du congrès 2017 (de gauche à droite sur la photo) : Michel Loison, Stéphane Aurousseau, Emmanuel Bernard, Éric Chapelle (directeur de la FNB), Stéphane Lafranchise, Anne-Françoise Jégat (secrétaire de direction FNB), Marcel Cottin.

Introduction provocatrice : «*La Nièvre, les plus mauvais publicistes en sont les Nivernais eux-mêmes ! Notre Nièvre, si souvent critiquée pour son manque de dynamisme, son manque d'ambition …Mais, pour rien au monde nous ne la quitterions ! Parce qu'on y affectionne ses atouts, sa qualité de vie, ses paysages, son patrimoine naturel et puis ses Nivernais, revêches et attachants à la fois. Bref, la Nièvre on l'aime et on a envie d'en donner le meilleur … un peu comme une maîtresse dont on éviterait de prononcer le nom*»

C'est pour toutes ces bonnes raisons, qu'il y a un an, la FDSEA de la Nièvre a candidaté à Paris pour devenir département hôte du congrès national de la FNB. Objectif atteint en février dernier avec l'attribution de l'édition 2017. Depuis, la mécanique syndicale s'est mise en branle : Budget, mise en place d'un comité d'organisation, contacts avec les collectivités et partenaires professionnels …

Coordonnée par Cyrille Forest, l'équipe professionnelle et administrative est à pied d'œuvre depuis plusieurs mois maintenant. Et ce lundi 11 juillet, la FNB était dans la Nièvre pour découvrir le programme concocté par les Nivernais : Visite de la maison de la Culture de Nevers et de son Agglomération (MCNA), des sites de réception des congressistes, organisation hôtelière … Doucement mais sûrement les choses se mettent en place, avec la ferme intention au final de servir les intérêts de notre département, de son agriculture et de ses éleveurs. En février prochain, c'est dans la Nièvre que l'on parlera d'élevage !

S.L – FDSEA 58

Deux objectifs pour la Nièvre

Le premier est d'attirer l'attention de nos organisations nationales, FNB et FNSEA, sur les particularités structurelles de l'élevage allaitant bovin nivernais. Les décisions prises pour notre secteur de production le sont en fonction de la représentation que les hommes s'en font. Il est important que nous soyons dans cette représentation. Il est important que les hommes aient visualisé au plus près l'élevage et les exploitations qu'ils ont la charge de soutenir.
Et puis un congrès à Nevers, c'est aussi attirer les regards sur la ville et son département. La Nièvre est discrète, c'est une qualité humaine. Mais dans un monde tellement médiatisé, la discrétion, c'est le chemin vers l'oubli. Si nous pouvons à notre niveau, avec nos moyens, dire ce que la Nièvre recèle d'opportunités, de potentiels, de beautés, de valeurs, nous créerons bien quelques opportunités économiques au bénéfice de ceux qui voudront bien les saisir. En cela nous restons des paysans, des hommes et des femmes qui vivent au pays, qui vivent du pays et qui le font vivre. Des paysans pour lesquels la méthode d'action est d'être partout où des hommes prennent des décisions qui les concernent : les 1er et 2 février 2017, ce sera à Nevers.

Stéphane Aurousseau, Président de la FDSEA 58

Conseil départemental et Union amicale des maires de la Nièvre

Une réception pour réaffirmer le rôle essentiel des élus

Comme ils le font chaque année à pareille époque, Patrice Joly, président du Conseil départemental de la Nièvre et Daniel Barbier, président de l'Union amicale des maires de la Nièvres (UAMN) ont reçu leurs homologues, vendredi 8 juillet, à la Maison de la nature et de la faune sauvage, à Forges.

Entre soleil radieux, ambiance détendue propice à la flânerie et cocktails, le rendez-vous, devenu traditionnel à cette période sur le site de la Fédération départementale des chasseurs, a aussi permis aux responsables politiques et de l'État de s'échanger des messages. Fidèle à son talent lyrique et citant Jean Cocteau, Daniel Barbier, président des maires de la Nièvre et vice-président du Conseil départemental, a placé son intervention sous les auspices de «*l'amour*». Dont on pourrait ajouter qu'à défaut de le trouver, encore est-il important d'en recevoir des preuves. L'élu a donc fait un plaidoyer pour que l'État passe aux «*actes*», dans ce contexte de réorganisation territoriale et de réduction des crédits budgétaires. «*En période de crise, le meilleur antidote est la proximité*» a-t-il dit, tout en soulignant le rôle essentiel des élus locaux -et des communes- tout à la fois dans «*l'engagement pour la sécurité et la lutte contre la radicalisation, la lutte contre le réchauffement climatique, la promotion de la cohésion sociale*». Devant ses collègues et Jean-Pierre Condemine, le préfet, entouré de Mireille Higinnen et de Nicolas Regny, les deux sous-préfets, ainsi que d'Olivier Benoist, le secrétaire général de la préfecture, Daniel Barbier a donc exhorté à «*stopper la régression financière, améliorer la justice donc la péréquation entre collectivités, alléger les contraintes et à une politique forte d'aménagement du territoire qui doit garantir un égal accès aux services publics et veiller aux fragilités de nos territoires ruraux nivernais, affectés notamment par des crises agricoles répétées*». Après que Patrice Joly eut salué la décision du Premier ministre Manuel Valls de créer des «*Contrats de ruralité*» et eût toutefois constaté qu'il «*manque un récit politique sur l'avenir des territoires ruraux au niveau national et européen*», sujet sur lequel le président du Conseil départemental s'implique depuis plusieurs années au sein de l'Association nationale des nouvelles ruralités qu'il a co-fondée, le préfet de la Nièvre a à son tour pris la parole pour confier «*comprendre l'inquiétude des élus s'agissant de la diminution des recettes de fonctionnement*» mais tout en estimant que «*dans ce département, l'impact de la politique nationale est en partie atténué par le surcroît de ressources dont nous bénéficions, notamment du fait de (son) caractère très rural*». Quand les élus locaux nivernais, par la voix de Daniel Barbier, pointent «*la téléphonie mobile et l'accès au très haut débit comme une impérieuse nécessité et que c'est à l'État de créer des points d'équilibre dans notre construction républicaine*», Jean-Pierre Condemine répond par l'augmentation de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, le Fonds de soutien à l'investissement public local et le soutien à la ruralité permis par les Contrats de ruralité et la mission AIDER (ndlr : l'État apporte un soutien sur le développement du technopôle de Magny-Cours et de la ferme du Marault au profit des filières agricoles).

Quant aux réseaux numériques et notamment de téléphonie mobile, ils font l'objet d'une nouvelle étude qui devrait amplifier, avec les opérateurs, la pose de nouvelles antennes dans les zones non couvertes.

E.C.



Finale de l'Euro Moulins-Engilbert ne demandait qu'à vibrer !

A l'initiative des JA du canton de Moulins-Engilbert, plus de 300 spectateurs, dont de nombreux agriculteurs, sont venus en famille, dimanche 10 juillet, à la salle polyvalente de la commune, pour regarder la finale de l'Euro entre le Portugal et la France au Stade de France. Dans une ambiance sur-chauffée, les spectateurs n'ont, durant 110 minutes, qu'attendu de vibrer et de célébrer les hypothétiques buts des Bleus. Las, c'est la sélection portugaise qui a marqué ! Avec le résultat qu'on connait. À la fin de l'épreuve, et même si les mines étaient un peu défaites, et les drapeaux tricolores repliés, les participants pouvaient refaire le match et déplorer le manque de réussite de leur équipe, en se restaurant et s'hydratant à la buvette tenue par les JA. Une soirée de danse, animée par un DJ, était même prévue, en tout cas pour les plus résilients. C'est un air de fado qui a finalement pris le pas dans les têtes et les cœurs sur le rock et la pop !







SAS 58 Solaire

Feu vert de la Commission de régulation de l'énergie

Autorité indépendante pour tout ce qui concerne les projets de développement des énergies alternatives, la CRE vient de donner son aval, le 7 juillet, au projet nivernais d'investissement collectif, dans des bâtiments agricoles équipés de panneaux photovoltaïques. 16 exploitants du département se sont investis depuis deux ans.

Le 7 juillet, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a officiellement donné son feu vert à la mise en route du projet porté par la SAS 58 Solaire. Depuis deux ans, 16 exploitants agricoles nivernais portent ce projet d'investissement collectif, qui vise à leur permettre de construire chez chacun d'eux des bâtiments d'élevage et/ou de stockage, tout en y installant des panneaux photovoltaïques. L'ambition de ce projet à 4,6 millions d'euros (dont 3 apportés par la Banque publique d'investissement) est de permettre à ces agriculteurs de financer leurs stabulations sur 20 ans et même *«d'obtenir un retour de dividendes entre la 20è et la 30è année»*, rappelle Fabienne Cardot, salariée du groupe EDF, adjointe à la mairie de Corbigny, qui soutient le projet depuis le début aux côtés de la Chambre d'agriculture et du Crédit agricole (lire Terres de Bourgogne n°1328 et 1352).

Le feu vert de la CRE ouvre donc la voie à la réalisation des 16 bâtiments, d'ici l'automne, espèrent les associés de la SAS 58 solaire, présidée par Didier Ramet, le naisseur-engraisseur de Limon, également vice-président de la Chambre d'agriculture. La société avait été créée en juin 2015, sur la base d'un montage financier très pointu et de plans proposés par la société de construction Gibard. Tout devrait aller très vite désormais, la phase de réalisation étant lancée. Les agriculteurs et les entreprises n'attendaient plus que l'accord de l'autorité indépendante, notamment sur la fixation des tarifs de rachat de l'électricité, pour pouvoir démarrer. Ce sera 134 euros/MWh (soit 1,34 euro/KWh). Ce dossier nivernais est le 7ème en taille, du type *«Emergence significative de projets collectifs»* dans toute la France. EDF-ENR solaire est le leader du marché photovoltaïque agricole national avec 15 à 20% de parts de marché.


Les responsables de la SAS 58 solaire, avec Didier Ramet, son président, à côté de Fabienne Cardot, adjointe de Corbigny et salariée du groupe EDF, lors de la création de la société en juin 2015.

Référence nivernaise...

Ce projet SAS 58 solaire s'inscrit dans le 3è appel à projets, lancé depuis 2011, par le gouvernement avec la filiale photovoltaïque du groupe énergétique public. Un autre devrait très vite être décidé, peut-être dès septembre, selon l'élue corbigeoise, qui y voit une opportunité pour d'autres exploitants nivernais. *«Si 58 Solaire a été conçu par la Chambre d'agriculture (Etienne Bourgy notamment), les élus et les agriculteurs comme un moyen de capter de la valeur ajoutée dans une période économique de plus en plus difficile, aussi bien en élevage qu'en grandes cultures, le travail qui été réalisé collectivement peut servir de modèle à d'autres initiatives dans le département. Les contrats sont signés pour ce premier projet, pour les panneaux, les bâtiments, le financement avec la banque, les assurances et les coûts de raccordement avec EDF, mais ce qui est important c'est que ce travail puisse servir à d'autres. Nous avons désormais un modèle typiquement nivernais grâce à ces pionniers, il est au point et réplicable»* insiste Fabienne Cardot. La diversité des associés de cette première société (des céréaliers, des éleveurs, des polyculteurs-éleveurs, un maraîcher, des jeunes et des moins jeunes, répartis aux quatre coins du département, et dans toutes les formes d'exploitation, de l'individuel à l'EARL et au Gaec) devrait servir de référence. Et donner des idées...

EMMANUEL COULOMBEIX

S.A.R.L RICHER FILS
TRAVAUX-AGRICOLES
Vous propose ses prestations
❒ POUR L'ARRACHAGE DE BETTERAVES
* avec Intégrale AGRIFAC 6 roues, 6 rangs et 12 rangs
❒ POUR L'ARRACHAGE DE BETTERAVES PLUS LE DEBARDAGE
* avec Intégrale AGRIFAC 6 roues et sa nouvelle benne-débardeuse ; l'avantage de ce système est de ne pas rouler sur l'emplacement du tas, de faire des tas plus hauts et plus réguliers d'où l'économie de ne plus avoir à faire niveler le tas en fin de saison et de baisser votre tare-terre.
Pour vos récoltes de céréales : chanvre, tournesol et maïs
Pour vos pressages de foin, de paille, de chanvre avec presse à balles rondes ou rectangulaires
Pour vos travaux de terrassement, démolition, aménagement de cour, renforcement de chemin, etc...
Pour vos travaux de débroussaillage, d'élagage de vos rives de champs, tonte des accotements
POUR VOS TRAVAUX DE SOL MAIS AUSSI LA FERME DU SEMI À LA RÉCOLTE
VOUS PROPOSE UNE NOUVELLE PRESTATION
AVEC SON SEMOIR UNIVERSEL POTTINGER C6
POSSIBILITÉ DE SEMER : EN SIMPLIFIÉ, EN DIRECT OU SUR LABOUR
❒ Préparation du lit de semence avec son déchaumeur à 2 rangées de disques
❒ Rappuyer avec son rouleau à pneus
❒ Semer avec précision grâce aux doubles disques DUAL-DISC
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous consulter au :
9, Allée des Tilleuls - 10290 POUY-SUR-VANNES
Tél. 03 25 21 71 69 • Portable 06 07 55 74 81 • jacky.richer@nordnet.fr

La profession à la rencontre du ministre et de ses services

«Il faut aider la ferme Yonne»

Après sa visite dans les vignes, Stéphane Le Foll et son conseiller pour les questions agricoles ont reçu les représentants agricoles du département. Ambiance sérieuse, ton grave et qualité d'écoute ont marqué cet entretien pendant une heure, bien employée.

Stéphane Le Foll était venu parler agroécologie, mais l'actualité agricole et la réalité économique des exploitations icaunaises, durement touchées par des intempéries à répétition impactant toutes les productions, l'a rattrapé. En tout cas, tous les représentants de la profession agricole qui l'ont accompagné dans ses visites n'ont pas manqué de lui rappeler l'urgence de certaines décisions, pour pallier les effets dévastateurs pour les trésoreries et l'avenir des exploitations, de la situation actuelle.

Le deal était clair et le constat largement partagé, dans un département où les intempéries hors normes ont été préjudiciables à toutes les productions et produiront leurs effets négatifs encore longtemps, il fallait que le ministre et ses services prennent conscience de l'urgence des réponses à donner et de la nécessité de dégager des soutiens pour assurer le court terme, avant même d'envisager des solutions à plus long terme.

Des demandes appuyées et argumentées

«Il faut aider la ferme Yonne», tel était le sens du message de la FDSEA 89 et des JA, avec des demandes appuyées et argumentées, afin que l'ensemble du département, soit classé en calamités et pour toutes les productions. Nécessité aussi que le cas de force majeure s'applique à toutes les zones du département pour faciliter les indemnisations. Un nouveau plan d'aide est aussi réclamé, ouvert à l'ensemble des agriculteurs, ainsi que la possibilité dans le cadre d'une année blanche que tous les prêts bancaires puissent y prétendre, Agilor compris. Certaines exploitations risquent de ne pas se relever des dégâts économiques subis, les professionnels demandent en conséquence que des mesures d'accompagnement spécifiques soient mises en place, pour faciliter l'arrêt de l'activité et un atterrissage en douceur.

Effet double peine, les retards de paiement de la Pac 2015 aggravent les problèmes de trésorerie. La FDSEA 89 et les JA insistent pour *«que le calendrier annoncé par le ministre de l'Agriculture pour les paiements 2015-2016 soit respecté coûte que coûte»*.

Enfin, l'Yonne comme les autres zones intermédiaires se trouvent de fait plus exposée aux aléas économiques, à ce titre, demande est faite pour que la France maintienne à 10% l'enveloppe destinée au paiement redistributif, afin de ne pas dégrader davantage le revenu des agriculteurs du département.

Au terme d'une heure d'entretien, certains proches du ministre n'ont pas caché qu'ils repartaient avec le moral en berne. Le ministre réitérant par ailleurs les engagements de la France pour un paiement des aides Pac au début du mois de septembre, pour la majeure partie des dossiers et à la fin de ce même mois pour les plus difficiles.



Nadine Darlot, vice-présidente de la FDSEA 89, estimait que le ministre et ses services avaient bien pris la mesure de la situation et l'état de désespérance des plus touchés, toutes productions confondues. En tant que représentants professionnels *«nous avons fait le job»* explique-t-elle *«c'est notre responsabilité et il fallait que le ministre comprenne que l'agroécologie ce ne sont pas des mesures en plus, mais que la réflexion doit prendre en compte la réalité économique des territoires. L'agroécologie c'est déjà une réalité au niveau de nos territoires, dans l'équilibre entre toutes les productions, l'élevage et les grandes cultures se complétant pour limiter notre empreinte carbone. Encore faut-il qu'on permette à cette agriculture de travailler et de prospérer, sans sacrifier aucune production. Pas la peine de réinventer des systèmes, on a tout pour faire»*.

C'était aussi le sens des visites organisées par la FDSEA 89, à l'intention des services de la DDT, dans l'Avallonnais, en Puisaye et dans le Sénonais le vendredi 8 juillet, en amont de la visite ministérielle (voir p.12). Une façon de prouver que la ferme Yonne est bien pourvue pour relever le défi de l'avenir de l'agriculture, encore faut-il qu'elle soit soutenue pour supporter cette mauvaise passe et opérer les ajustements nécessaires.

ANNE-MARIE KLEIN

Stéphane Le Foll dans le Chablisien

«Témoigner du soutien de l'Etat»

Sa visite en Bourgogne a amené le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll dans le vignoble chablisien. Après les aléas climatiques, il était important pour la profession de dresser le bilan...

Traditionnellement la grêle touchait plutôt la Saône-et-Loire, tandis que le gel sévissait sur la Bourgogne du nord. Mais cela, c'était avant... Alors que l'on comptait un orage de grêle tous les dix ans, il a fallu faire face à trois épisodes de grêle dans les dix dernières années. Il faut bien reconnaître que la fréquence et l'intensité des aléas climatiques se sont amplifiées et qu'il faut mettre en œuvre des réponses adaptées.

Allègement des charges, recherche, assurance...

Autour de Maligny, à 8 km de Chablis, le vignoble est impacté aux deux tiers, touché tout d'abord par le gel de la fin avril, après un hiver exceptionnellement doux, par la grêle des 13 et 27 mai, et par l'excès de pluie du mois de juin. *«Il est important de témoigner du soutien de l'État quand les agriculteurs connaissent des aléas qui les touchent sur le plan économique mais également psychologique»* assure le ministre Stéphane Le Foll qui s'est rendu sur place ce lundi 11 juillet pour faire un état des lieux et entendre les viticulteurs.

Les vignes sont à nouveau verdissantes mais la récolte sera mince : au lieu des 40 millions de bouteilles produites annuellement, on s'attend cette année à 20 à 25 millions de bouteilles, ce qui aura des répercussions en termes de commercialisation. *«La concurrence mondiale est vive sur le marché du vin, assure Jean François Bordet, viticulteur, si l'on reste 6 mois sans pouvoir assurer les commandes, les clients seront pénalisés et il faudra 10 ans pour reconquérir le marché»*. Les conséquences sur l'emploi ne se font encore pas sentir, car il faut pallier l'urgence et soigner la vigne pour assurer les prochaines années. C'est le moment de la taille avec une repousse abondante du fait des pluies : quatre intérimaires y sont employés pour le moment.

Le risque sanitaire est bien présent, avec une forte offensive du mildiou et une apparition de l'oïdium prévue pour la mi-juillet. Jean Durup, viticulteur sur le chablisien, s'inquiète des traitements dont certains sont interdits depuis des années, par exemple sur l'esca. Environ 20 millions de pieds sont improductifs du fait de cette maladie dont on ignore les causes exactes. *«La réponse sera fournie par la recherche»*, assure Stéphane Le Foll : s'il n'est pas envisageable de revenir à un traitement par l'arsenite de sodium, on peut par contre mettre au point des pieds résistants, obtenus par des croisements bien travaillés.

Plusieurs nouveaux cépages seront inscrits d'ici fin 2016 , sans modifications génétiques. Le ministre a rappelé que 3 millions d'euros allaient être consacrés à la recherche, émanant à la fois de l'interprofession et de l'État.

A la question *«Êtes-vous assuré ?»* les vignerons répondent bien souvent par la négative. Seuls 15 à 20 % d'entre eux le sont dans l'Yonne, pour une moyenne nationale de 25 %. C'est pourquoi la réponse de l'État devra passer par une réflexion sur un système plus vaste, à l'échelle des bassins de production, avec une mutualisation des moyens. *«15 à 20 % d'assurés, cela signifie un coût élevé et des prestations faibles. Il est nécessaire de s'appuyer sur une base plus large, en s'appuyant par un contrat de socle»*. Par ailleurs des allègements de charges sont à l'étude, des réunions ont déjà eu lieu avec le préfet, et il y aura également recours aux VCI*. Si l'utilisation de filets de protection ne peut être généralisée, des aménagements seront cependant apportés aux cahiers des charges en ce qui concerne les méthodes de taille.



Un tour dans les vignes a permis au ministre de l'Agriculture de constater l'état du vignoble et aux viticulteurs d'expliquer la situation et ses conséquences pour les domaines les plus touchés.

CLAIRE CIUPA

VCI* : Volumes Complémentaires Individuels. Il s'agit d'utiliser des volumes excédentaires, mis de côtés les années précédentes, en prévision des aléas

FDSEA 89

Ils sont venus et ils ont vu…

Le désastre annoncé est tel, que la FDSEA de l'Yonne vient d'organiser trois visites terrain à l'intention de l'administration, afin de constater de visu la réalité de la situation et l'inquiétude grandissante du monde agricole



Jean-Bernard Petit, expliquant aux représentants de l'administration ses difficultés, face au manque de fourrage.



Didier Roussel, directeur DDT 89, Etienne Henriot, exploitant céréalier, Francis Letellier, président de la FDSEA 89 et Philippe Jager, responsable du Service de l'Économie Agricole, à la DDT 89, sur une parcelle, à Saint-Clément, pour juger de la piètre qualité de la moisson à venir...



Chez john Beeuwsaert, à Lalande près de Toucy, dans une prairie non fauchée pour cause d'inondation et envahie de rhumex dont les graines vont contaminer les récoltes futures.

Gel et grêle dans les vignes, impossibilité de récolter l'herbe, obligation de rentrer les animaux et de les nourrir, grêle et excès d'eau en arboriculture, une moisson qui s'annonce déjà comme catastrophique compte tenu d'un manque de qualité et de quantité, pénalisée de surcroit par des risques sanitaires… Aux quatre coins du département, le constat se fait chaque jour un peu plus lourd, accentué par la chute des cours. C'est pour que l'administration prenne réellement la dimension du désastre agricole annoncé, que la FDSEA a organisé vendredi dernier trois visites de terrain à l'attention du directeur de la DDT 89, Didier Roussel et de son adjoint, Philippe Jager, ainsi que du responsable de la Direction Départementale des Finances Publiques, Jean Pierre Jallabert.

«A ce point là, jamais !»

Tout au bout de la parcelle, les animaux semblent comme réfugiés sur un ilôt de verdure. Tout autour, la terre est labourée, striée, ravagée par le piétinement et l'herbe a quasiment disparu. Conséquence de l'excès de pluviométrie enregistré le mois dernier. Une situation inédite, pour Jean-Bernard Petit, éleveur allaitant en charolais aux portes d'Avallon : *«installé depuis 1983, j'avais déjà connu des situations similaires, mais à ce point là, jamais !»* Le Gaec de Chassigny totalise une centaine d'hectares de prairies permanentes, dont une partie drainées, mais le scénario se répète un peu partout : «*sur cette parcelle, qui est sans doute la pire, j'estime les pertes de récolte d'herbe entre 70 et 80%, mais sur l'ensemble, on peut parler d'un peu plus de 50% de dégâts…*» Sorties le 1er mai, plus tard que d'ordinaire, faute de portance suffisante des sols, les vaches ont du rentrer à l'étable le 1er juin et viennent seulement de réintégrer les pâtures, mais le mal était fait : «*les deux tiers sont passés sous leurs pattes. Quand il pleut, une bête qui n'est pas bien marche encore plus, accentuant d'autant le piétinement…*» Sous le hangar, du fourrage pressé et rentré de la veille : *«il aurait du l'être il y a plus de 15 jours ! Et pourtant, l'herbe était prête de bonne heure cette année. On était pratiquement à l'optimum fin mai, avec l'espoir de faire du volume et du bon foin…»* La météo en a décidé autrement. Pour l'heure, Jean-Bernard Petit pense réinstaller un râtelier au pré et donner de la paille mélassée à ses vaches, faute de mieux, hypothéquant sur un éventuel resemis d'herbe. Obligé pour cela de rentrer une nouvelle fois ses animaux…

«On commence à ne plus croire en notre métier»

La visite s'est poursuivie en Puisaye chez John Beeuwsaert, installé depuis 2 000 en polyculture avec 75 ha en prairie permanente : *«Nous sommes diversifiés, avec de la vente directe de charolais, mais cette année il n'y aura ni prix ni rendement, autour de nous certains devront arrêter leur activité, il faudrait sauver ceux qui resteront»* Dans son hangar, l'exploitant montre deux seaux remplis pour l'un d'orge récolté en 2015, et pour l'autre de la récolte 2016 : «*Le poids spécifique était de 70 en 2015 avec un calibre de 90, on atteint à peine 50 de PS cette année pour un calibre de 15*». Une large part de la récolte sera classée en mouture, d'où un manque à gagner important. L'agriculteur reconnaît qu'il sera contraint d'abandonner une production : s'il s'agit de l'élevage, que deviendront les prairies qui ne peuvent être mises en culture en raison de la proximité d'un cours d'eau ?

Sur l'exploitation, un salarié à temps plein devrait partir en retraite dans un an mais ne sera peut-être pas remplacé, la solution serait une préretraite avec pour cela un plan d'accompagnement de l'État. «*C'est la troisième mauvaise année, après un manque de rendement en 2014 et une baisse des prix en 2015. Quand on va livrer le grain à la coopérative, l'ambiance est lourde, on ne s'attarde pas à discuter comme cela se fait d'ordinaire*». Les pois d'hiver sont redevenus beaux mais il y en a peu, quant au lupin il est broyé et les grains de colza sont petits. Les demandes de la profession sont passées en revue par Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne : faire classer l'ensemble du département en calamités, recourir à des exonérations de taxe foncière non bâtie, prise en charge de tous les emprunts y compris Agilor. Pour le cas des demandes à déposer en mairie, celles-ci doivent être faites 15 jours après l'évènement naturel et 15 jours avant la récolte. Jean Pierre Jallabert, responsable à la DGFIP, rappelle qu'il est possible également de demander une remise à titre gracieux, au cas par cas.

Dans le Sénonnais, la qualité est plombée partout

À Saint Clément, dans le Sénonnais, chez Étienne Henriot, les constatations sont également alarmantes. Installé en Gaec depuis 1978, l'exploitant pratique l'assolement blé-colza-maïs-orge d'hiver et a abandonné le tournesol et les pois en raison des oiseaux. La prestation récolte est ici en sous-traitance. Cette année la qualité est plombée partout : sur la première journée la récolte de l'orge d'hiver est classée à 10 % seulement en qualité brassicole, et la moyenne est de 45 quintaux à l'hectare alors qu'en 2015 on atteignait les 80 quintaux, avec une moyenne de 65 à 70. En 2014, le rendement était meilleur mais les grains étaient marqués par la maladie. Sur la dernière journée rien n'a pu être classé pour la brasserie. Cette année des contrats d'orge de brasserie ont été revendus à temps, par chance, car ils ne pourront pas être honorés. Dans les champs, en bordure d'agglomération, les épis restent droits, par manque de poids dans les grains. Le recours aux fongicides permet de bien gérer les maladies, mais on constate un problème de fécondation, dû au manque de lumière et au froid, qui ont empêché les insectes pollinisateurs de remplir leur rôle. Selon Francis Letellier, il faudra 5 ans pour se remettre car actuellement *«on vit à crédit»*. la Pac est un filet de sécurité dans les zones à faible potentiel que sont les zones intermédiaires. Ceux qui se sont installés en bio ressentent plus durement aussi la situation actuelle.

CLAIRE CIUPA DOMINIQUE BERNERD



Environnement

Au tour des phytos

Après la signature d'une charte sur l'eau il y a un mois, le département de l'Yonne se dote d'une charte sur l'utilisation des phytosanitaires avec pour objectif d'obtenir des résultats probants dans le cadre du plan ÉcoPhyto 2



Les représentants des coopératives étaient présents pour signer

A l'échelon national la situation reste préoccupante avec une augmentation de 5,8% du recours aux produits phytosanitaires sur les campagnes 2011 à 2014 et de 9,4 % sur les campagnes 2013-2014. Plus récemment la tendance est encore à la hausse, malgré le lancement du plan EcoPhyto 2 octobre 2015.
Si le sujet est particulièrement «*empoisonnant*» selon les termes de Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne, c'est avant tout pour des raisons de santé publique, pour répondre à la préoccupation de la population et protéger les exploitants eux-mêmes, mais aussi sur le plan économique pour réduire les coûts en faisant baisser les charges d'exploitation sur les dix ans à venir et combler le retard en matière d'agronomie. Si d'une part les travaux réalisés par l'INRA ont montré qu'en viticulture 40 % des produits utilisés n'atteignent pas les feuilles, on sait également que dans le réseau de fermes Déphy lancé en 2009 l'utilisation de produits phytosanitaires a reculé de 12 % sur trois ans.

L'objectif du plan Écophyto 2 est ambitieux puisqu'il s'agit de diminuer de 25 % l'utilisation des produits d'ici cinq ans en renforçant les bonnes pratiques telles que le respect des conseils d'application (horaires, distances, conditions climatiques, délai avant récolte), le choix de produits garantissant la protection des abeilles et pollinisateurs, le réglage et le contrôle des pulvérisateurs et de l'équipement en buses anti-dérives : les fabricants de matériels agricoles sont notamment incités à investir dans la production de buses plus fines et plus précises.

En faisant le choix de recourir à une charte, le département de l'Yonne fait figure de pionnier et s'inscrit dans une démarche de dialogue et d'intelligence des situations qui implique autant les exploitants que les prescripteurs et les collectivités territoriales. Ainsi la Chambre d'agriculture s'est engagée pour sa part à promouvoir le plan ÉcoPhyto 2 et le modèle des fermes Déphy, tandis que l'association des maires de l'Yonne et l'association des maires ruraux inciteront les élus à intégrer cette problématique dans les documents d'urbanisme, à identifier les zones agricoles voisines des écoles, hôpitaux, établissements recevant du public et à discuter avec les exploitants sur les modalités d'épandage et de pulvérisation. Le préfet n'exclut pas cependant de mettre en œuvre des arrêtés pour prescrire par exemple certains créneaux horaires ou hebdomadaires afin d'assurer l'application de la charte qui vise à peser sur quatre catégories de coûts cachés : environnementaux, sanitaires, règlementaires, et d'évitement qui amènent à une baisse du pouvoir d'achat pour la population sensibilisée aux dangers des pesticides. «*Ces coûts cachés sont au cœur de la problématique*» rappelle-t-il en conclusion de son allocution.

CLAIRE CIUPA



Après les professionnels, le préfet Jean Christophe Moraud signe à son tour

FDSEA

Une arrivée sur fond de calamités

Arrivé fin juin, le successeur de Clarisse Bachelay, Loïc Leroux, prend pleinement ses fonctions de directeur de la FDSEA de l'Yonne dès le 15 juillet.

Depuis le département du Cher, le dépaysement n'est pas considérable, Loïc Leroux reconnaît cependant que l'Yonne présente «*une belle diversité de productions*» et goûte la découverte des charmes du département. Son parcours a débuté à Toulouse, par des études juridiques qui l'ont mené en 2005 à une mission sur la décentralisation auprès du Conseil général du Cher puis à un poste d'acheteur public à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret pour parvenir enfin à la Chambre d'agriculture du Cher en tant que juriste. Après 8 ans et demi au contact du monde rural, et grâce notamment à une formation en Ressources Humaines suivie au CNAM, il accède à son premier poste en tant que directeur à la FDSEA de l'Yonne. Ses nombreux contacts avec la FDSEA du Cher l'ont conforté dans l'envie de défendre les agriculteurs et il assure que la fédération peut les aider en étant à leur écoute et en faisant remonter leurs préoccupations au niveau de l'État et de la Préfecture, en lien avec les différents organismes professionnels. Dans un contexte particulièrement chargé, le jeune homme a un peu l'impression de jouer le rôle de pompier, mais «*c'est cela aussi qui permet d'avoir rapidement une vision des problématiques existantes*» note-t-il avec justesse.



Installé dans les locaux de la FDSEA de l'Yonne à Auxerre, Loïc Leroux a d'abord effectué une période de «*tuilage*», en double avec Clarisse Bachelay qui l'a informé sur les dossiers en cours

CLAIRE CIUPA



▸Agenda

À la découverte de Cravant
Des visites guidées de Cravant ont lieu l'après-midi, de juin à septembre, sur réservation auprès de la halte nautique de Cravant-Bazarnes. Durée : 1 h 30 environ. Il est également possible de faire une balade commentée à vélo les après-midi de juin à septembre sur réservation. Durée : 2 heures environ. Au cours de cette balade, découvrez le canal du Nivernais, son histoire, ses paysages, mais également les carrières de Palotte riches de leur passé militaire et Cravant. Location de vélo possible à l'accueil de l'office de tourisme

16/07 St Bris le Vineux Apéro-concert Plasterman
Plasterman (formation alliant énergie, lyrisme et swing), Pain d'Maïs (musique cajun, fait danser tard dans la nuit), de 21 heures à 23h30, entrée libre.

16/07 Pierre Perthuis *«Au menu ce soir»*
Soirée musicale, gustative et œnologique. Virginie Cappizzi et Reno Joao orchestrent une carte mélodieuse (jazz swing, chanson et poésie). La scène Faramine, réservations au 06 80 71 76 00

16 et 17/07 Avallon vallée du Cousin championnat d'agility
Chiens sportifs du pays avalonnais

20/07 Fontaines L'Atelier
Nouvelle salle de spectacle au cœur de la Puisaye, sur le D955 entre Toucy et Saint Sauveur, donne une place primordiale à la poésie et à la littérature.
De cendre à flamme (textes de 4 auteurs icaunais ou ayant vécu dans l'Yonne édité par La Renarde rouge, avec pour point commun l'Amour) : mercredi 20 juillet à 18 heures. Tarif : 10 euros

21-22/07 Pierre Perthuis La scène Faramine
Exposition de sculptures d'extérieur sur 3 000 m², parcours dans le verger jouxtant le théâtre à ciel ouvert. «*Loin d'ici*» Entre réalité et fabulations, le voyage du héros nous fait découvrir un univers qui donne vie à tous les possibles. Jeudi 21 à 19 h. «*Barbara, où rêvent mes saisons*» Barbara a su toucher son public au plus profond, ses mélodies nous chantent au creux de l'âme. Jeudi 21 juillet à 21 h «*On t'appelle Vénus*» La Vénus hottentote, c'est cette femme sud-africaine à la morphologie hors-normes (hypertrophie des hanches et des fesses) qui, de 1810 à 1815, vécut l'enfer des foires européennes, exposée au regard des hommes comme un animal exotique. Vendredi 22 à 19 h.



Assemblée générale des anciens exploitants de l'Yonne

2016 : quelle année !

L'assemblée générale du Syndicat Départemental des Anciens Exploitants de l'Yonne s'est tenue lundi 4 juillet dans l'amphithéâtre du lycée de La Brosse à Venoy, sans aucun représentant des élus.


Marie Paule Legay vice-présidente SNAE, venue des Hauts de France, aux côtés de Marcel Huré (à gauche)

Une année de commémorations... Pour les 70 ans de la FNSEA, les 50 ans des Jeunes Agriculteurs et les 40 ans de la SNAE. À l'heure où les sujets de préoccupations ne manquent pas, Marcel Huré, président du SDAE 89, a rappelé tout d'abord la solidarité qui réunit les générations au sein de la FDSEA, les actifs soutenant les revendications des anciens et ceux-ci étant présents souvent au quotidien dans les exploitations.
La présentation du rapport d'activités fait état d'une section dynamique et conviviale : quatre conseils d'administration ont permis de traiter des sujets d'actualité comme l'Allocation personnalisée d'autonomie ou les activités des Jeunes Agriculteurs, ainsi que les changements liés à la loi NOTRe, exposés par la directrice de la FDSEA Clarisse Bachelay. Deux réunions ont été organisées avec la MSA pour présenter le fonctionnement du nouveau site internet devant une trentaine de personnes à Auxerre et autant à Saint Clément. Sans oublier les loisirs avec la journée du 14 avril sur le canton de Courson les Carrières qui a réuni 97 participants et le voyage en Forêt Noire du 23 au 29 mai (71 participants).


L'amphithéâtre du lycée de La Brosse

Les revendications concernant la revalorisation des retraites restent bien sûr d'actualité : Marcel Huré envisage une action concertée, d'ampleur nationale, en vue des élections de 2017, comparable à la pétition d'il y a 5 ans, transmise aux différents candidats à la présidentielle. Une motion a d'ailleurs été présentée et votée lors de cette assemblée générale. La feuille de route pour les trois années à venir est d'ores et déjà fixée. Elle se compose de six grandes thématiques : continuer le travail syndical déjà engagé, dynamiser la section et démarcher les jeunes retraités, favoriser le «*bien vieillir*» et la formation des anciens exploitants, développer la communication, maintenir la convivialité en organisant diverses manifestations.

CLAIRE CIUPA

Présence verte
Fondée il y a une trentaine d'années par la MSA, Groupama et les Aînés ruraux (devenus Génération Mouvement), Présence Verte est ouvert à tous les régimes de retraite et compte quelque 2 600 abonnés sur la Bourgogne. Elle propose aux adhérents SDEAY des tarifs préférentiels qui s'ajoutent aux aides sur une offre déjà avantageuse. Pierre Hipeau, directeur opérationnel de l'association en Bourgogne, a présenté les dispositifs de prévention des risques à domicile auprès des personnes âgées : il s'agit soit d'un bracelet grâce auquel la personne peut déclencher un appel, soit d'un téléphone et dès l'automne un smartphone avec géolocalisation. Les abonnés sont visités une fois par an de manière préventive.

Tourisme

Bilan et stratégies d'avenir

Lundi 4 juillet l'Association de Développement Touristique de l'Yonne a tenu son Assemblée générale au château du Saulce près d'Escolives.

C'est dans le cadre enchanteur de la Commanderie du Saulce, ancien château des Templiers et de l'Ordre de Malte, que s'est tenue l'assemblée générale de l'Yonne Tourisme, sous la présidence du sénateur et conseiller départemental Jean Baptiste Lemoyne et de toute l'équipe dirigée par Bénédicte Nastorg-Larrouture.
Si le bilan de l'année 2015 est marqué au niveau national et régional par un retour de la clientèle française et une hausse du nombre de nuitées (+4,5%), le département de l'Yonne a connu sur la fréquentation de l'hôtellerie un affaiblissement de la clientèle étrangère malgré l'augmentation importante du nombre de touristes chinois (+131,7%). Grâce aux conditions météorologiques très favorables, l'activité des campings a progressé pour donner un taux d'occupation général de 24,9%, variable selon le niveau de confort et d'équipement. Sur les 98 meublés Gîtes de France du département de l'Yonne en centrale de réservation le taux d'occupation global de 46% est supérieur de 2,4 points à celui de 2014, essentiellement sur les 2 et 3 épis, avec une clientèle française en léger recul mais un nombre de nuitées en progrès.
Concernant les demandes d'informations auprès de Yonne Tourisme, le service de documentation enregistre une baisse importante des demandes émanant de particuliers et de professionnels, mais les brochures téléchargées depuis le site tourisme-yonne.com ont presque doublé. Quant aux demandes auprès des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative elles sont également en légère baisse. De même les Voies Navigables de France ont enregistré un ralentissement de 6,9% du nombre de passages aux écluses, qui ne touche cependant pas la rivière Yonne (+ 18% de passages), pour une année marquée par de fortes crues au printemps.

De nouveaux outils de développement
Parmi les nouveautés de l'année 2015, l'Yonne Tourisme est devenu l'organisme de référence pour l'attribution de la marque «*Petites Cités de Caractère*», attribuée notamment à la commune de Tonnerre qui fut la première à en bénéficier et quatre nouvelles communes se sont positionnées pour tenter d'obtenir cette marque prochainement. Située aux confins de trois zones de forte attractivité, l'Yonne mise sur le développement de l'offre en direction tout d'abord des familles avec deux nouveaux sites mis en ligne pour mieux informer la clientèle, (www.famille-yonne.com), et (www.randonnee-yonne.com). Le développement des courts séjours sera aussi l'une des priorités de l'année qui vient, en direction des Franciliens.

Présente sur les réseaux sociaux l'association a organisé plusieurs concours destinés à valoriser la destination Yonne. Pour la période 2016-2017, l'Yonne Tourisme se donne pour thématique le «*Patrimoine insoupçonné*» avec un site ouvert depuis début juin : www.tresorsdelyonne.com

CLAIRE CIUPA

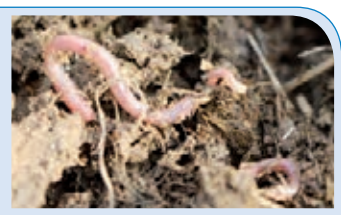


Formation

En 2015 Vivéa a formé près de 99 000 agriculteurs et agricultrices

Le Fonds d'assurance-formation des actifs non-salariés agricoles, Vivea, a formé 98856 personnes en 2015, sur des formations axées principalement sur le développement des compétences en agroécologie, l'accompagnement des chefs d'entreprise agricoles employeurs, les filières en difficultés. En 2016, ces formations ont été reconduites et appréciées. Témoignages.

Multiperformance, se former pour améliorer ses pratiques culturales



Formation Agroécologie : un outil pour la fertilité des sols : (Agronov – chambre d'agriculture de Côte d'Or), 4 mai 2016, Verdun sur le Doubs

AgrOnov, nouveau pôle d'échanges entre la recherche, l'enseignement et les filières agricoles pour faciliter l'innovation en agriculture propose depuis peu des formations dédiées à l'agroécologie.

Lors d'une formation expérimentale financée par Vivea et consacrée à la fertilité des sols, 11 agriculteurs ont pu en deux jours, comprendre les clés pour mieux appréhender la complexité de la fertilité des sols, mieux raisonner et interpréter leurs analyses de sol et trouver les leviers pour «*intensifier l'écologie des sols*».

Cette formation s'inscrit dans un dispositif souhaité par les élus de Vivea de Bourgogne qui vise à accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales de leur exploitation.

Vers moins d'intrants et de meilleures performances techniques et économiques

Les agriculteurs, au fil de la formation, ont pu se rendre compte que les analyses de sol qu'ils réalisent sont perfectibles. Par exemple, l'analyse de la matière organique ne permet pas de suffisamment différencier les sols si la distinction n'est pas faite entre matière organique libre et liée. Le choix des analyses (éléments analysés et choix des parcelles) doit être raisonné pour obtenir des résultats mieux interprétables et mieux guider les décisions sur les actions à mettre en œuvre. S'il n'existe pas de solution unique, le sol étant un élément complexe, les outils pour mieux le comprendre doivent être utilisés et permettre de préserver sa biodiversité tout en réduisant l'utilisation des intrants. Au-delà de la technique, la formation a aussi permis de réfléchir sur l'optimisation des temps de travaux, des charges (mécanisation, coût et pertinence des analyses, raisonnement des intrants,…). Grâce aux apports des experts, s'appuyant sur les résultats de plateformes expérimentales, elle montre qu'il existe de nombreux leviers alternatifs à la chimie et nourrit pour chaque participant une réflexion globale sur son système de production.

De nouvelles façons de former

«*Le savoir évolue, la façon dont on le transmet aussi, cette formation est loin de l'approche des bancs de l'école*» affirmait l'un des stagiaires de Côte d'Or. Après une première journée «*pointue*», la seconde journée a permis d'approfondir les conséquences dans les choix de pratiques. Les stagiaires ont exprimé l'envie de prolonger cette formation par des approfondissements de thèmes tels que les rotations ou l'utilisation par les plantes des intrants. Un céréalier Côte d'Orien concluait : «*Nous devons continuer à développer nos compétences individuellement pour mieux piloter mais aussi améliorer notre capacité à travailler en groupe pour créer des références collectives*».

DELPHINE CUVILLIER, VIVEA

Améliorer ses performances, se former pour une meilleure autonomie de décision



Formation Obsalim (Sedarb), 22 mars 2016, Nièvre

Témoignage d'Alain Troux (éleveur de vaches allaitantes et laitières dans la Nièvre) lors d'une formation de perfectionnement sur la méthode Obsalim (formation réalisée par le Sedarb, financée par Vivea) :

«Sans être passé à l'agriculture biologique, je m'intéresse aux techniques alternatives depuis plusieurs années, l'objectif étant d'acquérir plus d'indépendance et d'autonomie de décision, notamment vis-à-vis des fournisseurs d'aliments.

Par cette formation, nous apprenons à reconnaître les symptômes sur nos animaux pour poser le bon diagnostic, avec l'appui d'outils adaptés. Nous passons très vite de la théorie à la pratique. La méthode m'a permis de revoir ma ration pour mieux la valoriser. Je parviens à mieux distribuer ce qu'il faut à mes vaches, sans leur en donner trop pour autant, ce qui me permet de faire des économies. Quelques ajustements, au regard du coût de l'aliment, ont vite eu un impact économique important. J'ai aussi rapidement vu l'effet sur mes vaches, qui gaspillaient moins, assimilaient mieux et ont gagné, pour les productrices de lait, 2 kg de lait par jour et par vache, sans perdre globalement sur la qualité du lait. La matière grasse a baissé de 2 points, ce qui était largement compensé par le litrage. L'objectif à termes, après la mise en application de la technique sur plusieurs exemples, est de pouvoir être autonome pour faire notre propre diagnostic, individuellement ou en binôme - puisque l'on a plus de recul chez les autres que chez soi - sans l'aide du technicien».

PROPOS RECUEILLIS PAR DELPHINE CCUVILLIER, VIVEA

Améliorer ses performances, se former pour accompagner ses choix stratégiques

Formation S'engager en Maec Système : des opportunités pour mon exploitation? (Chambre d'agriculture de Côte d'Or), 10 mai 2016, Dijon

S'engager dans une Maec (mesure agro-environnementales et climatiques) Systèmes ? Peut-être mais pas sans connaitre le cahier des charges et comprendre l'ampleur des changements à effectuer sur l'exploitation.

C'était la question à laquelle devaient répondre les formations proposées par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or «*S'engager en Maec Système : des opportunités pour mon exploitation*». 97 agriculteurs ont ainsi pu dans le département prendre conscience des changements à opérer en 5 ans, et peuvent désormais prendre leur décision en maitrisant mieux les conséquences de leur engagement.

Ces formations s'inscrivent dans un dispositif souhaité par les élus de Vivea de Bourgogne qui vise à accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales de leur exploitation.

Après un point sur le contenu réglementaire du cahier des charges, les agriculteurs ont travaillé sur les indicateurs liés aux Maec : ils ont notamment pu se positionner sur leur IFT (indice de fréquence de traitement) et balance globale azotée actuels. Un travail a ensuite été engagé afin d'identifier les leviers pour améliorer ces indicateurs, tout en évaluant l'impact économique pour l'exploitation (investissements nécessaires, évolution des rendements…) Les impacts sociaux ont également été abordés au regard de l'évolution de la charge de travail, du stress lié aux contrôles supplémentaires, ou encore des compétences nécessaires pour maitriser la production avec moins d'intrants.

D'après les stagiaires, la formation a permis de prendre conscience de façon très claire des contraintes supplémentaires que les Maec imposent, mais également permet de se remettre en cause et de progresser en échangeant entre pairs sur leurs pratiques. Les Maec apparaissent pour plusieurs d'entre eux, en fin de formation, comme un challenge intéressant à relever.

A l'issue des 8 formations réalisées, les formateurs constatent que les objectifs semblent atteignables pour certains systèmes en polyculture-élevage. Par contre, pour les systèmes de grandes cultures, les objectifs sont éloignés des pratiques actuelles et exigeraient des bouleversements trop importants pour que les exploitants tentent l'expérience.

Pour ceux qui s'engageront, un accompagnement sera nécessaire pour progresser techniquement, au fil des 5 années, et respecter les objectifs fixés.

DELPHINE CUVILLIER, VIVEA

Chronique ovine

Du sel toute l'année et des cures de minéraux aux moments clefs pour les brebis

Dans les conduites herbagères, l'apport de minéraux toute l'année, en plus d'être très coûteux, peut etre préjudiciable pour la santé des animaux.

En effet, l'excès d'un élément est alors à craindre, ce dernier bloquant l'assimilation d'un autre. Si le troupeau est plutôt en bonne santé, une conduite simple et économe est à privilégier. Des cures de minéraux aux moments stratégiques suffisent : un mois avant la mise à la reproduction et un mois avant l'agnelage. Au cours des autres stades physiologiques, des cures d'un mois maximum alternées avec un ou deux mois sans apport sont également possibles : pierre ou seau enrichi en zinc pour les boiteries par exemple.

Le sel est nécessaire pour produire

Philippe Dubois, vétérinaire au Groupement de Défence Sanitaire de la Charente explique que «*s'il n'y a pas de problème sanitaire particulier sur le troupeau, les formes minérales chélatées ou organiques apportent peu, sauf excès d'un autre élément qui ne serait pas corrigeable*». D'autre part, un complément minéral avec du cuivre ajouté est à proscrire pour les ovins sans diagnostic de carence. Enfin, l'apport d'un élément sur les prairies par des engrais enrichis (en sélénium par exemple) est moins efficace que l'apport direct à l'animal car la plante l'absorbe plus ou moins bien. Par contre, une pierre de sel doit être disponible toute l'année (à l'herbe et en bergerie) pour les brebis, les béliers et les agneaux sevrés : le sel est nécessaire pour produire de la viande et du lait.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO



En matière de complémentation minérale, les excès sont plus préjudiciables que les carences.

Stratégie colza 2016

Lutte contre les grosses altises du colza

2015 a été marquée par la confirmation pour le charançon du bourgeon terminal et la mise en évidence pour l'altise d'hiver de populations résistantes aux pyréthrinoïdes. La meilleure stratégie pour gérer ces insectes d'automne vise à remettre l'agronomie au cœur du système, en soignant l'implantation et en favorisant une croissance dynamique des colzas.

Semer dès le 20 août

L'objectif est d'obtenir un colza suffisamment développé lors de l'arrivée des grosses altises adultes mais également en entrée d'hiver pour faire face aux larves d'altise et de charançon du bourgeon terminal. Un semis autour du 20 août (25 août maximum) se traduit par un colza en moyenne à 3-4 feuilles à la mi-septembre. C'est le moment où les grosses altises adultes arrivent en général dans les parcelles mais aussi le stade de fin de nuisibilité des altises adultes. Tout traitement est alors généralement inutile.
Avec ces semis précoces, il faut maitriser sa densité (40 plantes maximum/m2) et choisir des variétés peu sensibles à l'élongation.

Favoriser la croissance

Plus le colza est vigoureux au démarrage moins il est sensible aux dégâts de ravageurs comme les altises. Dans les situations à faible disponibilité en azote, privilégier les apports organiques dont une partie de l'azote est disponible rapidement et une autre plus lentement (pour limiter les faims d'azote tardives à l'automne). À défaut, l'apport peut être sous forme d'azote minéral, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cas il est conseillé de l'associer à du phosphore et de l'apporter si possible en localisé.
Les couverts associés contribuent à réduire les dégâts d'altises et de charançon du bourgeon terminal, sous réserve d'une biomasse suffisamment importante : plus de 1500 g/m² de colza + couvert en entrée hiver.

Gérer la structure et la paille

En présence de paille, le labour est conseillé afin d'assurer un enfouissement optimal tout en garantissant une bonne structure pour la croissance du pivot. En non labour, l'exportation des pailles est à privilégier. À défaut, il est conseillé de réaliser un nombre de déchaumages suffisants pour bien enfouir la paille et obtenir une fissuration sur 15cm minimum pour permettre le développement du pivot.

Innover avec les plantes compagnes

Les parcelles de colza implantées avec des légumineuses gélives ont montré que cela pouvait réduire les dégâts d'altises adultes. En améliorant la nutrition de la culture, les plantes compagnes réduisent aussi l'impact des larves d'altises et charançon du bourgeon terminal. Privilégier la féverole (sauf en cas de présence dans la rotation) qui donne les meilleurs résultats sur les ravageurs d'automne. Son coût et sa sensibilité aux herbicides est plus faible que d'autres espèces. Semer précocement, sans trop de décalage avec le colza, avec un objectif de 12-15 pieds/m² de féveroles. Désherbez de préférence avec du Novall ou Alabama (2l/ha maximum en fractionné). Un semis à la volée suivi d'un passage d'outil est possible sinon semez en un seul passage avec une trémie supplémentaire sur le semoir ou réaliser deux semis séparés. Si le couvert ne gèle pas pendant l'hiver, il est possible d'appliquer du Lontrel (100-120g/ha + 1l/ha d'huile) à partir du 15/02.



Photo Nitry (89) le 22/03/2016 dans un secteur à très forte pression de larves d'altises: à droite semis précoce + féverole+ fertilisation starter - à gauche semis seul retardé d'une dizaine de jours

Semer idéalement au monograine

La graine de colza est de petite taille et nécessite un positionnement précis pour un contact terre-graine optimal. La vigueur et la régularité de levée sont primordiales pour faire face aux aléas climatiques et sanitaires. Privilégier donc les semoirs de précision.

Pratiquer le roulage sauf sur sol battant

Un roulage peut diminuer les dégâts d'altises adultes en réduisant les zones d'abris pour les altises (comme pour les limaces). Proscrire cette technique dans les sols où elle pourrait provoquer de la battance (ex : sols limoneux).

L.Jung – D. de Fornel
Terres Inovia

Sanitaire

Quelles conséquences des fortes attaques de bactériose pour les prochains semis de pois d'hiver ?

Les importants symptômes de bactériose observés sur pois d'hiver cette année sont dus à une conjonction de facteurs climatiques exceptionnels, qui ont permis les premières contaminations et la progression rapide de la maladie dans les parcelles.

La bactériose : une maladie connue de longue date

La bactériose, également appelée graisse du pois, est une maladie aérienne due à une bactérie : Pseudomonas syringae. Cette maladie apparait en foyers dans la parcelle. Le feuillage présente des plages nécrotiques, de couleur marron clair à brun foncé, souvent translucides. Les tiges sont également ceinturées par des nécroses brunes translucides. Les organes touchés finissent par dessécher.
Dans les années 80, des attaques sévères ont surtout concerné le Sud-Ouest de la France. Depuis le début des années 90, la maladie a été occasionnellement observée, mais sans conséquence sur la production.
Néanmoins, la bactérie semble présente chaque année sur les cultures de pois, ou dans l'environnement proche, sans pour autant provoquer de symptômes. En effet, la bactérie (issue de semences contaminées ou de plantes hôtes), se multiplie à la surface des plantes de façon très importante, lorsque les conditions sont favorables, sans occasionner de dégâts. à titre d'exemple, entre 1990 et 2000, la fréquence et la sévérité de la maladie étaient faibles à nulles en France alors que la bactérie était détectée chaque année dans 30 à 50% des lots de semences analysés.
Ce n'est que par des blessures provoquées par des phénomènes mécaniques, de gel, etc., que la bactérie pénètre dans les tissus du pois et qu'elle provoque alors des dégâts visibles.

Qu'en est-il pour la prochaine campagne de pois d'hiver ?

Pour la campagne à venir, il n'y a a priori pas d'inquiétudes à avoir par rapport aux semences qui seront utilisées. Si la bactérie est présente, la maladie ne se développera que si un ensemble de conditions climatiques favorables est réuni, ce qui semble être assez exceptionnel.
Par ailleurs, il est important de respecter les dates de semis préconisées et de ne pas semer trop tôt. Cela permet en effet d'éviter d'avoir des plantes trop développées en sortie d'hiver. Enfin, rappelons que des densités de semis excessives, augmentent le risque de développement de l'ascochytose et qu'il faut là encore respecter les préconisations.

Un niveau d'attaque exceptionnel dû à des conditions climatiques exceptionnelles

Cette année, d'importantes attaques de bactériose se sont produites, là où la pluviométrie a été la plus abondante associée à des séquences de gels, notamment dans la moitié nord de la France. Cela s'explique par une conjonction de plusieurs facteurs : des plantes particulièrement développées en sortie d'hiver même avec une date de semis adaptée, suite à un automne et un hiver très doux.
des conditions climatiques (températures douces et humidité) favorables à une multiplication importante de la bactérie durant l'automne et l'hiver (multiplication à la surface des tissus des plantes).
Un gel fin janvier-début février, qui a pu occasionner des blessures sur les plantes constituant ainsi une première porte d'entrée à la bactérie. Des gels tardifs en mars et fin avril, qui ont été déterminants en raison du stade de développement avancé des pois d'hiver (plus sensibles au gel) et de la présence de grandes quantités de bactéries sur les plantes (la bactérie sensibilisant le pois au froid). Les conditions de température et d'humidité consécutives à ces gels étant favorables au développement de la maladie.
de fortes pluviométries continues d'avril à juin qui ont favorisé l'extension des foyers de maladie, alors qu'en conditions sèches, les symptômes ont tendance à ne plus progresser.



Terres Inovia

Symptômes sur plantes.

Ainsi l'attaque très importante de bactériose observée cette année résulte de la conjonction de plusieurs facteurs qui ont favorisé son extension : gels tardifs sur des plantes très développées et non endurcies en sortie d'hiver, suivis d'épisodes de redoux et pluvieux qui ont favorisé le développement de la maladie. Les pluies excessives ont également favorisé la propagation des foyers présents. Pour finir, les nécroses liées à la bactériose ont favorisé dans un deuxième temps le développement d'ascochytose, autre maladie qui a fortement affecté les pois d'hiver.

F.Boizet - A.Moussart - V.Biarnes - Terres Inovia

Irrigation

Des canons «intelligents» qui s'adapent aux parcelles

Pour limiter le gaspillage en eau, les constructeurs proposent des canons d'enrouleurs respectant les limitations parcellaires.


Irrimec

Géographie de la parcelle et sensibilité de dérive au vent sont autant de contraintes sources de gaspillage voire de délit, avec lesquelles l'agriculteur doit composer lorsqu'il décide d'irriguer une parcelle. Pour les contrer, des solutions simples sur les canons d'enrouleurs, existent. On parle alors de canons *«intelligents»*. Ce sont des canons standard sur lesquels on vient greffer, suivant les systèmes, un kit mécanique ou électronique de façon à réduire la portée du canon. D'après Éric Faure, conseiller en eau à la Chambre d'Agriculture de Vendée : *«le canon intelligent a pour but d'optimiser l'efficience de l'eau dans la parcelle uniquement, en s'assurant d'une répartition homogène»*.

À ce jour, trois systèmes, qui peuvent être combinés suivant les marques, se distinguent. Tous peuvent être montés a posteriori, quelle que soit la marque de l'enrouleur. Le système brise-jet, propre au Gun Corner de Di Palma Irrigation ou Rain Control de Beinlich, permet, comme son nom l'indique, de réduire la portée du jet en début de position de façon à limiter les débordements hors de la parcelle. Une sorte de palette, fixée au-dessus ou en dessous du canon, vient faire obstacle au flux du jet, tout en s'escamotant au fur et à mesure de l'enroulement du tuyau, soit sur quelques dizaines de mètres. *«Apprécié comme solution pour éviter tout débordement, on ne peut pas en dire autant de la répartition de l'eau au sol»*, remarque Éric Faure.

Respecter les limites géographiques

Le système d'inversion du balayage retourne automatiquement le canon en début de position uniquement, pour assurer un balayage optimal, sans risque de débordement hors de la parcelle irriguée. Il est commercialisé par Pommier, avec l'Auto Revers, Labi, avec le Control Jet, Komet, avec le Vector Control, ou encore Irrimec, avec le Top Rain.

Enfin, le système d'ajustement de l'angle de balayage en cours d'enroulement est le plus polyvalent à ce jour. Il est disponible chez Komet, avec le Vector Control, Di Palma Irrigation, avec le Gun Corner ou bien encore chez Irrimec avec le Top Rain. *«Ce dernier est de loin la solution la plus aboutie, même si ces systèmes pouvaient l'être encore plus»*, regrette Éric Faure. Dans le principe, en cas d'obstacles, comme une route, un bois, un lotissement... le canon diminue sa portée pour ne pas dépasser les limites géographiques de la parcelle. L'angle, modulable à 100%, est modifié en conséquence, évoluant généralement de 210-220° à seulement quelques degrés, si besoin. L'enregistrement de ces données reste malheureusement laborieux, sous forme d'aimant à planter dans le sol ou de mémoires de distances à programmer pour chacune des positions. *«Avec l'arrivée de solutions GPS, on préférerait que l'angle du canon soit déterminé automatiquement, en fonction de la cartographie parcellaire récupérée au préalable»*, insiste le conseiller.

Toutefois, avec ce système à plus fort intérêt social, qu'environnemental ou économique, il est nécessaire de faire un compromis en surdosant ponctuellement pour limiter le gaspillage. En effet, pour respecter la dose en cas de modification de l'angle d'aspersion, la vitesse d'enroulement devrait être accélérée. Or, à ce jour, aucun constructeur ne commercialise une telle solution, même si des solutions sont à l'étude.

En bref

Le pilotage à distance des anciens pivots



Lindsay

Le dispositif Pivot Control signé Lindsay, permet d'équiper n'importe quel pivot à fonctionnement électromécanique d'un système de pilotage à distance via le portail internet FieldNet. Utilisant le positionnement par GPS, le système assure un contrôle complet du pivot, des pompes et des injecteurs, avec possibilité d'irrigation variable (VRI) sur 360 secteurs.

Le boîtier installé à la base du pivot intègre une commande intuitive pour une prise en main dans le champ.

Une pluie de nouveautés


Valley

Valley propose sa BaseStation3, qui permet de piloter à distance depuis un PC, une tablette ou un smartphone, l'armoire de contrôle du matériel d'irrigation. Ce système de gestion de la flotte de matériels d'irrigation, à la plateforme simplifiée, n'est plus réservé qu'aux pivots.

Par ailleurs, une nouvelle version du système d'irrigation VFlex Corner voit le jour.

Elle permet de casser la rigidité du pivot en formant des angles. Sa capacité de franchissement reste semblable à son aînée, mais sa structure est plus simple. La longueur du pivot peut atteindre 72 m.

▶ Des professionnels à votre service

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

L'Eleveur Bourguignon
OFFRE SPÉCIALE
Dans la poussière
RESPIREZ
UN AIR FRAIS ET SAIN
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

SARL BOUTOT ZI. La Noire 03230 BEAULON
MOISSON de céréales (colza, blé et triticale)
MB NH 8070 Elévation, conventionnelle,
4 RM, pneus basse pression
Tel. 04 70 42 72 17 - 06 09 33 16 20 www.sarl-boutot-etap.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Journées commerciales du groupe Buchez à Nevers

Pleins feux sur la gamme Fendt



La série des journées commerciales du groupe Buchez s'est terminée les 13 et 14 mai à Nevers. Après Autun, Corbigny, une présentation Valtra et Nevers, la période mi-avril mi-mai aura comme chaque année été très active pour la concession Valtra et Fendt. A Nevers, une large exposition de la gamme Fendt était proposée. Du 200 au 936, en passant par les 500, 700 et 800, toute la gamme était présentée.

Les nouveaux 300 Vario, derniers-nés du constructeur allemand et adaptés aux exploitations de polyculture-élevage, font peau neuve et adoptent la cabine à 5 montants issue des 500 Vario, ce qui fait nettement progresser l'espace dans l'habitacle. Les commandes sont regroupées sur la console de droite, y compris les phares de travail et la climatisation. Les Fendt 300 sont motorisés par un Agco Power 4 cylindres 4,4 l de 100 à 138 cv, répondant aux normes Tier 4 f, et monté sur un nouveau demi-châssis qui intègre également le relevage et la prise de force avant. Les équipements diffèrent selon la version: Power ou Profi. La première offre un joystick de transmission simplifié et des distributeurs à commande mécanique. La seconde dispose du joystick multifonctions, de distributeurs électriques et du terminal 7 pouces. La suspension mécanique de cabine est montée en option sur la version Power et de série sur la Profi, qui accède également à une version pneumatique en option.

Avec de nombreux matériels illustrant les principales marques distribuées à Nevers étaient présentées : Valtra, Kuhn, Welger, Lucas, …chacun avait l'opportunité de prévoir son futur investissement.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 06/07/2016	Bourg-en-Bresse 12/07/2016	St Christophe-en B. 06/07/2016	National 06/07 au 12/07/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,85 €	3,80 €
	R	3,42 €	3,40 €	3,51 €	3,38 €
	O	-	3,10 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,05 €
	O	2,90 €	2,90 €	-	2,96 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,60 €
	P	2,52 €	2,50 €	-	2,40 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,20 €	4,65 €	4,13 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,81 €	3,52 €
	O	-	3,05 €	-	3,00 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,59 €	2,48 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 12/07/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,67	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,54	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,94	-	
5 -10 ans	-	1,87	1,66	-
+10 ans	-	1,75	1,67	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,16	-	

Bovins : 334

Le 14 juillet en milieu de semaine perturbe les exportations. Malgré des apports très réduits, le contexte commercial est très difficile.

Vaches : peu d'offre, cours reconduits.

NB : SICAFOME organise une vente de cheptel le jeudi 21 juillet 2016 à 14h. Renseignements au 06 48 17 03 17.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/07/2016

Bovins (135)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
315 à 420 kg	-	-
365 à 430 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
275 à 420 kg	800 - 1020	2,42 - 2,93
430 à 520 kg	1120 - 1200	2,19 - 2,63
Laitonnes		
250 à 320 kg	-	-
335 à 395 kg	-	-
Génisses		
280 à 520 kg (16-24mois)	-	-
Taureaux		
1095 à 1240 kg	-	-
Vaches		
Vaches	710 - 1460	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

En broutards et taurillons la vente est plus calme orientant les cours à la baisse. Seuls quelques lots "extra" voient leurs tarifs sensiblement maintenus. Apports toujours restreints en vaches maigres, les tarifs sont reconduits malgré la vente dificile des sujets gras. Un seul invendu.

Bovins gras : 0

Prochain marché bovins et ovins le lundi 18 juillet aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 13/07/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,93	2,80
300 à 350 kg	2,75	2,63
350 à 400 kg	2,72	incoté
400 à 450 kg	incoté	incoté
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	incoté	incoté
250 à 300 kg	2,53	2,45
300 à 350 kg	2,52	incoté
350 à 400 kg	incoté	incoté
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,85
Vaches		
- 5 ans	1,90	1,72
de 5 à 10 ans	1,84	1,70
+ 10 ans	-	1,65

Broutards Laitonnes : Pas de cotations;

Vaches-Génisses : Pas de cotations

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 12/07/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70€	2,30 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Très peu d'apport du au manque d'exportation. Vente très mauvaise.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 04/07/16 au 10/07/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,80 €	-
350 kg	-	2,68 €	-
400 kg	-	2,59 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,52 €	-
500 kg	-	2,38 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,44 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

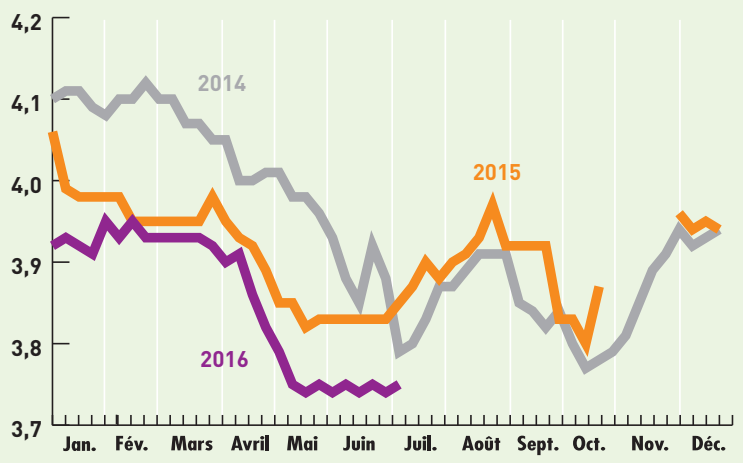
Tendance : Equilibre de l'offre et de la demande.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 04/07/16 au 10/07/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,75 €	3,58 €	3,39 €			
Races mixte		-	3,18 €	3,18 €	3,16 €		
Races lait					-	2,89 €	2,85 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,16 €	-
Races lait						2,89 €	2,85 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,77 €	3,68 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,88 €	3,73 €	3,67 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,86 €				
Races mixte				3,22 €	3,18 €	-	
Races lait					-	2,72 €	2,66 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,51 €	4,27 €	3,99 €	3,82 €			

Tendance : Vente légère en hausse.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 04/07/16 au 10/07/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,77 €	3,73 €	3,73 €	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg		4,55 €	3,97 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,71 €	3,62 €				
Races mixte					3,27 €	3,23 €		
Races lait						-	2,74 €	2,68 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,58 €	4,41 €	4,10 €	3,83 €				

Tendances SEM. 28 / 2016

Bovins de boucherie

Les sorties sont peu nombreuses avec des éleveurs dans les foins ou le début des moissons, mais l'ambiance reste morose avec des abatteurs sans besoins pour cette semaine écourtée du 14 juillet. Les échanges sont très calmes Charolaises haut de gamme avec la réduction des besoins de la part de la boucherie traditionnelle (départ en vacances). La demande commence à se rediriger vers les zones de villégiature, mais compte tenu des stocks, la vente reste calme avec des tarifs sans évolution dans les bonnes génisses et les jeunes vaches Charolaises ou Limousines de qualité bouchère. Le recul de l'offre engendré par les travaux de saisons permet une stabilité des prix dans les Charolaises ordinaires et les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières, le recul conjoncturel de l'offre permet un écoulement plus régulier dans les bonnes vaches viandées, mais le tri reste sévère dans les vaches sans viande (pas de besoin de minerai). En jeunes bovins, les prix ne progressent pas face à l'engorgement du marché en femelles..

Broutards

Cette semaine écourtée du 14 juillet est très peu active à l'export malgré une offre saisonnière peu soutenue. De nombreux opérateurs sont dans l'attente de la position de la Turquie sur ces importations, mais ce dossier est maintenant dans les, mais des politiques. L'activité commerciale est plus calme sur l'ensemble des marchés avec un recul des prix y compris dans les bons mâles Charolais ou Limousins herbés. La vente est difficile dans la marchandise plus commune ou trop âgée, ainsi que dans les broutards légers qui restent sur le marché intérieur. Dans les femelles, l'activité de la semaine est perturbée peu représentative.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de la demande et les volumes qui progressent pèsent sur les échanges. L'activité commerciale est plus difficile avec un tri plus sévère de la part des acheteurs. Les tarifs sont revus à la baisse dans l'ensemble des veaux holsteins, montbéliards ou abondances, y compris dans les bons sujets exports. Dans les croisés taupes, gris, blanc bleus ou jaunes de second choix, la pression des acheteurs est marquée avec une offre trop importante pour les besoins. Dans les très bons veaux charolais, limousins ou croisés (jaunes, blanc bleu), l'offre reste mesurée et les tarifs se maintiennent.

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 11 juillet) :
«En allaitants, la reprise se confirme en JB. Le contexte est favorable en femelles, mais les hausses attendues ne sont pas constatées. Le contexte demeure compliqué en vache laitières».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 juillet) :
«Cours facilement reconduits avec une recherche de qualité».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 04/07/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,92 - 3,04	2,66 - 2,91
Gras (38-44 kg)	-	2,68 - 3,12	2,40 - 2,79
Gras (44-50 kg)	-	2,53 - 3,05	2,49 - 2,66
Gras (+50 kg)	-	2,26 - 2,52	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	1,17 - 1,28	-
(+60 kg)	1,27 - 1,49	1,06 - 1,25	-
Divers			
Béliers : 75 à 148 €	0,96 - 1,33	-	
Agneaux maigres : 101 à 106 €	2,74 - 2,99	-	-
Caprins : 7 à 30 €		-	-s
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 712
Vente totale et rapide

Agneaux : Les apports sont d'excellente qualité et correspondent bien à des besoins plus importants que les semaines précédentes. Résultat : Les cours progresent sensiblement.

Brebis: L'offre ne couvre pas la demande. Les besoins paraissent illimités, et les cours augmentent

Béliers - Caprins : Cours inchangés

Effectifs :
Agneaux: 584- Brebis : 109
Béliers : 13 - Caprins : 0 - Divers : 6

Prochain marché le lundi 18 juillet (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/07/2016*

Ovins : 240	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	82 - 95	2,16 - 2,79
Agneaux gras	98 - 136	2,10 - 2,98
Brebis	51 - 115	0,78 - 1,35
Béliers	-	-

Vente plus active avec un seul lot invendu. Les tarifs progressent en agneaux et en brebis de façon significative.

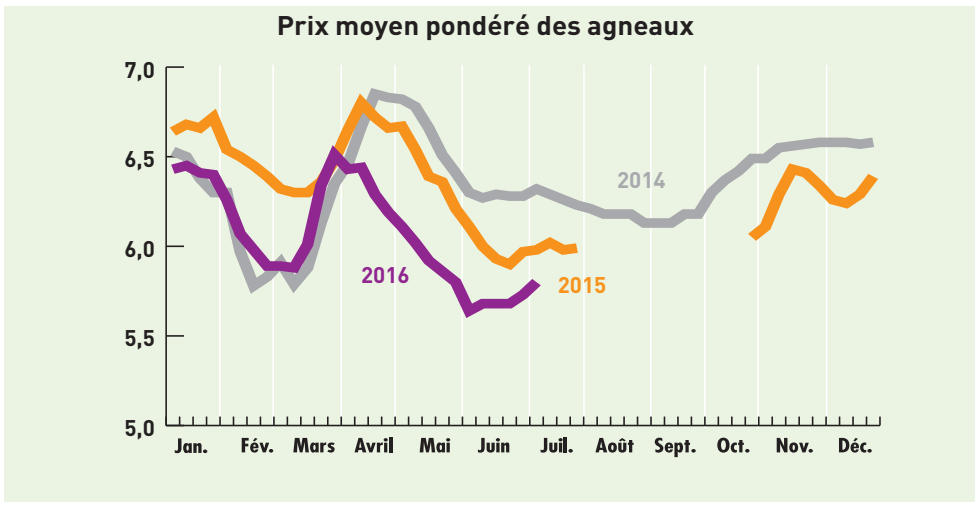
Le marché ovins aura lieu le Lundi 25 juillet aux horaires habituels

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 04/07/16 au 10/07/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,11 €	5,56 €
Couvert	16-19 kg	6,35 €	5,96 €	5,53 €
Gras	13 -16 kg	-	-	5,50 €
Gras	16-19 kg	-	5,08 €	5,05 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 04/07 au 10/07/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,80 €	6,42 €	2,29 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 04/07/2016 au 10/07/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,27	6,36 =	6,38 0,05	5,61 0,02	-	-	-	-
	R Var.	6,03 0,03	6,09 0,09	6,04 0,12	-	5,97 -0,15	6,03 -0,14	6,09 -0,03	-
	O Var.	5,54 0,19	5,47 0,08	-	-	5,67 0,08	5,64 0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,32 0,06	6,27 0,05	5,52 0,02	-	6,35 0,04	6,05 -0,01	5,35 -0,06
	R Var.	5,95 0,05	6,01 0,06	5,95 0,19	5,22 0,12	6,11 -0,08	5,96 -0,04	5,75 -0,08	5,26 -0,06
	O Var.	5,51 0,09	5,54 0,12	5,50 0,04	4,93 -0,01	5,56 0,10	5,53 0,15	5,35 0,18	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,08 0,14	4,86 0,13	-
	O Var.	-	-	-	-	5,50	5,05 0,31	4,87 0,30	-

Zone nord : Rafermissement des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



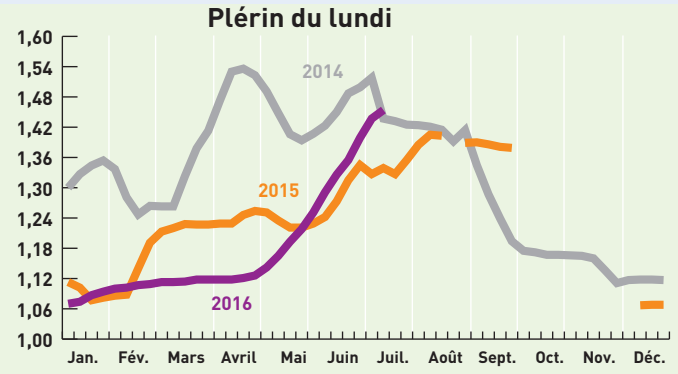
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 978 porcs présentés) — *Cotations du lundi 11 juillet 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,454 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 1/07/16 au 7/07/16*

1,62 € /carcasse euros



Veaux

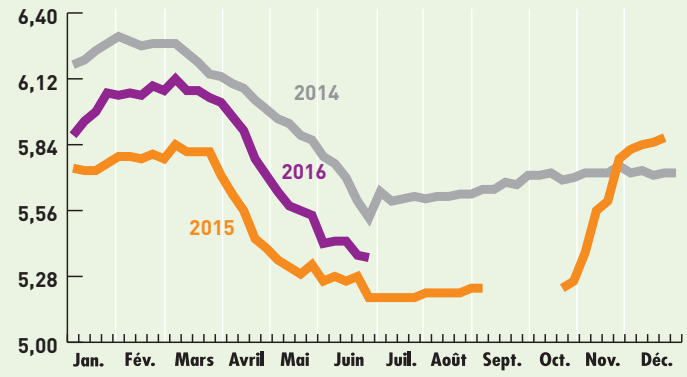
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 04/07/16 au 10/07/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,60 €	-	-
U	9,05 €	7,15 €	5,52 €	-
O	-	5,36 €	4,20 €	3,62 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 11/07/16 au 17/07/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	96	595 - 645 €	395 - 480 €	240 - 310 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		230 - 300 €	150 - 200 €	105 - 155 €	65 - 100 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		360 - 470 €	250 - 330 €	195 - 225 €	120 - 150 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		500 - 580 €	360 - 420 €	240 - 280 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	368	200 - 350 €	130 - 200 €	90 - 165 €	20 - 80 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 04/07/16 au 10/07/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,72 €	2,45 €	-	-
Bons	2,40 €	2,15 €	1,80 €	-

Céréales

Marché du 12 juillet 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	220/11	août-déc.	155	N C
	fourrager	août-déc.	145	N
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	154	N C
	amidonnier	août-déc.	146	N C
	fourrager	août-déc.	136	N C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-sept.	120 à 122	N C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	août-déc.	128	N C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	août-déc.	127	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS	juil.-août	165	N C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		juil.-sept.	156	N C
Sud Côte-d'Or		juil.-sept.	158	N C
Saone et Loire		juil.-sept.	158	N C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17%1ère main	3 de juil.	166	V

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur case IH 1056 XL 105 cv 6 cyl année 1986 8300 heures bon état prix 9 990 HT
✆ **06 78 48 86 24**

Travail sol

54 - Vends semoir John Deere 750A 2013 980 ha TBE 4M traceur, jalonneur prÈlev.
✆ **06 86 87 16 82**

84 - Vends charrue réversible B.E. : 400 euros.
✆ **04 90 34 53 87 hr**

Récolte

21 - VENDS benne Krone 6 T., TBE, porte arrière automatique ou manuelle, prix : 2 000 euros (réf. 2701)
✆ **06 82 93 88 54**

Irrigation

26 - Vds enrouleur Irrifrance 70ST-P longueur 250 metres bon état 3000 euros peu servi + 25 tuyaux de 80.
✆ **04 75 98 27 94**

84 - Vends 2 pompes arrosage basse pression avec 2 clapets 100 m3 : 600 euros les 2.
✆ **04 90 34 53 87 hr**

Cave

84 - Vds groupe mise en bouteille Fimer type RT9 année 1987, TBEG, 4 jeux d'étoile 9 becs. Prix : 7 500 euros.
✆ **06 12 06 50 63**

Agri. divers

21 - VENDS round baller JD 580, TBE, - cellule à grain 350 qx (réf. 270A)
✆ **06 15 93 10 18**

21 - Achete presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Bourgoin, Dominator, - télescopiques (réf .270B)
✆ **07 86 22 52 61**

CASS'TRACT 21
PIÈCES TRACTEURS
Tracto, télesco, pelle 1088, 988, Hitachi, Komatsu 160, NH145, Daewoo, Fiat 410 D et K, MH3.
PIECES MB
Lexion 540, 450, 420, 480
JD 1085, 1177, Axial, etc
Tel. 03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

21 - Vd compresseur Pulstar 910 L/minute, 10 bars, neuf 2800 €, cédé 1000 €. Compresseur Lacmé 150L, 200 €. Fourragère 5M, 2 roues, 200 €. Fourragère 4M, 4 roues, 200 eu. Abreuvoir 800L, 150 €. (28VB1)
✆ **03 80 61 40 11**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin 2016 balles rondes 120x120, 180 kg, 12 euros/pièce
✆ **04.74.51.13.28. hr**

69 - Vds plants de poireaux variété Porbella exellante qualitée.
✆ **06 60 18 89 25**

Fourrage

ACHÈTE foin 2016
en grosses bottes carrées.
Contact : B.A.M. VERMEER FOURAGE HOLLANDE,
Peter VAN DEN BRAND,
Tel: 0031622240680 email : petervandenbrand@bamvermeer.nl

07 - Foin de montagne boule 120 120 bio.
✆ **06 41 32 49 42**

25 - A V. foin BR bonne qualité importante quantité.
✆ **06 71 94 66 99**
ou 03 81 60 31 64

Propriété

21 - Achete ou loue exploitation agricole, secteur Genlis - St Jean de Losne - Nuits St Georges. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (230D)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

21 - VENDS à Dijon proximité Rocade, CHU, dans résidence beau T3 avec balcon, 72 m2, 3ème étage avec ascenseur, 2 chambres avec dressing, salon, séjour, cuisine équipée, nombreux rangements, salle de bain + WC séparé, prix : 145 000 euros (réf. 260D)
✆ **06 13 16 31 29**

Terrain

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

38 - Recherche à acheter terres agricoles sur : Le Mottier, Champier, Eydoche, Lonchenal. Ecrire à Terre Dauphinoise - 44 Avenue Marcelin Berthelot - CS 92608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2
✆

Bâtiment



Divers

42 - Vds panneaux sandwich pour local - transformation env. 60 m2 + four à combust. bois.
✆ **06 87 77 28 03**

69 - Recherche pour les vendanges fin septembre en beaujolais : location tracteur + remorque + chauffeur. J'ai un petit bac. A vendre cuve inox 316 de 50 hl., conviendrait pour tous les vins dont blancs.
✆ **06 80 74 55 70**

70 - Recherche Presse BR 120x120, Claas 44-46, Welger RP 12-200-202, Carraro, Krˆne, Deutz, Vicon. Presse MD JD 336-342-349-359, Claas Markante. Tracteur Fiat série 90, MF 690-188-168-165, Ford 4000-5000.
✆ **06 83 59 05 70**

Offre

Emploi

01 - Recherche personne motivée pour exploitation agricole sur Juillet
✆ **06.03.57.12.99**

21 - RECHERCHE apprenti 16-18 ans, bovin élevage allaitant (réf. 2503)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - CHERCHE fils agriculteur ou saisonnier, chauffeur moisson + foin début juiillet (réf. 2702)
✆ **06 88 39 44 21**

69 - Cherche chauffeur SPL pour régional, temps partiel. Expérience indispensable.
✆ **06 60 74 00 38**

84 - Cherche tractoriste avec PL travaux sous serre et plein champ, secteur Pernes 84.
✆ **06 07 25 33 31**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

84 - E.T.A. à votre service pour l'éclaircissage et la cueillette. Travail soigné garanti. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

01 - Jeune homme de 17 ans fils d'agriculteur, motivé et passionné, recherche maître d'apprentissage pour bac pro CGEA sur 2 ans
✆ **07 83 37 41 15**
ou 06 47 54 58 74

58 - Cherche maître apprentissage CAP 2ans, motivé, milieu agricole, 18 ans, prép permis VL. (2801)
✆ **03 86 22 62 50**

Animaux

Divers

73 - Recherche hiverneur sérieux pour placer 7 génisses d'un an pour hiver 2016/17, places attachées.
✆ **06 03 36 76 53**

Bovin

CAUSE CESSATION
VENTE de CHEPTEL au CADRAN
60 vaches charolaises garanties pleines
Termes août à octobre
13 vaches suitées
(veaux croisés limousins)
Cheptel indemne IBR A
PCR FCO effectuées
JEUDI 21 JUILLET
SICAFOME - 58290 Moulins Engilbert
Expo: 12h00 - Vente: 14h00
Renseignements au 03 86 84 28 75

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses pleines HBL limousines, vêlage septembre à Décembre écographiées et réservation des nvx reproducteurs de l'année fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (210E)
✆ **06 28 02 04 05**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

38 - Cause sur-nombre vds vaches et génisses PH MO CL garanties sanitaires prêtes au lait
✆ **06 33 98 33 36**

39 - Vds cse cess laitière 3 vaches prêtes, 1 x 46, 2 x 39, IA, CL, ECHO, INDEMMES IBR, BVD, INS. LIM et BBB
✆ **06 79 59 91 05**

42 - Vds 7 génisses Holst. IA sexées du terme 25/06 au 20/08 - ref -CL - gar. sanit. - bvd - Grezolles
✆ **06 84 27 60 46**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98**
ou 06 74 09 49 89

89 - Femelle 15 jours montbeliarde, bonne origine lait, garantie sanitaire, vente cause surnombre. (2802)
✆ **06 72 86 81 81**

Caprin

26 - vds 20 chèvres SAANEN mise bas en septembre 90 euros capgène 1130 L, 35 TO 37 TB
✆ **06 46 78 0072 ou**
06 02 11 40 39

38 - Cause cessation 38 exploitation caprine 80 chèvres + matériel fromagerie et vente
✆ **06 38 46 99 76**

Ovin

58 - Région PREMERY vente d'herbe pour moutons, 25 ha parqués et regroupés, mi-juilet (réf. 2602)
✆ **06 44 87 39 59**

73 - Vds béliers agnelles Hampshire élevage inscrit (Savoie) garant sanit arr/arr vacc fco.
✆ **07 70 61 84 26**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

TRACTEURS		an	Heures	CV
John Deere	6420 Premium TLS, TBE, *révisé*	2006	4100	110
John Deere	6230, STD, TBE	2008	2150	95
John Deere	5820 surbaissé, BE	2003	5500	90
Massey Ferguson	4335 arceau + chargeur, BE	2005	3950	75
Massey Ferguson	5445 + chargeur, TBE	2013	2500	100
FENDT	208 V, BE	2007	4200	80
CLAAS	Celtis 436 RX + chargeur, à *réviser, destock.*	2007	4550	85

MATÉRIELS		an	capacités
Télescop.	CATERPILLAR - TH337, TBE, *révisé*	2009	3000H
Presse B.R.	JD - 592 HY flow, ficelle balletrack	2004	
Presse B.R.	DF - MP 121, ficelle Filet, ameneur rotatif, *rév.*	2005	
Presse B.R.	JD - 582 HY flow, ficelle balletrack.	2003	
Presse B.R.	JD - 580 PU 1m81, BE, à *réviser, petit prix*	1998	
Bol mélang.	TRIOLIET - Solomix 1400 ZK, TBE	2013	14 m³
Cultitiller	KUHN - EL 142.300, porta. packer, TBE, *rév.*	2002	3 m
Comb. de semis	KUHN - HR 303 + VENTA, à *réviser, dest. en l'état*	2005	3 m
Benne mono.	JEANTIL - GM 111, TBE	2007	11 T
Benne ridelles	DEGUILLAUME - T 90 D, TBE	2006	9 T
Enrubanneuse	KVERNELAND - UN 7420, Mat de 750 mm, compt. BE.	2005	
Fauch. Condi.	JD - 1365, trainée, EM, *petit prix*	2005	3 m
Fauch.	KVERNELAND - 2532, BE, *révisée*	2008	3 m 20
Fauch.	KVERNELAND - 2532, BE, *révisée*	2009	3 m 20
Fauch.	KUHN - GMD 902, BE, *révisée*	2005	3 m 60
Fauch.	CLAAS - DISCO 2650 plus, TBE, *révisée*	2007	2 m 65
Faneuse	KUHN - GF 7601 MH, TBE	2007	7 m 60
Faneuse	FELLA - TH 540 D, hydro, TBE, *révisée*	2007	5 m 40
Faneuse	FELLA - TH 901 trans, TBE, *révisée*	2008	8 m 70
Andaineur	KUHN - GA 4101 GM, TBE, *révisé*	1998	4 m 10
Épand. Engrais	VICON - ROTAFLOW RSM, EM	2005	
Tondeuse Vergers	TERECCO - TOR 200, EM	2006	3 m 20
Surélévateur	QUICKE - DB 2115, pour 5^e r., griffes à 2 dents	2005	
Cover crop	QUIVOGNE - APL 24, 24 disques en V	2002	
Rouleau Cultipacker	QUIVOGNE - CP, TBE	2000	3 m
Epareuse	BOMFORD - Falcon 5, cdes élec., à *réviser, dest.*	2004	5 m
Epareuse	SMA - portée AR	1982	4 m 80
Gyrobroyeur	SUIRE - semi forestier, 6 lames, BE		1 m 80
Gyrobroyeur	DESVOYS - 1062, bi. rotor, ETM, très petit prix	1998	2 m 70
Tonne à lisier	PICHON - tci 10, bras de pompage, BE	1995	10 000 L
Épand. fum.	DEGUILLAUME - 80 SL, H. verticaux, TBE	1998	8 T

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

PAYEZ MOINS CHER VOS PIECES
PIECES ORIGINE NEUVE
Economisez de 25% à 60%
Toutes les pièces tracteur Same Deutz Fahr ancien & nouveau
Moissonneuses-batteuses Deutz stock important
Consultez-nous, demandez votre devis par mail
MONS AGRI 47 route nationale 80200 Estrées Mons
Tél. 03 22 85 70 66 - Fax. 03 22 85 63 66
Mail : direction@mons-agri.fr www.mons-agri.fr

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



Elan
REFOULEURS ÉLECTRONIQUES RADIO


Garantie : 2 ans, sauf chute dans l'eau.
Permettent d'éloigner toutes sortes d'animaux indésirables, notamment les sangliers dans le maïs et les cormorans dans les étangs. Effaroucheurs acoutisques, diffusant, toutes les 3 minutes environ, un programme radio, 10 secondes (voix et musiques, la diversité évite l'accoutumance) qui, par son effet surprise, provoque la peur des animaux. Portée de protection : 200 à 500 m.

223 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18028

CERBÈRE RE 005
• 1 émetteur radio • **1 platine électronique fonctionnant jour et nuit** • 1 haut-parleur intérieur • 1 haut-parleur extérieur livré avec 4 m defil + 1 sangle nylon et 1 boucle autobloquante • 1 sangle de fixation en nylon avec boucle autoblocante permet une pose rapide.

✆ 01 49 84 94 28

CERBÈRE RE 020
• 1 haut-parleur intérieur (1 x 8 W) • 1 haut-parleur extérieur (1 x 8 W) livré avec 4 m de fil + 1 sangle • 1 système électronique breveté • 1 émetteur radio GO/FM • 1 sangle de fixation imputrescible fournie
Pour ne pas gêner le voisinage et rester efficace, l'appareil possède aussi :
• 1 système de réglage : jour et nuit, ou jour ou nuit
• 1 potentiomètre (réglage du volume) + bouton test/puissance • 1 système de réglage du temps d'émission sonore • Poids : 3,5 kg.

483 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18020

CERBÈRE TURBO
Même type d'appareil que le RE 20 mais plus puissant
• appareil de radio plus puissant • livré avec 2 haut-parleurs extérieurs (2 x 15 W) et 50 m de fil chacun.
Fonctionne aussi sur batterie 12V (non fournie)



642 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18025

NOUVEAU !!! Encore plus efficaces
Les Cerbères équipés d'ampoules LEDS surpuissantes !
Les Leds émettent des éclairs clignotants visibles à plus de 1 000 mètres, durant les temps variables, des arrêts des émissions radio de l'appareil. Ces flashs lumineux déclenchent la peur chez l'animal, car assimilés à la présence de l'homme, (comme les phares des véhicules).
• Cerbère RE05 + Leds **réf 18031 337 € TTC**
• Cerbère RE20 + Leds **réf 18032 596 € TTC**
• Cerbère RE Turbo + Leds **réf 18033 756 € TTC**

Appareils constitués d'un boîtier étanche, livrés avec cordon d'alimentation secteur 220V - Fonctionnent aussi sur pile 6 V, sur batterie 6 V rechargeable, sur batterie 12 V. (Non fournies)

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
18028		223,00	,
18031		337,00	,
18020		483,00	,
18032		596,00	,
18025		642,00	,
18033		756,00	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :

Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG10 - Photos non contractuelles

Porcin

38 - Vds porcelets fermier de 8 à 25 Kg nés sur paille sevrés à 4 sem dispo toute l'année.
✆ **06 83 81 45 79**

Equin

89 - Vd cause santé Jument comtoise, 4 ans, pleins papiers, très douce.(2803)
✆ **03 86 74 78 02**

Chien

58 - Particulier n° SIREN FR38393084975000019 vends chiots Border Collie non Lof nés le 02/05/2016 portée 7, 250 euros, mère 25026873161616087 (réf. 260C)
✆ **06 84 18 53 38**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ005938 - HAUT - RHIN
3 OUVRIERS DE SILO H/F
Agence intérim • Pdt campagne récolte de maïs : accueil agriculteurs, orientation vers fosses de déchargement, gestion flux des tracteurs (entrées/sorties) et signature bons livraisons • Capacité à respecter consignes de sécurité, à gérer stress et à créer un bon relationnel. Connaiss. monde agricole appréciée • Intérim 2 mois env., à partir de mi-sept. Travail en équipe 2X8 du lundi au samedi (8H/14H ou 14H/20H) SMIC horaire + 10% CP + 10% IFM

AQ005897 - COTE D'OR
ANIMATEUR CUMA H/F
OPA. • Animation, conseil juridique et économique auprès des CUMA de Côte d'Or. Emergence et accompagnement des projets des CUMA. Participation à l'animation de l'antenne de Côte d'Or. • BTS + Licence ou CS, ou 2 BTS, ou Ingénieur. Connaissance du milieu agricole nécessaire. Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe, expérience de 2-3 ans souhaitable. Domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs. • Début de contrat lundi 5 septembre 2016. Mi-temps en CDI avec période d'essai de 3 mois renouvelable une fois, basé au siège de l'antenne départementale de Côte d'Or. Déplacements sur Auxois, Châtillonnais et plaine dijonnaise, indemnisés. Véhicule personnel.

AQ005866 - DOUBS
FORMATEUR ECONOMIE-GESTION H/F
Etablissement public qui propose des formations dans le domaine de la transformation laitière, des analyses et de la gestion de l'eau. Accueille 300 apprenants du CAP au Master. • Sera chargé des cours d'économie-gestion auprès des BTSA principalement. • Diplôme d'économie-gestion (bac+4 mini) ou diplôme d'Ingénieur agricole. • CDD 1 an. temps plein. Rémunération selon grille fonction publique avec prise en compte de l'expérience professionnelle du candidat. Début de mission : jeudi 1er septembre 2016.

AQ005842 - NIEVRE
OUVRIER POLYVALENTE ÉLEVAGE H/F
SCEA, polyculture élevage, hivernage d'environ 1000 bovins, 350 à 400 vêlages de charolaises. Culture de maïs ensilage, blé. Située au dans le Morvan. • Conduite de matériel (télescopique, tracteur avec matériel attelé). Soins aux animaux, vêlages. Entretien des bâtiments, des clôtures. • Personne courageuse, motivée, prête à s'investir ayant des connaissances agricoles. • Repas, mutuelle, salaire selon compétences entre 1700 et 1900 € brut.

AQ005862 - FRANCE ENTIERE
COMMERCIAUX H/F
Société nationale spécialisée dans la distribution de semences potagères et jeunes plants auprès des producteurs de légumes, recrute dans le cadre de son développement sur toute la France. • Négociation commerciale avec des distributeurs de semences potagère et jeunes plants. • De formation niveau BAC/BAC+2 ou Ingénieur dans le domaine agricole. Expérience de terrain souhaitée en semences potagères et/ou plants potagers. Personne habituée à la négociation commerciale et au développement produit. Autonome, sérieuse, disponible, aimant le travail de terrain, excellente capacité relationnelle. Maîtriser les outils informatiques. • Postes à pourvoir dès que possible en CDI. Rémunération fixe + prime à négocier. Véhicule de fonction.

AQ005864 - DOUBS
CONSEILLE SPECIALISE BATIMENT D'ELEVAGE H/F
OPA. • Informe les agriculteurs sur les questions relatives aux bâtiments agricoles et réalise les études de projets bâtiments ds le respect des recommandations zootechniques, ergonomiques, d'hygiène, d'urbanisme selon les limites économiques définies pour l'exploitation. Préparer les PC, réalise des estimations, des demandes de subventions... • Bac+5 agri + expertise en bâtiments d'élevage, aspects énergétiques et environnementaux. Utilisation des outils informatiques de cartographie et de dessin assisté par ordinateur. Permis B. • CDI.

AQ005868 - DOUBS
FORMATEUR ECONOMIE H/F
Etablissement public qui propose des formations dans le domaine de la transformation laitière, des analyses et de la gestion de l'eau. Accueille 300 apprenants du CAP au Master. • Sera chargé des cours d'économie d'entreprise et de filière, législation du travail, marketing auprès des classes de BTSA. Licence principalement dans le domaine de la transformation laitière. • Diplôme d'économie-gestion (Bac+4 mini) ou Ingénieur Agricole ou Agroalimentaire. Toutes ces matières seront attachées à la transformation laitière aussi un profil ayant des connaissances de ce milieu sera le bienvenue. • CDD 1 an. Temps plein. Rémunération selon grille fonction publique avec prise en compte de l'expérience professionnelle du candidat. Début de mission le 1er septembre 2016.

AQ005874 - YONNE
CONSEILLER D'ENTREPRISE EN GRANDES CULTURES H/F
OPA. Rattaché à la sous-direction Développement et Appui aux entreprises et aux personnes. • Animer des collectifs d'agriculteurs en réseau avec l'OPA. Conduire des projets agro-écologiques répondant aux attentes et besoins des collectifs icaunais. Conseiller les agriculteurs dans le domaine des grandes cultures. Devra : -réunir, animer et conseiller des agriculteurs en groupes de développement, -élaborer et mettre en oeuvre des projets collectifs, -participer à l'acquisition de références, -participer à la rédaction des bulletins de préconisations, -promouvoir et valoriser les offres de compétences de l'OPA auprès des agriculteurs. • Ingénieur Agri-Agro ou BTS avec solide expérience. Aptitude à l'animation et au contact avec les agriculteurs en groupe ou individuellement. Une expérience significative sur ce domaine d'activité est un plus. Capacité d'analyse, de synthèse et d'initiative. Goût pour le travail en équipe. Permis de conduire VL. • CDI. Entrée en fonction dès que possible.

AQ005965 - SAONE ET LOIRE
ASSISTANT HOMOLOGATION H/F
Prestataire de services en expérimentation agronomique et préparation de dossiers d»homologation de produits. • Vous participerez à la préparation de dossiers d»évaluation biologique de produits de protection des plantes en cours de développement par nos clients (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, traitement de semences) en vue de leur homologation en Europe. Le travail portera sur le traitement et l'analyse de données de données de rapports d»essais évaluant l'efficacité et la sélectivité de ces produits. Vous devrez également : * veiller au respect des directives et des procédures administratives de l'entreprise, * travailler en étroite collaboration avec l'équipe et participer de manière dynamique et constructive aux réunions d'équipe, * assurer la confidentialité des informations, * garantir qualité et respect des délais. Vous travaillerez sous la responsabilité du manager du département homologation, dans une équipe à taille humaine de 4 personnes. • Bac+2 min. biologie végétale et/ou agronomie. Une expérience en tant que chargé d'expérimentation serait un plus. Maitrise Word et excel impérative, ARM souhaitée. Anglais correct (rédaction dossiers). Permis B et véhicule obligatoires. • Poste en CDD de 6 mois à partir de septembre 2016, avec possibilité de CDI dans la structure.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 -Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

☐ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ☐ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

☐ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
☐ 1 Parution **10 €**
☐ 2 Parutions **15 €**
☐ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

☐ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
☐ 1 Parution **29 €**
☐ 2 Parutions **43€**
☐ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

☐ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
☐ 1 parution **17 €** ☐ 2 parutions **26 €** ☐ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ☐ Tracteurs
- ☐ Matériels de travail du sol
- ☐ Matériels de récolte
- ☐ Matériels de traitement
- ☐ Matériels arbo-viti
- ☐ Matériels de distribution
- ☐ Matériels d'épandage
- ☐ Matériels d'irrigation
- ☐ Matériels forestiers
- ☐ Matériels travaux publics
- ☐ Matériels de cave
- ☐ Matériels de manutention
- ☐ Matériels de station
- ☐ Matériels de taille
- ☐ Materiels agricoles divers
- ☐ Véhicules utilitaires
- ☐ Véhicules tourisme
- ☐ Ventes/achats de récoltes
- ☐ Cultures sous abris
- ☐ Plants/pépinières/Droits à produire
- ☐ Bâtiments professionnels
- ☐ Propriétés achat/ventes
- ☐ Terrains
- ☐ Locations agricoles
- ☐ Locations autres
- ☐ Offres d'emplois
- ☐ Demandes d'emplois
- ☐ Propositions commerciales
- ☐ Offres de service
- ☐ Mariage-rencontres
- ☐ Divers
- ☐ Animaux divers
- ☐ Bovins
- ☐ Caprins
- ☐ Ovins
- ☐ Porcins
- ☐ Equins
- ☐ Volailles/Lapins
- ☐ Chiens
- ☐ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
☐ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
☐ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SOCIETE ISSOISE DES PLASTIQUES APPLIQUES- SIPA

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 548.816,46 €uros
Siège : Marcilly sur Tille (21120)
015 850 282 RCS Dijon

Aux termes de la réunion du conseil de surveillance du 30 Juin 2016, il a été pris acte de la démission de Madame Nicole Sabatier de ses fonctions de membre du directoire et de directeur général.

AL212817007

NOMINATION

D.L.M.

SAS au capital de 2.868.000 €uros
Siège : Dijon (21000)
13 Avenue Albert 1er
509 109 161 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 JUIN 2016 :

- La société SCP ANDRE & ASSOCIES dont le siège est à Beaune (21200) Avenue Charles de Gaulle et Rue Buffon, a été nommée Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement du Cabinet ANDRE AUDIT ET CONSEIL – C.A.A.C. dont le mandat est arrivé à expiration;

- Monsieur Edouard DINKEL domicilié à Beaune (21200) Avenue Charles de Gaulle et Rue Buffon a été nommé Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de LA SOCIETE AUDITEUM dont le mandat est arrivé à expiration.

AL212816974

ROUX PERE ET FILS

SA au capital de 506 628 euros
42 rue des Lavières 21190 St Aubin
329 058 853 RCS Dijon

En date du 30/12/2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte que suite au décès de M.Jean-Guy COTTIN, commissaire aux comptes titulaire, M.Jean-Marc DUFETEL, commissaire aux comptes suppléant, est devenu commissaire aux comptes titulaire et que M. Jean-Marc DUFETEL n'exerce plus de mandat de commissariat aux comptes à titre personnel.

Par conséquent, l'Assemblée Générale a nommé :

* la Société BRICOLA-AUDIT ayant son siège social 26 rue Henner 68000 Colmar, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,

* la Société ARIANE AUDIT ayant son siège social 13 Bld Clémenceau 67085 Strasbourg Cedex, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant

En date du 24/6/2016, le Conseil d'Administration -a pris acte que le Président du conseil d'administration n'exercera que des fonctions de Président et n'assumera plus la Direction Générale -a nommé M.Emmanuel ROUX en qualité de Directeur Général, ce dernier cessant d'exercer le mandat de Directeur Général Délégué, - a nommé M.Matthieu ROUX en qualité de Directeur Général Délégué, en remplacement de M.Régis ROUX, démissionnaire.

Pour avis

AL212816989

ROUX FRERES SA

SA au capital de 771 550,57 euros
42 rue des Lavières
21190 Saint Aubin
399 080 118 RCS Dijon

En date du 24/06/2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société FIDALSEC LINSIG ayant son siège 25 avenue du Président Kennedy 68200 Mulhouse, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M.Jean-Guy COTTIN, décédé.

En date du 24/6/2016, le Conseil d'Administration -a pris acte que le Président du conseil d'administration n'exercera que des fonctions de Président et n'assumera plus la Direction Générale -a nommé M.Emmanuel ROUX en qualité de Directeur Général, ce dernier cessant d'exercer le mandat de Directeur Général Délégué, - a nommé M.Matthieu ROUX en qualité de Directeur Général Délégué, en remplacement de M. Régis ROUX, démissionnaire.

Pour avis.

AL212816993

TECHNIGABIONS

SAS au capital de 5.000 €
Les Hauts Poirets,
21700 Nuits-Saint-Georges
803929140 RCS Dijon

Changement de Président

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2016, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président M. Christophe Rabier, demeurant Les Hauts des Buissières, 48230 Esclanèdes en remplacement de Monsieur David Araujo

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212816999

TRANSFERT DE SIÈGE

D2C EVOLUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 27 200 euros
Siège social : 18, rue du Château
21121 Etaules
RCS Dijon 492 190 483

Aux termes d'une délibération en date du 17 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée D2C EVOLUTION a décidé de transférer le siège social du 18, rue du Château, 21121 Etaules au 21, Route du Haut Dormont - 10500 Morvilliers à compter du 17 juin 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président.

AL212816970

FORMEX

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 180 000.00 €
Siège social : 42 rue sous murs
89000 Auxerre
501 954 499 RCS Auxerre

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2016 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 6 juillet 2016, de 42 rue sous murs, Auxerre (89000), à ZA La Louière - 25620 L'hôpital du Grosbois.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance

AL212816984

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

Autorisation temporaire de prélèvements d'eau à usage d'irrigation

Un arrêté préfectoral complémentaire n° 1089 du 4 juillet 2016 de l'arrêté préfectoral n° 954 du 17 mai 2016 fixant les prescriptions applicables au renouvellement de l'autorisation temporaire de prélèvements d'eau à usage d'irrigation campagne 2015 pour la campagne 2016 a été signé le 4 juillet 2016.

Cet arrêté modifie la répartition des volumes attribués aux irrigants.

Est annexée à l'arrêté la liste des irrigants autorisés précisant, pour chacun, les volumes maximaux qui peuvent être prélevés.

L'arrêté est consultable à la préfecture-direction départementale des territoires (DDT) - bureau police de l'eau - 57, rue de Mulhouse à Dijon ainsi que sur le site internet de la DDT : http://www.cote-dor.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation,

le responsable du bureau «police de l'eau»

signé : Guillaume BROCQUET

AL212817004

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DE LA DORE

Société civile immobilière
au capital de 60.979,61 euros
Siège social : 25, rue d'Abrantès
21500 Montbard
418 035 549 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés du 30 juin 2016, le capital a été augmenté de 189.020,39 euros pour être porté à 250.000 euros par apport en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL212816922

TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIJON

Le tribunal de grande instance de Dijon, première chambre, par jugement rendu le 01 juillet 2016 a :

- prononcé la liquidation judiciaire de :

Maître Anne Pages, demeurant 9 avenue Paul Doumer - 89200 Avallon

- fixé provisoirement la date de cessation des paiements au : 01 avril 2015

MM. les associés sont invités à produire leurs créances entre les mains de Me Selarl MP associés, représentée par Maître Philippe Maître - 19 avenue Albert Camus - 21000 Dijon, liquidateur judiciaire, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.

AL212817294

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 11/07/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

N° dossier 21 16 0086 :

SAINT-THIBAULT: Objectif : Maintien de l'exploitant dans le bâtiment d'exploitation.

30 a 64 ca - Le village: C-128(A)-128(Z)-129-130[P1] comportant un bâtiment d'exploitation.

N° dossier : 21 16 0067 01

Situation locative : Fonds libre

SAINT-THIBAULT(21) - 2 ha 00 a 00 ca - 'La colombiere': C-309(L)[F1]

Ensemble de bâtiments d'exploitation et 121 ha 38 a 70 ca en location (voir ci-dessous) – Reprise matériel et stock

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

N° dossiers : IL 21 16 0010 01 à IL 21 16 0020 01

BEURIZOT(21) - 28 ha 43 a 40 ca - 'Le crugey': C- 138(J)- 138(K) - 'Les malaquins': C- 163- 164 - 'Les marguerittes': C- 135 - 'Sous vie': D- 187

SAINT-THIBAULT(21) - 40 ha 98 a 39 ca - 'Au dessus de la motte': C- 269- 270 - 'Buisson gauthier': D- 99- 100 - 'Champ pure': E- 91- 92- 93 - 'En brosse colon': C-370- 371 - 'En champ lavret': C- 294 - 'En l ormeau': F- 67- 68 - 'Grande chaume': E- 17 - 'La bogrelle': C- 385 - 'La grande louere': C- 497 - 'La mourote': C- 412 - 'Le bas des fourches': F- 84 - 'Le bois prost': D- 24(A)- 24(B) - 'Le village': C- 134 - 'Les champs de patis': C- 331 - 'Les garaudes de saussy': A- 88 - 'Les noyers de la perriere': C- 481 - 'Les pres de la motte': C-281 - 'Sur le bois prost': D- 21- 22- 23 - 'Sur malpourpoint': F- 77 - 'Vers la croix des murots': D- 94- 95- 96- 97

BEURIZOT(21) - 1 ha 13 a 70 ca - 'La bogrelle': D- 65

SAINT-THIBAULT(21) - 20 ha 54 a 80 ca - 'La colombiere': C- 308- 309(K)- 309(L)-309(J)[P1] - 'Le bas des fourches': F- 83 - 'Les grands champs': A- 17 - 'Les pres bourgeot': C- 390 - 'Sur la motte': C- 260 - 'Sur pre bourgeot': C- 392

BEURIZOT(21) - 1 ha 39 a 49 ca - 'Champs des vepres': D- 193 - 'Les cheillots': D- 192

SAINT-THIBAULT(21) - 10 ha 95 a 70 ca - 'Champ du chene': D- 37 - 'En l ormeau': F- 66 - 'Le bas des fourches': F- 85 - 'Le pre aux vepres': C- 391 - 'Les champs de patis': C- 312 - 'Les noyers de la perriere': C- 299 - 'Sur les pres de la grange': F- 17-18- 19 - 'Sur malpourpoint': F- 78

SAINT-THIBAULT(21) - 3 ha 47 a 00 ca - 'Champ pure': E- 90 - 'Grande chaume': E- 18- 19- 20 - 'Les feultieres': E- 43

SAINT-THIBAULT(21) - 2 ha 06 a 50 ca - 'Au dessus de la motte': C- 271- 272 - 'Les pres bourgeot': C- 386

SAINT-THIBAULT(21) - 37 a 30 ca - 'Sur les pres de la grange': F- 20

SAINT-THIBAULT(21) - 1 ha 09 a 40 ca - 'Buisson gauthier': D- 98

SAINT-THIBAULT(21) -: 2 ha 86 a 92 ca - 'Au dessus de la motte': C- 268- 273 - 'Aux criots': A- 30- 31- 37 - 'En champ lavret': C- 285- 293 - 'Les champs de patis': C- 321 - 'Les pres de la motte': C- 478

BEURIZOT(21) - 77 a 30 ca - 'Le pre bourgeot': D- 195

SAINT-THIBAULT(21) - 7 ha 28 a 80 ca - 'En champ lavret': C- 289 - 'Les feultieres': E- 41- 42 - 'Les pres bourgeot': C- 388

N° dossier 21 16 0074 et 21 16 0075 :

Biens libres

BAUBIGNY: Terre et Landes

9 ha 84 a 82 ca - Aux teilles: ZE-39-40(*)[F1]-40(*)[F2]-41-56[46] 42 a 95 ca - Aux teilles: ZE-45

LA ROCHEPOT: Terre et Landes

11 ha 28 a 76 ca - Champs brarey: A-270-275-278-285-288 - Es fornot: A-52-53-54-56-62-63-64-65-66-67 - Le murger d aumont: A-290-293-295-297-298-299-300-301-302

11 a 80 ca - Es fornot: A-68

VAUCHIGNON: Terre et Landes

6 ha 98 a 34 ca - Champ brale: B-16-17-29-38-43-46-51-172[15] - Combe ribaut: B-69

2 ha 87 a 83 ca - Champ brale: B-15-22-34-35-180[20]

N° dossier 21 15 0170 01 et 21 15 0170 03 :

Biens libres

ECHENON :

1 ha 14 a 00 ca - Contour bocaire: ZA-120-121-122

LES MAILLYS :

2 ha 04 a 85 ca - Les bois royaux: BZ-21-22

TROUHANS :

44 ha 65 a 25 ca - En chaizeau: ZI-34 - En lacran: ZD-26-27-28-29-30 - La platiere: ZL-18 - Le parc: ZK-22 - Les grandes vies: ZI-67-68-69 - Les petites vies: ZI-54 - Quetelot: ZD-51-52-63-64-65

- Au dessus de la platiere: ZL-25 - Champs rolland: ZK-35 - Le bas sauvage: ZB-107[15] - Le breuil: ZB-105[2]

Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'installation.

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

N° dossier : IL 21 15 0038 01

LES MAILLYS : Terre

9 ha 20 a 00 ca - 'Les bois royaux': BZ- 40-41- 54- 55- 62- 79- 80- 81- 82- 83- 85

TROUHANS : Terre

23 ha 90 a 98 ca - 'Au malcornot': ZK- 2 - 'Bois imperial': E- 5(A)[F1] - 'La piece': ZE- 16- 17 - 'Les epechards': ZI- 101 - 'Les grandes vies': ZI- 65

Biens à la vente et à la location indissociables

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 01/08/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212817006

MODIFICATION DE STATUTS

MENUISERIE GRUET

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 44 avenue Edouard Herriot
21400 Chatillon-sur-Seine
805 187 457 RCS Dijon

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 10 juin 2016, il résulte que :

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10 000,00 euros).

Il est divisé en 1 000 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de trente mille (30 000) euros.

Il est divisé en mille (1 000) actions de trente (30) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL212816972

EARL SEGAUT PERE ET FILS

Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 76 910 €
Siège social :
La Ruelle - 21230 Maligny
RCS Dijon 531 474 815

Aux termes des procès-verbaux des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2016, il résulte que :

- Le capital a été diminué de 70 910 € pour être porté à 6 000 € par apurement du compte courant.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Capital social : 76 910 €

Nouvelle mention : Capital social : 6 000 €

- La nouvelle dénomination de la société est «EARL SEGAUT VINCENT»

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- Démission de Monsieur Maurice SEGAUT de son poste de gérant de l'EARL SEGAUT Père & Fils.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis,

AL212816978

SARL CHÂTEAU DE LA ROCHEPOT

SARL à associé unique
au capital de1.000 €
Château de la Rochepot
21340 Rochepot
817 961 865 RCS Dijon

Modifications

Suivant décisions de l'associé unique en date du 30/06/16, il a été décidé d'étendre l'objet social, de façon accessoire, aux activités de négoce de vins et spiritueux, liqueurs et boissons de toute nature..

AL212816983

LEGAP

SARL au capital de 9.000 €
Siège social : Montigny sur Aube (21520)
23 Rue de Potelle
524 619 178 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2016, l'objet social a été étendu aux activités de négoce de produits agricoles (engrais, semences, produits divers) ; location de véhicules industriels avec conducteur ; prestation de services (secrétariat, comptabilité). L'article 3 (Objet) des statuts a été modifié en conséquence.

La gérante

AL212816986

J 2 M

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 5 route de Beaune
21420 Bouilland
500 160 700 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2016, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société «J2M» a été remplacée à compter du 1er juillet 2016 par «MATEOS» Le siège social a été transféré du 5 route de Beaune - 21420 Bouilland au 49 rue Pasteur - 21200 Beaune, à compter du 1er juillet 2016.

Son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 4 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession de titres au profit d'un tiers est soumise à l'agrément préalable des associés à l'exception des cessions réalisées au profit de conjoints, partenaires pacsés, d'ascendants ou descendants des associés. Monsieur Julien MATEOS et Monsieur Maxime MATEOS, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président : Monsieur Julien MATEOS, demeurant 9 rue le Gué - 21200 Bouze-les-Beaune.

Directeur Général : Monsieur Maxime MATEOS, demeurant 23 A rue du Mauthier - 21420 Echevronne.

Pour avis Le Président.

AL212816996

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

«ENTREPRISE GAUTHIER PERE ET FILS»

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 36 Allée du Bastion
21170 Saint Jean de Losne
397 636 689 R.C.S Dijon
SIRET 397 636 689 00010

Aux termes d'une décision en date du 7 juillet 2016, l'Associé Unique statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession d'actions au profit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, la cession d'actions à un tiers non associé, est soumise à l'agrément de la société par Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur Eric GAUTHIER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : Monsieur Eric GAUTHIER demeurant 2 Place Belle Défense - 21170 Saint Jean de Losne.

AL212816997

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE

Avis de modification

SA au capital de 33 911 446,80 euros 36, rue du Docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire 016 250 029 RCS Dijon

Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2016, il a été décidé d'une part, de modifier l'article 2 à compter du même jour:

Dénomination sociale:

Ancienne mention: SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN RHONE

Nouvelle mention: APRR

D'autre part, il a été décidé la mise en place d'un administrateur représentant des salariés ce-dernier étant soumis aux mêmes règles que les autres administrateurs.

Modification en conséquence des statuts.

Mention au RCS de Dijon.

AL212817003

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

RIDOLFI

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 3 Impasse Ernest Champeau
21800 Quétigny
RCS Dijon 423 355 692

L'assemblée générale ordinaire du 17/05/2016 a pris acte de la démission de Monsieur RIDOLFI Francesco de ses fonctions de gérant avec effet au 20/05/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur RIDOLFI Sébastien qui était cogérant devient seul gérant à compter du 20/05/2016. Mention sera faite au RCS de Dijon.

La gérance. Pour avis.

AL212816772

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2016, fait à Villeneuve sur Lot, la société «GIFI MAG», société par actions simplifiée au capital de 104 342 108 euros, dont le siège social est à Villeneuve sur Lot (47300) - ZI La Barbière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 478 725 625, a donné en gérance-mandat à la société «BEAUNE DIFFUSION SERVICE», société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros, dont le siège social est à Beaune (21200) - 9 Place Monge & 15 rue de l'Enfant, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, un fonds de commerce de vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs, exploité à Beaune (21200) - ZI Vignoles, Route de Vignoles, pour lequel le Loueur est immatriculé sous le numéro 478 725 625 02481, à compter du 13 juin 2016, pour une durée expirant le 31 mai 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

AL212816967

SCI POUFFIER

L'AGO de la société SCI POUFFIER, SCI au capital de 1000€, 18 rue d'Assas, 21000 Dijon, 444 678 684 RCS Dijon du 24.5.2016, a décidé de nommer nouveau gérant, Mme MUGNERET Agnès, 18 rue d'Assas, 21000 Dijon, en remplacement de Mr ROLLAND Gilbert pour démission.

Mention au RCS de Dijon

AL212816980

SCI DU GYMNSAE

L'AGO de la société SCI DU GYMNSAE SCI au capital de 30 490€, 18 rue d'Assas, 21000 Dijon, 414 524 025 RCS Dijon du 24.5.2016, a décidé de nommer nouveau gérant, Mme MUGNERET Agnès, 18 rue d'Assa, 21000 Dijon, en remplacement de Mr ROLLAND Gilbert démissionnaire.

Mention au RCS de Dijon

AL212816981

FIDAL

Société d'Avocats
10 rue Georges Pompidou
18000 Bourges

BFC PHM GROUP

SARL au capital de 50.000 ¤
Siège social :
8 route de Chevigny -
ZA de l'Essart - 21600 Ouges
803 465 681 RCS Dijon

Suite aux décisions de l'associée unique en date du 27 juin 2016, certaines mentions prévues à l'article R. 210-4 du Code de commerce sont frappées de caducité, aussi il y a lieu de procéder à la présente publication :

Gérance

Ancienne mention : Monsieur Philippe MICHEL

Madame Jacqueline LAURENT

Nouvelle mention : Monsieur Philippe MICHEL

Pour avis

AL212816982

WATTEAU

Société immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social :
7 Boulevard Rembrandt
Immeuble Apogée C - 21000 Dijon
483 623 005 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte du changement de représentant légal du Gérant, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, dont le siège est à Dijon (21000) - 7, boulevard Rembrandt - Immeuble Apogée C : Monsieur Jean-François GERARD-VARET, demeurant à Semur En Auxois (21140) - 17, route de Charentois, remplace Monsieur Jacques GIRARDIER à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL212816988

Maître Manuel GUINET
Barreau de Lyon - Toque 1183
cabinet.guinet@hotmail.fr

MESA GAY

Avis de Modification

Société civile Au capital de 1 000 euros Siège social : 11 rue du Moulin 21110 Longecourt en Plaine 809 290 760 - RCS Dijon

Suivant assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 9 mai 2016, il a été décidé d'adopter une gérance statutaire et de nommer en qualité de gérants statutaires à compter du même jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Michel GAY, actuel gérant de la société, né le 29 janvier 1958, demeurant à Longecourt en Plaine (Côte d'Or), 11 rue du Moulin,

- Madame Emmanuelle GAY, née SCHEIL, née le 28 juillet 1965 demeurant à Longecourt en Plaine (Côte d'Or), 11 rue du Moulin.

AL212817000

Maître Manuel GUINET
Barreau de Lyon - Toque 1183
cabinet.guinet@hotmail.fr

SOCIETE IMMOBILIERE DU LAVOIR

avis de modification

Société civile Au capital de 1 000 euros Siège social : 11 rue du Moulin Longecourt en Plaine 21110 809 660 772 - RCS Dijon

Suivant assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 9 mai 2016, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, la société MESA GAY, dont le siège est à Longecourt en Plaine 21110 , 11 rue du Moulin (809 290 760 RCS Dijon).

AL212817001

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

BUFFLON

SARL au capital de 20 000 euros
Siège social :
10 rue Bernard Laureau
21110 Genlis
RCS Dijon 751 617 937
SIRET 751 617 937 00014

Gérance

Ancienne mention : Monsieur Jean Lonjaret demeurant à Ouges (Côte d'Or) - 17 rue des Vignes

Madame Marie Buffenoir demeurant à Couternon (Côte d'Or) - 30 rue des Mardors

Nouvelle mention : Monsieur Jean Lonjaret demeurant à Ouges (Côte d'Or) - 17 rue des Vignes

Madame Alice de la Vega demeurant à Chevigny Saint Sauveur (Côte d'Or) - 23 allée du Breuil

Pour avis : La Gérance

AL212817005

LGDA

SARL au capital de 8 000 €
Siège social :
105 A, avenue Henri Fréville
35200 Rennes
RCS Rennes 449 838 085

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date à Rennes du 14 mai 2013, par la Société LGDA, immatriculée au RCS de RENNES sous le N°449 838 085, loueur de fonds, à la Société FR DA MARSANNAY, SARL au capital de 10 000 €, ayant son siège social à Marsannay La Côte (21160), Centre commercial Leclerc – ZAC Actisud, centre commercial Leclerc Les Terres Franches, rue Olivier de la Marche, immatriculée au RCS de DIJON, sous le N° 793 288 887, locataire-gérant, et portant sur l'exploitation d'un fonds DEL ARTE sis ZAC Actisud, centre commercial Leclerc Les Terres Franches, rue Olivier de la Marche, a pris fin le 30 juin 2016.

Pour avis

AL212817010

LGDA

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 105 A, avenue Henri Fréville
35200 Rennes
RCS Rennes 449 838 085

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date à Rennes du 24 novembre 2011, par la Société LGDA, immatriculée au RCS de Rennes sous le N°449 838 085, loueur de fonds, à la Société FR DA VALMY, SARL au capital de 10 000 €, ayant son siège social à Dijon (21000), ZAC du Parc Valmy, immatriculée au RCS de DIJON, sous le N° 534 744 800, locataire-gérant, et portant sur l'exploitation d'un fonds DEL ARTE sis ZAC Parc Valmy – 21000 Dijon, a pris fin le 30 juin 2016.

Pour avis

AL212817011

➜ NON DISSOLUTION

CONSEIL HABITAT SERVICES

SAS au capital de 40 000 €
37 rue de Longvic
21300 Chenove
514 691 005 RCS Dijon

Suite à AGE du 05.07.2016 : dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au RCS de Dijon. Pour avis, la présidente

AL212816965

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CARTES EN CIEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.650 euros
Siège social : 3, rue de Belle Vue
21 121 Fontaine-les-Dijon
448 071 514 RCS Dijon

Par décision du 30 juin 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Madame Claire Mermet Maréchal demeurant 3, rue de Belle Vue – 21 121 Fontaine-les-Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3, rue de Belle Vue – 21 121 Fontaine-les-Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL212816944

REDANIA

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Chez CocciMarket
10, avenue des Grésilles
21 000 Dijon
817 488 851 RCS Dijon

Par décision du 30 juin 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Lahcen DANI demeurant 69, rue Chateaubriand – 21 000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 69, rue Chateaubriand – 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL212816990

REDANIA

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : Chez CocciMarket
10, avenue des Grésilles
21 000 Dijon
817 488 851 RCS Dijon

Par des décisions de l'associé unique du 30 juin 2016, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Lahcen Dani demeurant 69, rue Chateaubriand – 21 000 Dijon et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL212816991

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 20/06/2016 à Mirebeau sur Bèze, de la société suivante :

Dénomination : BARTHET HOLDING

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 4 Impasse de la Venelle 21310 Mirebeau sur Beze

Objet : L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion. La réalisation de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres au profit de sociétés filiales ou apparentées, ainsi que de tous tiers ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et plus généralement toutes activités entrant dans le cadre d'une société holding.

Durée : 99 ans

Capital : 3 000 euros entièrement libéré.

Président : Monsieur BARTHET Patrick demeurant 18 Rue de Dame Rose 21310 Mirebeau sur Bèze sans limitation de durée

Commissaires aux comptes :

Titulaire : SAS NOREA Cour du Vieux Château 21190 Puligny Montrachet

Suppléant : SAS EQUINOXE 8 Avenue Jean Bertin 21000 Dijon,

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis.

AL212816957

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Beaune du 15 juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BEAUNE DIFFUSION SERVICE

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Siège social : 9 Place Monge & 15 rue de l'Enfant, 21200 Beaune,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 8 000 euros,

Objet social : l'activité de vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs et ce, exclusivement sous la forme de gérant-mandataire de la marque «GIFI».

Gérance : M. Mickaël Seigneur, demeurant 9 Place Monge & 15 rue de l'Enfant - 21200 Beaune, et Mme Emmanuelle PAYET, demeurant 5 rue du Vieil Hôpital - 39800 Poligny.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, Le Gérant

AL212816966

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2016, il a été constitué une SASU dénommée : R PROD.

Siège social : Chez Jean Briand 21 Val d'Armançon, 2 chemin des combottes, 21500 Senailly,

Capital : 100€,

Objet : Réalisation et production audiovisuelles.

Président : M. Rémi BRIAND, 2 chemin des combottes, 21310 Bèze.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Clauses d'agréments : La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL212816968

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : Douche Secur

Forme : SAS

Siège : 5 av Jean Jaurès 21000 Dijon

Objet : vente des équipements de douche sécuriser

Durée : 98 ans

Capital: 10000€

Président : Belmokhtar sid Ahmed

Cession d'actions : libre

Admission aux Assemblées et Droit de vote , proportionnelle au nombre d'action

Immatriculation au RCS de Dijon

AL212816969

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me NOURISSAT-GONHTIER, notaire à Dijon, le 4/07/2016, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI RBM

Siège : Dijon (21000), 7 Rue Michel Servet.

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500 €)

Apports en numéraire : 1.500 €

Gérant : M. Philibert DU REAU DE LA GAIGNONNIEREBERTINOTTI dt à Dijon (21000), 29 Boulevard Carnot, M. Vincent BLETRY dt à Dijon (21000), 60 rue Devosge et Mme Emilie PITRE épouse MARTIN, dt à Varois et Chaignot (21490), 16 Rue de la Charme.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs en cas de transmission par voie de succession ou liquidation, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

Le notaire

AL212816971

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 22/06/2016 a été constituée une SARL nommée : Vendredi

Objet : Location appartement hôtel Traiteur évenementiels

Capital : 100 €

Siège social : 10 rue Léon Mauris, 21000 Dijon

Durée : 99 ans

Gérance : M. Mustapha Larhrissi, 10 rue Léon Mauris, 21000 Dijon.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL212816973

S.E.L.A.S «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me NOURISSAT notaire à Dijon, le 5/07/2016, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI «LA TIELLE»

Siège : Bressey sur Tille (21560), 4 Impasse de la Petite Tielle

Durée : 50 ans

Objet : la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles, ou droits immobiliers et notamment ceux situés à Six Four les Plages, apportés et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux.

Capital social : 300.000€

Par apport en numéraire pour un montant de 200 € et par apport en nature pour la somme de 299.800 € d'un appartement, d'un garage et d'un parking, situés dans un ensemble immobilier lui-même situé à Six Four les Plages (83140), 46 Allée des Restanques, Résidence « LE SOLENZARA », cadastré section CY, numéros 223, 225 et 227 pour une contenance totale de 54 a 81 ca.

Gérant : Mme Jeannine, Paulette, Renée CHOUTEAU épouse BORNE et Monsieur Guy, Paul, Marcel BRONE dt tous deux à Bressey sur Tille (21560), 4 Impasse de la Petite Tielle.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre ascendants et descendants et toutes cessions à titre gratuit autres qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me NOURISSAT, Notaire.

AL212816979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Fontaine les Dijon (21121) du 1er juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile de portefeuille.

Dénomination sociale : LGP.

Siège social : 11 rue des Créots - 21121 Fontaine Les Dijon.

Objet social : l'acquisition, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Alexandre Larue, demeurant 11 rue des Créots - 21121 Fontaine les Dijon.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément dans tous les cas à l'exception des transmissions entre associés

- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212817002

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

D'HABARCQ

SCI au capital de 304.90 €
Siège social : 57 rue d'Arras,
62123 Habarcq.
411 203 813 RCS Arras.

D'un PV d'AGE du 01/06/2016, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/06/2016, du 57 rue d'Arras, 62123 Habarcq, au 3 l'Huy au Fiot, 58140 Gacogne.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. RCS Nevers.
Pour avis, le représentant légal.

AL582817245

ABM HOLDING

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 700.000 €
Siège social :
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le-Kremlin-Bicêtre
522 616 788 R.C.S. Créteil

L'AG Mixte du 24/06/2016 a décidé de transférer le siège social au 9 rue du Champs de Magny, 58470 Magny-Cours, à compter du 24/06/2016.

Président : J.N. HOLDING, SASU ayant son siège social 16 rue François Truffaut, 75012 Paris, 501 602 641 RCS de Paris

Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL582817263

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LOOK CYCLE INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 2 400 000 euros
porté à 2 515 440 euros
Siège social : 27, rue du Docteur Léveillé,
58000 Nevers
419 513 262 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 14 juin 2016, par décision de l'assemblée générale extraordinaire, le capital social a été augmenté de 115.440 euros par voie d'apport en nature et en conséquence porté de 2.400.000 euros à 2.515.440 euros, au moyen de l'émission de 11.544 actions nouvelles de numéraire de 10 euros de nominale chacune.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le président.

AL582817251

AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 6 613 300 Euros
Siège social : 130 route de Nevers -
58180 Marzy
R.C.S.Nevers 531 010 569

Décision du 30 juin 2016.

Objet : Augmentation du capital

Ancienne mention : Capital de 6 631 300 euros

Nouvelle mention : Capital de 6 763 300 euros

Pour avis.

AL582817253

➜ MODIFICATION DE STATUTS

JOREST

S.A.R.L. à associé unique
au capital de 8.000 euros
Angle de la rue du Ravelin
et de la rue du Champ de Foire
58500 Nevers
430 086 165 RCS Nevers

Suivant décisions en date du 1/7/2016, l'associé unique a décidé : - de nommer en qualité de nouveau gérant, en remplacement de M. Didier JUDET démissionnaire, M. Christophe JUSTIN, domicilié 67, Route de Coulangis 18000 Bourges,

- de modifier l'objet social qui devient : «la gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, de commerce de restauration rapide à enseigne McDonald's...».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL582817243

DU TEMPLE

Société Civile Immobilière
au capital de 134 231.36 €
Siège social : 2 rue du Wetz
62123 Wanquetin.
394 850 515 RCS Arras

D'un PV d'AGE du 01/06/2016, il résulte que le siège social a été transféré, à compter de ce jour, du 2 rue du Wetz, 62123 Wanquetin, au 3 l'Huy au Fiot, 58140 Gacogne. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. RCS Nevers.

Pour avis, la Gérante.

AL582817244

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

FRANCE EQUIPEMENT

SA à Conseil d'Administration
au capital de 260.000 €
Siège social : Zone Industrielle Paysagée
58640 Varennes Vauzelles
337 688 212 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2016, les mentions ci-après à publier concernant les commissaires aux comptes de la société :

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

Anciennes mentions :
Titulaire : SA GRANT THORNTON, 100 rue de Courcelles – 75017 Paris 17
Suppléant : M. Philippe CHAUSSAT, 39 avenue du Général de Gaulle – 58000 Nevers
Nouvelles mentions :
Titulaire : M. William RAPAUD, Le Petit Porteau – 37300 Joue Les Tours
Suppléant : CECOTTI Thierry et Associés, 22 route d'Espagne – 31100 Toulouse
Pour avis, le Président, F. LARTIGOT
AL582817008

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne «McDonald's» situé Angle de la rue du Ravelin et de la rue du Champ de Foire à Nevers (58000), signé le 10 juin 2000, entre la société McDonald's France, ayant son siège social est sis 1 rue Gustave Eiffel à Guyancourt (78280), immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 722 003 936, et Monsieur Didier JUDET, lequel a été transféré le même jour, par avenant à la société JOREST, ayant son siège social sis Angle de la rue du Ravelin et de la rue du Champ de Foire à Nevers (58000), immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 430 086 165, ayant pris fin le 30 juin 2016 au soir, celui-ci a été renouvelé par acte sous seing privé en date du 1er juillet 2016, entre la société Mc Donald's France, et Monsieur Christophe JUSTIN, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JOREST, pour une durée courant du 01/07/2016 au 09/06/2020.
Pour avis.
AL582817249

ARTEMIS

Hôtel de Diane
SARL au capital de 49 600 €
38, Rue du Midi
58000 Nevers
RCS Nevers 388 723 330

Le 29 juin 2016 les associés ont pris acte de la démission de M Philippe Taminau de son mandat de cogérant à compter du même jour, et ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à le remplacer. M Jacques Taminau reste gérant unique.
AL582817254

SCP MARTIN - MARIE, Notaires associés à Nevers 1 Rue Saint Martin.

SCI LES RHUES

Suivant délibération de l'AGO de la SCI LES RHUES à Saint Éloi «Le Cholet» RCS Nevers n° 324 716 240, du 28 Mai 2016 déposée au rang des minutes de Me MARTIN, Notaire Associé de la SCP MARTIN et MARIE, à Nevers 1 Rue Saint Martin, le 29 Juin 2016, Il a été constaté que le gérant de la SCI LES RHUES serait désormais :
Mme Eliane MORIN à Saint-Éloi (58000) Le Cholet Vve de Mr Jean François BOYER.
Pour avis.
Le notaire.
AL582817256

SCP MARTIN - MARIE, Notaires associés à Nevers, 1 Rue St Martin

SCI D'ALLIER

Suivant délibération de AGO de la SCI D'ALLIER à Saint Éloi «Le Cholet», immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 412 389 207, du 28 Mai 2016 déposée au rang des minutes de Me MARTIN, Notaire Associé de la SCP MARTIN et MARIE à Nevers, 1 Rue St Martin, le 29 juin 2016,
Il a été constaté que le gérant de la SCI d'ALLIER serait désormais :
Mme Eliane MORIN, à Sait Éloi Le Cholet. Vve de Mr Jean François BOYER.
Pour avis.
Le notaire.
AL582817257

POURSUITE D'ACTIVITÉ

ECO-BATIR SARL

Le Chailloux - 58270 Fertrève
au capital social de 10 000 Euros
R.C.S. Nevers 794 219 196

Suivant décision en date du 25 juin 2016, les associés, conformément à l'article 223-42 du code de commerce, ont décidé la poursuite l'exploitation de la société.
Pour avis.
AL582817239

NON DISSOLUTION

SOCIÉTÉ BOUVARA

Perte de la moitié du capital.
Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2015 de la société BOUVARA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros, siège social : 5 rue des Eglantines, 58000 Saint Eloi, RCS Nevers n°791 168 917. Conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce. Il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du tribunal de commerce de Nevers.
AL582817242

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DES TILLEULS

Vésigneux - 58140 Saint Martin du Puy
Société civile en liquidation
Au capital de 158 882,36 euros
R.C.S. Nevers - N° 399 981 695

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, les associés ont décidé la dissolution du GAEC des TILLEULS au 16 juin 2016.
M. Michel Ferrey et M. Dominique Ferrey sont nommés liquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Vésigneux -58140 Saint Martin du Puy.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Vésigneux - 58140 Saint Martin du Puy.
L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Les liquidateurs
AL582817252

TESSIORE

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social : 102 Rue des Bruyères
58660 Coulanges les Nevers
Siège de liquidation : 102 rue des Bruyères
58660 Coulanges les Nevers
RCS Nevers 524 776 002

L'AGE du 23.06.2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Joelle TESSIORE, demeurant 102 rue des Bruyères 58660 Coulanges les Nevers, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus
étendus.
Le siège de la liquidation est fixé 102 rue des Bruyères 58660 Coulanges les Nevers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.
AL582817258

TESSIORE

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social : 102 Rue des Bruyères
58660 Coulanges Les Nevers
Siège de liquidation : 102 rue des Bruyères
58660 Coulanges Les Nevers
RCS Nevers 524 776 002

L'Assemblée Générale réunie le 23.06.2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Joelle TESSIORE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL582817259

VEIGA SARL

SARL au capital de 31000 €
Siège social : 32 bis route de Lyon,
58000 Sermoise-sur-Loire
339 977 621 RCS de Nevers

L'AGO du 27/06/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2016.
Radiation au RCS de Nevers.
AL582817260

AVIS DE CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à Nevers du 04/07/2016, il a été constitué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SYLVA
Siège social : 2 Bis Place Chaméane, 58000 Nevers
Objet social: Bar, café, sandwicherie, confiserie, bimbeloterie, papèterie, librairie, dépôt de presse, jeux de grattage, jeux électroniques, jeux en temps réel, loto, cocktailerie, organisation de soirée à thèmes, de concours, karaoké, vente de produits de fumeurs, de produits artisanaux, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs, un point de validation de la Française des Jeux et un point de vente de PMU.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 euros
Associés en nom : M. Yannick AGUERO, dt 22 Rue de la Vigne Sacrée 58180 Marzy; Mme Sylvie GOUIN, dt 18 Rue des Charrets - 58600 Garchizy
Gérance : Mme Sylvie GOUIN
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
AL582817240

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée VR 46 au capital de 11.600 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé Domaine de la Grâce – 58470 Gimouille Les gérants sont Mme Maryse PIOT dt 37 rue de Nièvre - 58000 Nevers et M. Steve COMPAIN dt Le Chagnat – 58270 Saint Sulpice. Les cessionnaires ou attributaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.
Pour avis, M. Steve COMPAIN.
AL582817241

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FORMTEXT Sophie KOWAL, notaire associé à Corbigny (Nièvre), le 5 juillet 2016 a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : SCI APLI
Forme : société civile immobilière
Capital social : 1.200,00 euros par apport en numéraire
Siège social : Les heurtas-La Fontaine-58110 Alluy
Objet social : gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Sophie BENOIT les Heurtas-La Fontaine-58110 Alluy
Cession de parts sociales – agrément : libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58000).
Pour Avis,
Maître Sophie KOWAL.
AL582817246

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: AUTO FEELING DISCOUNT
Capital: 500 euros
Siège: 515 Route du Greux 58130 Urzy
Objet: Achat, vente, import-export de véhicule à moteur, automobiles, motocycles et autres. Location courte, moyenne et longue durée avec ou sans chauffeur de véhicules automobiles, motocycles et autres. Transport de véhicules, financement tout type.
Durée:99 ans
Président: M. SIMEON Pierre 515 Route du Greux 58130 Urzy.
La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.
RCS: Nevers..
AL582817247

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
Notaires associés
8, rue Carnot - 58300 Decize

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Me JOURDIER Notaire à Decize en date du 29 juin 2016 a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques suivent :
Dénomination sociale : SARL AVICOLE DES VIGNES
Objet social : Élevage et commercialisation de volailles et gibiers et toutes activités s'y rapportant.
Siège social : Tintury (58110) Domaine de Fleury
Capital : 7 500,00 euros
Co-gérance : Mr Didier Jean CHAMPIONNAT, agriculteur et Mme Céline VALENTIN, son épouse, agricultrice, à Tintury (58110) Domaine de Fleury
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis.
AL582817248

SCP « Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY »
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE COSNTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie PLANCON, Notaire, le 02/07/2016, enregistré à Nevers.
Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: SCI VEGAS
Forme : CIVILE
Siège Social : Cosne Cours sur Loire, 58200, 14-16 rue du Commerce.
Durée : 99 ans
Objet Social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Apport en numéraire : 1.000 Euros.
Capital: 1.000€, divisé en 1000 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 1000 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérant: Mme Béatrice De Martelaere, dt à Cosne Cours sur Loire (58200)14-16, rue du Commerce . Et Mlle Géraldine De Martelaere, dt à Cosne Cours sur Loire (58200) 14-16, rue du Commerce.
Pour avis
Maître Julie PLANCON
AL582817250

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 juillet 2016 à Cosne-Cours-sur-Loire, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI CIMENDAG
Forme sociale : Société civile immobilière.
Siège social : 38 Rue Honoré de Balzac, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Objet social : Acquisition, location et ventes d'immeubles.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Yusuf CIMENDAG, demeurant 38 Rue Honoré de Balzac 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à l'agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.
Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés de Nevers (Nièvre).
Pour avis, la Gérance.
AL582817255

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me KOWAL, notaire associé à Corbigny, le 11 juillet 2016, la société ci-après a été constituée :
Dénomination : «SCI TURQUOISE»
Siège : 3 rue de Dangers – 58800 Sardy les Epiry
Durée : 99 ans
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles, vente des immeubles devenus inutiles à la société.
Capital social : 1200 euros, entièrement constitué par des apports en numéraire et entièrement libérés.
Gérant : Madame Nicole DELABYE veuve GEHIN, demeurant à Sardy les Epiry (58800), 3 rue de Dangers
Clause d'agrément : Parts librement cessibles ou transmissibles entre associés : toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
Immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis et mention
Me KOWAL, Notaire
AL582817262

YONNE

DÉSIGNATION

WILLIAM FEVRE

Société par actions simplifiée
au capital de 870 000 euros
Siège social : 21 Avenue d'Oberwesel
89800 Chablis
379 093 016 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale du 21 juin 2016 a désigné :
- la société KPMG S.A (775 726 417 RCS Nanterre) dont le siège social est situé 2 Avenue Gambetta - Tour Eqho - 92066 Paris La Defense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la SA KPMG AUDIT EST, dont le mandat a pris fin,
- la S.A. SALUSTRO REYDEL (652 044 371 RCS Nanterre), dont le siège social est 2 Avenue Gambetta - Tour Eqho - 92066 Paris La Defense Cedex, en remplacement de la SAS KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, dont le mandat a pris fin.
Pour Avis
Le Président
AL892817336

DIVERS

GAEC CARRON FRERES

Groupement Agricole d'Exploitation en
Commun agréé le 5 juillet 1981
Société civile
au capital de 42 960 euros
Siège social : les Légerons
89110 la Ferté Loupière
322 434 572 Rcs Sens

L'assemblée générale du 22 juin 2016 a décidé de proroger la durée du groupement de 50 ans, reportant ainsi son terme au 16 août 2066.
Pour avis, la gérance.
AL892817220

DÉMISSION

DISMI

SAS au capital de 40.000 €
«Les Latteux» – 89400 Migennes
RCS Sens 451 096 101

Aux termes du procès-verbal du 23/06/2016, les membres du Conseil de parrainage de la Société :
-ont constaté la démission de Madame Sarah NOIREAU demeurant à Tanlay (89) 16 Rue du Pont à Saint Vinnemer de ses fonctions de Directeur général,
-et l'ont nommé pour une durée illimitée en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Marc NOIREAU, démissionnaire,
AL892817277

LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS – L.M.I.

SAS au capital de 120.000 €
«Les Latteux» – 89400 Migennes
RCS Sens 950 497 248

Aux termes du procès-verbal du 23/06/2016, les membres du Conseil de parrainage de la Société :
-ont constaté la démission de Madame Sarah NOIREAU demeurant à Tanlay (89) 16 Rue du Pont à Saint Vinnemer de ses fonctions de Directeur général,
-et l'ont nommé pour une durée illimitée en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Marc NOIREAU, démissionnaire,
AL892817278

SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale – France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon :
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Sens, curateur des successions de :
.en date du 06/06/2016, M. Daniel DEVILAINE divorcé, décédé le 21/11/2015 à Migennes, réf 0218006127
.en date du 16/06/2016, M. Daniel GAVROY, décédé le 19/08/2015 à Migennes, réf 0218006279
- a été nommée par décision du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 24/06/2016, curateur de la succession de M. Guy MOURIER, décédé le 07/04/2015 à Saint Sauveur en Puisaye, réf 0218006506
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
-curateur des successions de :
M. Léon MOREL Célibataire, décédé le 11/03/2014 à Avallon, réf 0212007507
Mme Simone BERTHELON divorcée GIGOU, décédée le 03/09/2013 à Ancy Le Franc , réf 0212006994
Mme Irène CARMONA Veuve MARSAL, décédée le 12/04/2013 à Auxerre, réf 0212006339
Mme Christiane QUENU divorcée GASSET, décédée le 30/10/2013 à Auxerre, réf 0212006664
déposera les comptes rendus des successions au tribunal de grande instance d'Auxerre le 16/08/2016
AL892817285

NOMINATION

AUDIOPRO

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €
Les Halles du Canal Place du 19 Mars 1962
89400 Migennes - 444773964 RCS Sens

Modifications
Le 4 Juillet 2016, l'Associée unique a :- pris acte de la démission de Madame Florence Tilleaude ses fonctions de Président, à compter du ditjour ;- décidé de nommer en remplacement en qualité de Président, à compter dudit jour, pour une durée illimitée Monsieur Richard Darmondemeurant 22 Avenue Aristide Briand –Le Visium – 94 110 Arcueil.
AL892817288

SARL RENALINE

L'AGE du 31.7.2016 des associés de la SARL RENALINE, capital 5.000 €, siège social CHAMVRES (Yonne) 6, route de Paroy, 820 469 062 RCS Sens, a nommé à compter du 1.7.2016 un co-gérant.
Ancienne mention publiée : gérant : Mme Caroline DESMUR épouse DIOT, rue André Courtois 89710 Champvallon -
Nouvelle mention : gérants : Mme Caroline DESMUR épouse DIOT et M. Renaud DIOT demeurant tous deux rue André Courtois 89710 Champvallon.
AL892817289

REV'HABITAT

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 27 route Nationale 6
89290 Champs sur Yonne
798 720 280 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 1er juillet 2016, Monsieur Hervé FAVIER, demeurant 17 Avenue de la Gare, 89240 Egleny a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Morgan MICHON, démissionnaire. Il a également été décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Jillali ARRAR et Monsieur Aurélien OYARZABAL, Directeurs Généraux démissionnaires.
Pour avis, le Président.
AL892817317

TRANSFERT DE SIÈGE

ERIC LONGEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Route de Bussy le Repos
89500 Villeneuve Sur Yonne
508696994 RCS Sens

Transfert de siège social
Par décision extraordinaire du 28/06/2016, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social à compter du 1er juin 2016 du 7 Route de Bussy à Villeneuve-Sur-Yonne (89500) au 21 Grande Rue à Gron (89100).
Pour avis et mention au RCS de Sens.
La gérance.
AL892817241

ARUAL FITNESS

SASU au capital de 15.000€
Siège social : 8 rue de Londres ZA des
Macherins, 89470 Moneteau
820 714 541 RCS d'Auxerre

Le 05/07/2016, le Président a décidé de transférer le siège social au : 13 rue de Londres ZA des Macherins, 89470 Monéteau.
Modification au RCS d'Auxerre
AL892817274

SCI ROLLAND

SCI de 304.00 euro
75 rue de Paris
94220 Charenton le Pont
439 849 670 RCS Créteil

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2016, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 20/06/2016, de 75 rue de Paris, Charenton le Pont (Val de Marne), à Roffey (89700) Le champ du Moulin.
Le gérant : M Gérard ROLLAND Le champ du Moulin – 89700 Roffey
Immatriculation RCS d'Auxerre
AL892817301

M2J SERVICES

SASU au capital de 1.000 €
14 place des Terrasses de l'Agora,
91000 Évry
803109008 RCS Évry

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 9 route de Courroy, 89260 Postolle, à compter du 01/07/2016.
Président : M. Jean-Jacques MOUSSEL, 9 route de Courroy, 89260 Postolle
Radiation du RCS de Évry et immatriculation au RCS de Sens.
AL892817316

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2016, à Saint Clément, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI EBC - 26 Rue de la Ballastière 89100 Saint-Clément - RC Sens 794 618 991 - à l'adresse suivante : 32 Rue Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne.
Pour avis, le représentant légal.
AL892817327

LA TRATTORIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 96 Rue Thénard
89100 Sens
440 677 136 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 96 Rue Thénard, 89100 Sens au 14 Place de la République 89100 Sens à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis.
La Gérance
AL892817328

MIGENNES AUTO

SARL Unipersonnelle
au capital de 1000,00 Euros
4 Rue Georges Clémenceau,
89400 Migennes
813866746 R.C.S. Sens

Par décision en date du 15/04/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 148 Avenue Jean Jaurès, 89400 Migennes à compter du 15/04/2016.
Gérance : Monsieur Hakan Aydogdu, demeurant 62 Rue de La Liberté, 89400 Migennes
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens
AL892817329

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE CAPITAL

PRIMEDGE EUROPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 539 200 euros
Siège Social : Zone d'Activités
Les Pelletiers 89100 Soucy
781 617 642 RCS Sens

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 juin 2016, le capital social a été augmenté de 240 000 euros, pour être porté à 779 200 euros par voie d'apport en nature et émission de 12 000 parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros chacune.

L'article 6 -Apports - et l'article 7 - Capital social- des statuts ont été modifiés en conséquence.

• Ancienne mention Capital : 539 200 euros

• Nouvelle mention Capital : 779 200 euros

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL892817263

ADDITIF

SASU IND.COM

En complément à l'annonce du 17/06/2016

Conditions d'admission aux A.G. : Rien de spécifique.

Clauses d'agréments : Néant

Dépôt légal RCS Sens

Le Président.

AL892817296

SASU EMS PERFORMANCES

En complément à l'annonce du 08/07/2016

Conditions d'admission aux A.G. : Rien de spécifique.

Clauses d'agréments : Néant.

Dépôt légal RCS Sens

Le Président.

AL892817297

SAS GEAE BATIMENT

En complément à l'annonce du 01/07/2016

Conditions d'admission aux A.G. : Rien de spécifique.

Clauses d'agréments : Cessions d'actions soumises à l'agrément de la majorité.

Dépôt légal RCS Sens.

La Présidente

AL892817298

RECTIFICATIF

SARL ABS

Rectificatif à l'annonce N°70218827 parue le 1.07.16 relative à l'avis de constitution de la SARL ABS, capital 30.000 euros - siège social 69, bd du Mail à Sens (89100). il y a lieu de lire : Immatriculation au RCS de Sens et non au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL892817318

SAS IMMOBILIERE DE LA PYRAMIDE

ERRATUM à l'insertion parue le 19 février 2016 dans «Terres de Bourgogne» n° 1361 sous le numéro AL890716406 concernant la SAS IMMOBILIERE DE LA PYRAMIDE : Il convient de lire : transférer le siège social à Charny Orée de Puisaye (89120) – Malicorne – 1, Route de Champignelles .

AL892817321

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DE LA CHENEVIÈRE

Société Civile Immobilière
au capital de 2 286,74 euros
Siège social : les Bergeries
89160 Jully
418 446 845 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2016 :

A décidé de réduire le capital social de 762,24 euros, ce qui ramène celui-ci à 1 524,50 euros.

A pris acte des démissions de M. Daniel DEWAELE et de M. Serge CAILLAT de leurs fonctions de gérants.

A nommé M. Cédric DEWAELE, demeurant à Jully (Yonne), la Bergerie, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL892817260

SARL LYDÉ

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 17, Rue Jean Hemery
89300 Joigny
R.C.S : Sens 452 306 848

Changement gérance, SARL devenue unipersonnelle et transfert siège social

Le 11/04/2016, l'AGE du 11/04/2016 a décidé :

· de nommer M André Maréchal en qualité de gérant à compter du 9/04/2016 en remplacement de Mme Lydia Colin,

· de maintenir l'existence de la SARL sous forme d'entreprise unipersonnelle, suite au constat de la réunion de toutes les parts sociales en une seule main,

· de transférer à compter du 11/04/2016, le siège social de la société :

du 17 Rue Jean Hemery 89300 Joigny

au 70 Allée du bourdon 89100 Sens

Formalités au RCS de Sens.

Pour avis, la gérance.

AL892817264

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon du 28/06/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession au profit de **la Sàrl RELATION CLIENT** 89 Les Hates du Vernoy 89130 Toucy (services aux entreprises) RCS Auxerre 397.847.385. Liquidateur, SELARL MP ASSOCIES en la personne de Me Philippe MAITRE 19 Avenue Albert Camus 21000 Dijon.

AL892817305

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl à associé unique DIYAR** 7 Grande Rue 89600 Saint Florentin (Restauration rapide). RCS Auxerre 799372578. CIP 3852. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 Rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny ou sur le portail électronique www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817306

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl ALBERTINI PRESTATION** 26 rue Gaspard de Coligny 89220 Rogny les Sept Ecluses (prestation de service en vigne). RCS Auxerre 789960036. CIP 3854. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817307

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl HBSAT** 1 allée des Clématites 89240 Villefargeau (commerce de gros d'équipements électroniques et de plein air pour tous types de véhicules). RCS Auxerre 750049249. CIP 3853. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817308

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Grégory VILLERS 4 route d'Arquian 89170 Lavau (café, restauration). RCS Auxerre 524399565. CIP 3855. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817309

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Mathieu BALLIER** 24 Rue du 14 Juillet 89000 Auxerre (fabrication de pizzas en véhicule). Répertoire des Métiers 794422030. CIP 3856. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817310

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL LEGUMIERE LA VOIE DES LYS** 12 rue des Cognots 89400 Ormoy (commerce de fruits et légumes). RCS Auxerre 482781259. CIP 3857. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL892817311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Philippe HERBLOT Beauregard 89350 Tannerre en Puisaye (couverture, zinguerie,). Répertoire des Métiers 333389948. CIP 3859. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire de **la Sàrl AUXERRE RESTAURATION & TOURISME** 84 rue de Paris 89000 Auxerre (restauration). RCS Auxerre 332077809. CIP 3858. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892817313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl KENZA TONNERRE** 55, Rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre (Restauration rapide). RCS Auxerre 791676760. CIP 3830. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL892817314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/07/2016 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **la Sàrl MENUISERIE FLUCKIGER FAURE** route d'Avallon Zone Industrielle 89130 Toucy. RCS Auxerre 391845492. CIP 2435

AL892817315

MC CONSEILS ET FINANCEMENTS

SAS au capital de 1000€,
9, Place du Maréchal Leclerc,
89000 Auxerre,
820 557 999 RCS Auxerre

L'AGE du 4.7.2016, a décidé d'élargir l'objet social de la société, le 5.7.2016, à : courtage en opérations de banque et services de paiement, intermédiaire dans tous domaines, en ce compris les domaines artistiques et sportifs, conciergerie.

Mention au RCS de Auxerre

AL892817273

SOCIÉTÉ GÉRARD TREMBLAY

Société par actions simplifiée
au capital de 163 500 euros
Siège social : 12 rue de Poinchy,
Poinchy, 89800 Chablis
RCS Auxerre B 338 646 748

Aux termes d'une délibération en date du 8 juin 2016, l'assemblée générale extraordinaire :

- A constaté la démission de Madame Hélène TREMBLAY de ses fonctions de directeur général à compter du 1er janvier 2016.

- A nommé Madame Eléonore TREMBLAY aux fonctions de directeur général à compter du 1er janvier 2016.

- A décidé de réduire le capital social d'une somme de 34 530 € pour le porter à

128 970 €, par voie de d'annulation de 2 302 parts sociales.

Elle a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires.

Pour avis, la présidence.

AL892817280

SARL GALLOT ENTREPRISE DE MACONNERIE – RENOVATION

L'associé unique de la SARL GALLOT ENTREPRISE DE MACONNERIE – RENOVATION, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à Champigny S/Yonne (89340), 16, rue du Vau, 388 912 503 RCS Sens a, par décision du 30/06/16, décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 01/07/16, ainsi que la nomination d'un Directeur Général, l'augmentation du capital social par incorporation de réserves et le transfert du siège social. Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes :

Forme

• Ancienne mention : SARL

• Nouvelle mention : SAS

Administration

• Ancienne mention

Gérant : M. Guillaume Gallot, 16, rue du Vau, 89340 Champigny S/Marne

• Nouvelles mentions

Président : M. Guillaume Gallot

Directeur Général, Mme Isabelle Gallot, 16, rue du Vau, 89340 Champigny S/Marne

Capital social :

• Ancienne mention : 7 622,45 €

• Nouvelle mention : 15 000 €

Siège social :

• Ancienne mention : 16, rue du Vau 89340 Champigny S/Yonne

• Nouvelle mention : 15, rue du Pressoir, La Chapelle, 89340 Champigny S/Yonne

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession entre associés, entre conjoints, et entre ascendants et descendants, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers voix des associés présents ou représentés.

RCS : Sens

AL892817282

AGV

SARL transformée en SAS
Au capital de 1 000 euros
5 Petit Sentier des Grands Courtils
89100 Sens
799 690 367 RCS Sens

Par décision du 01/07/2016, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmissions des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Mr Gheorghe ANDRONIC, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par son Président :

Mr Gheorghe ANDRONIC domicilié 5 Petit sentier des Grands Courtils, 89100 Sens.

AL892817300

SHAMROCK ENVIRONNEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 103 750 €
Siège social : 22 avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
425 520 194 – RCS Auxerre

Le 30/06/2016, l'Associé Unique a décidé d'adopter, à effet du 1er juillet 2016, la dénomination sociale suivante : SUEZ RV Yonne Métaux. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL892817302

SAS DOMAINE D'HENRI

L'AG du 7.7.2016 des associés de la SAS DOMAINE D'HENRI, au capital de 7.000.000 €, siège social à Chablis (89) Château de Poinchy, 422 020 966 RCS Auxerre a étendu son objet social aux activités de négoce de vins. A l'issue de cette AG, le Président a décidé conformément à l'article 4 des statuts de transférer avec effet au 7.7.2016 le siège social

Ancienne Mention Publiée : Objet social : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, pour son propre compte, de tous titres de participations dans toutes formes d'entreprises, sociétés, groupements et l'animation des filiales et participations ; l'exploitation de tous immeubles et de tous biens agricoles pouvant être acquis ou aliénés ou pris à bail à ferme ou mis à sa disposition ; l'achat, l'aménagement, la prise à bail de tous terrains et fonds utiles à une activité agricole et viticole ; la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation : Siège social : Chablis (89) Château de Poinchy.

Nouvelle Mention : Objet social : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, pour son propre compte, de tous titres de participations dans toutes formes d'entreprises, sociétés, groupements et l'animation des filiales et participations ; l'exploitation de tous immeubles et de tous biens agricoles pouvant être acquis ou aliénés ou pris à bail à ferme ou mis à sa disposition ; l'achat, l'aménagement, la prise à bail de tous terrains et fonds utiles à une activité agricole et viticole ; la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ; l'achat et la revente de vins en gros et/ou en détail : Siège social : Chablis (89) Route d'Auxerre.. La société reste immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL892817304

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

EUROHABITAT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 179 avenue de Sénigal lia
89100 Sens
348 961 830 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmissions des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Joël BERNARD, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la trans formation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Monsieur Joël BERNARD demeurant Chemin des Vaugnants 89100 Rosoy;

Pour avis, Le Président.

AL892817323

UN LOGIS POUR TOUS

Société Coopérative de Production
d'Habitations à Loyer Modéré
à capital variable.
Siège social : Mairie de Migennes (89400)
RCS Sens B 304 557 440 – APE 4110 A

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2016 nomme la SCIC Bourgogne Habitat, représentée par Monsieur Jean-Pierre SAUGEOT, administrateur, pour une durée de 3 ans et nomme Monsieur Marcel ELIAS, administrateur, pour une durée de 3 ans.

Le conseil d'administration du 28 juin 2016 nomme Monsieur Marcel ELIAS Président et Monsieur Bernard SIMON Directeur Général, en remplacement de Monsieur Philippe AUBINEAU, démissionnaire au poste de Président Directeur Général et nommé Vice-Président.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016 valide le transfert du siège social à l'adresse suivante : Un Logis Pour Tous – 45, avenue du Drapeau – 21000 Dijon

Pour avis,

Le Conseil d'Administration

AL892817003

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice –
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc –
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

MANDRAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 135 200 euros
Siège social : Avenue de la Gare
89190 Villeneuve L'archevêque
410 093 306 RCS Sens

Avis.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 mai 2016, il résulte que les mandats de Monsieur François HEGNER, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société A.C.C., Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes en remplacement.

Pour avis, le Gérant.

AL892817335

SCI IN THE ACACIA

Société civile immobilière
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 12 rue d'Enfer,
89310 Grimault
SIREN n° 482 790 565 RCS d'Auxerre

Par décision en assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2016, il a été décidé :

- de nommer gérant Madame Alice THIBEAU, née ZINK, demeurant à Noyers/Serein (89310), 4 rue Guérard, en remplacement de Monsieur David THORUP, décédé,

- de transférer le siège social à Noyers/Serein (89310), 4 rue Guérard,

Le tout à compter du 8 juillet 2016.

Les articles 4 et 14 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Pour avis, le gérant.

AL892817337

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats
inter-Barreaux
Auxerre & Sens
1 Place du Palais de Justice –
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc –
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

SCAN 89

Société Anonyme
au capital de 60 979,60 euros
Siège social : 14 Place de l'Europe
89100 St Clement
382 818 227 RCS Sens

Objet social.

Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2016, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social aux activités de restauration sur place ou à emporter et traiteur, et de modifier en conséquence l'article 2des statuts.

Pour avis, le Conseil d'Administration

AL892817338

FUSION

AVIS

Par décisions en date du 30 juin 2016,l'associé unique de la société BRICODEPOT, société par actions simplifiée au capital de 240.000.000 € sise 30 et32, rue de la Tourelle – 91310 Longpont-sur-Orge (451 647 903 RCS Evry), société absorbante, a approuvé le projet de fusion par absorption de la société LES SERRES DU CHATEAU, Société à responsabilité limitée au capital de 500 €, sise 21, rue de l'Europe – 89100 Maillot (499 585 438 RCS Sens), société absorbée par la société BRICO DEPOT.Le patrimoine de la société LESSERRES DU CHATEAU a été entièrement transmis à la société BRICO DEPOT. En conséquence des décisions susvisées, la fusion et la dissolution de la société LES SERRES DU CHATEAU sont devenues définitives à compter du 30 juin 2016 à minuit.

Pour avis..

AL892817287

FSCF

Les ligues régionales de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) qui ont pour objet de mettre en oeuvre auprès des associations affiliées et des licenciés la politique fédérale sur leur territoire et dont les caractéristiques sont les suivantes :

-Ligue régionale FSCF de Bourgogne;siège social:16 boulevard de la Marne, Auxerre(89); déclarée le 26 février 1992 dans le département de l'Yonne avec modification le 9 décembre 2013; n° siret 42893684300021 -Ligue régionale FSCF de Franche-Comté; siège social: 20 rue Mégevand, Besançon(25); déclarée le 28 octobre 1987 dans le département du Doubs; n° siret 30902373700039 ont décidé de fusionner dans le Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté qui reprendra le même objet et dont le siège social est fixé 20 rue Mégevand, Besançon(25041).

Le présent projet de fusion arrêté le 30 juin 2016, sera soumis aux organes délibérants de chaque ligue : Bourgogne le 17 septembre 2016; Franche-Comté le 25 août 2016.

L'ensemble des actifs et engagements souscrits par les ligues seront repris par le comité régional de Bourgogne Franche-Comté. Le montant global des actifs financiers est estimé à : pour la ligue de Bourgogne 33895€; pour la ligue de Franche-Comté 12888€

AL892817334

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DU MONTOIR

SCI au capital de 1524 euros
Siège social : Place du Montoir
89630 Saint Léger Vauban
RCS Auxerre D 331 844 217

Aux termes de l'AGO/AGE du 26/06/2016, il a été décidé de nommer M Genet Etienne, 4 rue d'Alise , 21000 Dijon gérant en remplacement de Mme Genet-Perrin Michelle à compter du 26/06/2016.

Les modifications seront effectuées au RCS de Auxerre.

AL892817286

EARL DE TRASCON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 172 000 euros
Siège social : Ferme de Trascon
89560 Ouanne
433 884 400 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Charles-Henry RABOURDIN, demeurant 13 Rue de l'Eglise 89130 Leugny, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Monsieur Henry RABOURDIN est maintenu dans ses fonctions de co-gérant.

La Gérance.

AL892817292

RD

EURL au capital de 19000 €
Siège social :
6 impasse des martineaux,
89600 Saint-Florentin
538 915 117 RCS d' Auxerre

L'AGE du 13/06/2016 a nommé en qualité de gérant M. CEJAUSKAS Paulius, demeurant Mironaités g. 14-13, LT-04229 Vilnius, en remplacement de Mme ROY Christine, à compter du 11/07/2016.

Modification au RCS d' Auxerre

AL892817344

POURSUITE D'ACTIVITÉ

S.N. SMOKE TONNERRE

Société à Responsabilité à Associé
Unique au capital de 1 000,00 euros
Siège social :
Centre Leclerc -
Route de Paris à Tonnerre (89700)
R.C.S. Auxerre 810 490 029

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016, les associés de la SARL S.N. SMOKE TONNERRE, acceptent le projet de poursuite de l'activité de la société malgré la perte de 50% du capital social.

Enregistrement : RCS d'Auxerre

Pour avis, le représentant légal.

AL892817326

NON DISSOLUTION

BE CHIK

SARL au capital de 7.500 €
Siège : 6 Bis Rue de l'Eglise
89550 Héry
540036795 RCS de Auxerre

Suivant décisions de l'associée unique du 28/03/2014 :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'articleL.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL892817283

SENS HOLDING 2000

Société par actions simplifiée
au capital de 16.000 €
Siège social :
5 bis, Quai de la République
89000 Auxerre
401 810 957 RCS Auxerre

Par décision de l'Assemblée Générale du 08 juin 2016, les associés, statuant en application de l'article L 255-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL892817325

DISSOLUTION LIQUIDATION

COHEN-SCP DE CHIRURGIENS DENTISTES

Société civile professionnelle
Au capital de 112 964 euros
Siège social : 36 rue Camille Rizier
89390 Ravières
N° Rcs Auxerre : 327 852 141

Avis de dissolution et de nomination des liquidateurs

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2016.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

Monsieur Joël Cohen, demeurant 4 rue de la Mission, 89390 Cry

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

36 rue Camille Rizier 89390 Ravières.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL892817141

LA CLEF DU METAL

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 3 000,00 euros
Siège social : Za route de Paris,
89700 Tonnerre
Siège de la liquidation :
6 avenue Aristide Briand, 89700 Tonnerre
Rcs Auxerre 483 917 647
Liquidateur : M. Stéphane Paris
6 avenue Aristide Briand, 89700 Tonnerre

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2016 prenant effet au 31 mai 2016, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL892817209

NG ELECTRICITE

E.U.R.L. au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 11 rue des Mignottes
Les Chaumes
89250 Chemilly sur Yonne
R.C.S : Auxerre 523 822 021

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre, en annexe au RCS.

Pour Avis, Le Liquidateur.

AL892817276

CABEX

AIDE R.H.

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7000 euros
Siège social : 6 rue des Roses
89340 Chaumont (Yonne)
489 315 325 RCS Sens

Avis

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du30 juin 2016 la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur :Monsieur Jean-Luc DUMONT, demeurant 6 rue des Roses 89340 Chaumont (Yonne) a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt au RCS de Sens.

AL892817303

JEG'OURMET

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 113 Rue de Paris
89000 Auxerre
484 020 714 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 juin 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Christian JEGOU, demeurant 1 Rue d'Eckmühl 89000 Auxerre, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue d'Eckmühl 89000 Auxerre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL892817322

AMV ETANCHEITE,

L'A.G.O. du 11/07/16 de la SARL en liquidation AMV ETANCHEITE, au capital de 10 000 €, dont le siège social et de liquidation est à Sens (89100), 9, boulevard du Pont Neuf, 493 783 997 RCS Sens, a approuvé les comptes de liquidation au 31/03/16, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/03/16.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de Sens.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL892817324

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2016, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Dehel.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 114 000 euros.

Siège social : 4 rue Saint Martin, 89800 Lignorelles

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports de parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 114 000 €.

Gérant : M. David Lavantureux, demeurant 4 avenue Charles de Gaulle, bâtiment Saint Bris, 89000 Auxerre

Cessions de parts : Libres entre associés lorsque la société a deux associés.

Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892817150

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2016, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Arhel.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 114 000 euros.

Siège social : 4 rue Saint Martin, 89800 Lignorelles

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports de parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 114 000 €.

Gérant : M. Arnaud Lavantureux, demeurant 4 rue Saint Martin, 89800 Lignorelles

Cessions de parts : Libres entre associés lorsque la société a deux associés.

Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892817151

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2016, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DU PIED D'ARGENT.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 6 le Chemin Haut - les Talvats - 89320 Cerisiers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire d'un montant de 7 500 euros.

Gérant : M. Jérôme FORGEOT demeurant à Cerisiers (Yonne), les Pillus, 1 impasse de la Mare.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892817221

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juin 2016, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : Scm Quiemme

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 3 Place Saint Germain, 89000 Auxerre.

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 €.

Gérants : Mme Vanina Quilici, demeurant 7 rue du Bas des Bréandes, 89000 Perrigny.

Mme Laura Emmerich, épouse Le dren demeurant 5 allée des Acacias, 89000 Auxerre

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément de tous les associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892817237

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/06/2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI HMRY

Siège social : 12 rue du bas, le Sablon, 89520 Levis

Capital : 200€,

Objet : Achat, vente, administration, gestion par location,

Gérance : M. Thomas Hamory, 13 av de la bourdonnais, 75007 Paris, Mme Dominique Hamory, 12 rue du bas, le Sablon, 89520 Levis,

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892817275

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à St Georges sur Baulche (Yonne) du 24 juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LABORATOIRE CHRISTOPHE LEGRAND

Siège : 1 Ter Allée de Provence, St Georges sur Baulche

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Laboratoire de prothèses dentaires

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions est soumise à l'agrément du Président.

Président : Monsieur Christophe LEGRAND, demeurant 1 Ter Allée de Provence - 89000 St Georges sur Baulche

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis. Le Président.

AL892817279

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine- 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à Avallon du 05/07/2016 :

Constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AVALLON MEDICAL PROTHESE

Sigle : AMP

Siège social : 16 Rue de Paris 89200 Avallon

Objet social: Fabrication de prothèses dentaires et de tous dispositifs médicaux à usage chirurgical et dentaire, épithèse.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 7 600 euros

Gérance : M. Jean-Marie Picard, dt 32 Rue Montgolfier 93500 Pantin

Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

AL892817291

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société «YONNE MEDICAL», SAS au capital de 5.000 €, siège social : 41 rue du 19 Mars 1962 89100 Sens.

Objet social : le commerce de produits, fournitures ou machines dédiés aux entreprises.

Agrément : les cessions sont librement cessibles entre associés. Chaque action donne droit au vote.

Président : Abderrahim KHELLOU demeurant 144 rue d'Aulnay 92290 Chatenay-Malabry. La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL892817293

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI MML

Siège social : 7 rue des Bruyères 89100 Paron

Objet :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 000 euros

Gérance :

Madame Mylène HERVIEUX, demeurant 9 La Grainerie, 89150 Les Bordes

Madame Marina MARQUES, demeurant 5 rue du Stade, 69510 Soucieu en Jarrest

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de Sens

Pour avis

AL892817295

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/07/2016, il a été constitué une EURL dénommée : ENJOY CHOCOLATS

Siège social : 9 place de la République, 89500 Villeneuve sur Yonne

Capital : 3.000€

Objet : fabrication artisanale et vente de produits de chocolat

Gérance : Mme Kathleen Gay, 2 rue de la Résistance, 89330 Saint Julien du Sault

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL892817299

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Courtois sur Yonne du 03/07/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : S.C.I. Zada

Siège social : Courtois sur Yonne (89100), 35, rue des Seigles

Objet : l'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous bien et droits immobiliers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 €

Cession de parts : les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire.

Gérant : Mme Faketa Miled, domiciliée à Courtois sur Yonne (89100), 36, rue des Seigles.

Immatriculation : au RCS de Sens.

AL892817319

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Béon en date du 7 juillet 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JC'CONFORT,

Siège social : 10 rue de la cour d'en haut, Béon (Yonne)

Objet : Activité de conducteur de voiture avec chauffeur (VTC)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 500 euros

Président : - Monsieur Jonathan CALVORA, demeurant 10 rue de la cour d'en haut, Béon (Yonne),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président.

AL892817320

Maîtres Laurent FRANCIN
et Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires
10 boulevard Davout
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE-SAUTEREL le 30 juin 2016, a été constituée la société suivante :

Dénomination : JADE. F

Nom commercial : DOROTHEE. F

Forme : société par actions simplifiée

Siège social : Sens (89100), 14 boulevard des Castors.

Capital : 4.000,00 € divisé en 400 actions de 10,00 € chacune.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet social : L'exploitation d'un ou plusieurs salons de coiffure mixte (sous enseigne franchisée ou à titre indépendant), l'achat et la vente de produits se rattachant à la coiffure et à l'entretien du cheveu ainsi que d'accessoires de coiffure, coiffure à domicile à titre accessoire et stage de formation en matière de coiffure, onglerie.

Premier président : Mme Dorothée Paule Clotilde Françoise Blouet, épouse Formosa, demeurant à Sens (89100), 10 boulevard de Verdun, ayant pouvoir d'engager la société vis-à-vis des tiers.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Cessions des actions : toutes les cessions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément du président, à l'exception de celles au profit des actionnaires fondateurs, d'un ascendant ou d'un descendant des actionnaires fondateurs, ainsi qu'entre actionnaires.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Pour insertion, le Notaire

AL892817332

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2016, il a été constitué une SCI dénommée : PEM

Siège social : 46 rue du puit d'amour, 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Capital : 150€ Objet : Acquisition et gestion de biens et droits immobiliers. Et généralement,toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Gérance : M. Pascal Planche, 8 rue Calmette Guérin, 89100 Soucy, Mme Émilie Baudoin, 4 bis rue du château Flandre, 89500 Villeneuve-sur-Yonne, Mme Marie Mussard, 10 route de Montard, 89100 Soucy

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL892817333

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Par suite de son inscription au tableau annexe de la section A de l'Ordre des Pharmaciens, avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, à compter du 31 mai 2016, d'une SELARL immatriculée 820 628 774 RCS Auxerre, dénommée PHARMACIE D'ETAIS LA SAUVIN, au capital de 80.000 €, ayant pour objet l'exercice à compter du 1er juillet 2016 de la profession de pharmacien d'officine. Le siège social est situé 22 bis, Grande Rue – 89480 ETAIS LA SAUVIN. Les cogérants sont Mme Julie LEFEBVRE, dt 105 av. du Maréchal Lyautey – 21000 Dijon et M. Jean-Pierre GUILLARD, dt 22 bis, Grande Rue – 89480 Etais La Sauvin.

AL892817341

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous
les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI
dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment fait-on les trous dans le fromage ?

Non ! Ce n'est pas encore cette satanée souris qui est passée par là... Les trous sont un phénomène naturel ; ils se forment pendant le vieillissement du fromage.



L'emmental est le plus connu des fromages à trous.
Photo V. RIBAUT / Les Studios Associés / CNIEL

Le fromage le plus célèbre pour ses trous, c'est l'Emmental.
Il faut plus de 1000 litres de lait, pour produire une meule d'emmental. Le lait cru est chauffé puis on y ajoute de la présure, pour obtenir le caillage du lait (qui se solidifie comme un flan). Le lait caillé est tranché en cube, chauffé à 55°, puis pressé dans une forme pour obtenir un fromage rond et plat. Sa fabrication est terminée.
Il est ensuite plongé dans un bain salé puis commence la période de vieillissement du fromage (l'affinage), où il est entreposé dans des caves chaudes, à 20-25 °C. Et c'est à ce moment que se produit le mystère des trous !

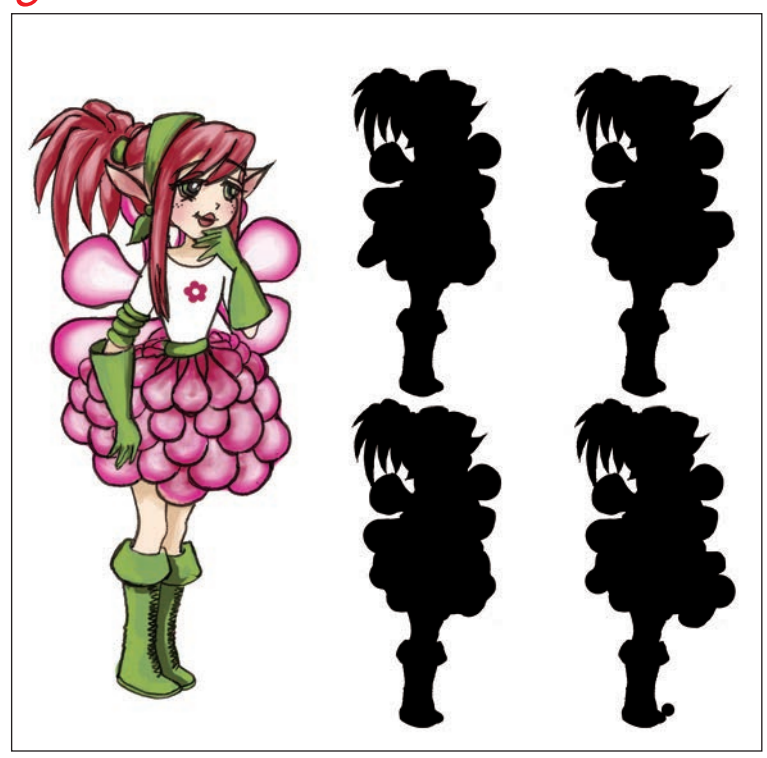
Des bulles de gaz carbonique

À cette température, les bactéries naturelles présentent dans le fromage, appelées bactéries propioniques, vont produire du gaz carbonique. Le processus ressemble à ce qui se passe pour un gâteau dans un four sous l'effet de la levure. À l'intérieur du fromage, des bulles d'air plus ou moins grosses se développent et la croûte se bombe. L'affinage de l'emmental dure 12 semaines minimum, où le fromager va alterner les périodes de caves plus ou moins chaudes, pour obtenir le goût qu'il recherche. Pour l'aider, il va faire « sonner » le fromage avec un petit marteau qui lui indiquera si le fromage a suffisamment de trous.
Si les trous sont recherchés pour développer la forme et le goût particulier de l'emmental, à l'inverse, on fait tout pour les éviter chez son cousin, le comté, qui sera vieilli dans des caves plus froides.

Les trous du fromage s'appellent « les yeux ».

Sophie Schwendenmann

Jeu d'ombre • Retrouve l'ombre associée à Flora



Le truc de la semaine

Crackers rigolos à l'emmental

Mélanger 125 g de beurre ramolli, 125 g de farine, 140 gr d'emmental râpé, une pincée de sel et un peu d'eau si besoin. Étaler la pâte. Faire des découpes avec un emporte-pièce. Ajouter un peu d'emmental râpé. Pour varier les goûts, ajouter quelques graines de carvi, du sésame... ou parfumer la pâte avec des épices, des herbes aromatiques... Cuire 10 minutes à 200 °C.



Les Campagnons ! Maïs à tout faire

Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La charolaise

La charolaise est une race bovine française originaire de la région de Charolles en Bourgogne.



À l'origine, la charolaise était utilisée comme animal de trait.

- ★ C'est une vache vouée principalement à la production de viande qui est comme reconnue comme étant peu grasse et de bonne qualité gustative.
- ★ Elle porte une robe blanche unie tirant parfois vers le crème.
- ★ Elle est réputée pour sa croissance, sa rusticité et sa docilité.
- ★ La charolaise est une race de vache plutôt grande par rapport à d'autres races.

Le p'tit quizz

A. Autrefois, la charolaise étant utilisée comme :
1. Animal de trait
2. Animal de course
3. Animal de compagnie

B. La charolaise s'appelle comme ça parce que :
1. C'était la vache préférée de l'empereur Charlemagne
2. C'est une vache charognarde
3. Elle est originaire de la région de Charolles

Réponses : A1, B3



CHARENTE (16)

Paroles de jeunes

VITICULTURE



Loïc Pelletant, 36 ans, relance à Saint-Amant-de-Nouère ses apéroconcerts au mois d'août, dans le cadre des Mardis du cognac.
En attendant un futur « wine-truck »…

Les « soirées live » chez Loïc

J'aime

- Créer des événements conviviaux
- Mettre en valeur les artistes et les maraîchers locaux

Je n'aime pas

- Faire tout le temps la même chose dans mon travail



De gauche à droite, Loïc Pelletant et François Massiat, stagiaire de l'exploitation.

L'exploitation

- Domaine de la Chevalerie situé à Saint-Amant-de-Nouèrecontrat.
- 35 hectares de vignoble
- 10000 bouteilles de pineau
- 5000 bouteilles de cognac
- Une aire de camping-cars
- SARL de traiteur

Représentant de la quatrième génération de sa famille sur le domaine, Loïc Pelletant a amené à cette exploitation familiale, un plus grâce à l'oenotourisme. Avec ses 35 hectares de vignes, le domaine produit environ 10000 bouteilles de pineau et 5000 bouteilles de cognac. L'exploitation distille tous ses vins et livre une partie de ses eaux-de-vie à de grandes maisons de négoce. Le viticulteur a un cursus scolaire qu'il qualifie lui-même de *« classique »* : un bac Viticulture-œnologie, un BTS Technico-commercial dans les vins et spiritueux puis l'Université des vins. Pour des raisons personnelles, le jeune homme, âgé de 23 ans à l'époque, décide de revenir sur l'exploitation familiale. « *Dans ma tête, je voulais plutôt partir sur la culture et je pense m'être mal réorienté après mon bac pro. Dès le lycée, j'organisais des concerts, j'ai été bénévole aux Sarabandes. La culture et la musique ont toujours été un peu en moi, j'avais besoin de ça* » confie le viticulteur.

Cap sur l'oenotourisme

En 2013, Loïc Pelletant saute le pas et se décide, pour l'association des *« Etapes du Cognac »* (lire en page 10), à organiser des apéro-concerts dans la cour du domaine de la Chevalerie.
Cette année, dans le cadre des *« Mardis du cognac »* de l'association, le viticulteur programmera de la musique de l'Est avec Zabalka (le 2 août), du jazz nomade avec Mingos (9 août), de la musique brésilienne avec Rômulo Gonçalves (le 16 août) et du jazz avec un ancien voisin du viticulteur (19 août). Ces soirées comptabilisent plusieurs dizaines d'inscriptions : « *Je ne veux pas aller au-delà de 80 personnes, je souhaite garder un cadre familial* » confie Loïc Pelletant. L'entreprise fait aussi traiteur grâce à une SARL. Avec une soirée à 20 euros pour adultes et 10 euros pour les enfants, le passionné propose des verrines, des quiches, du melon avec du jambon ou encore des gaspachos : « *Personnellement ça m'énerve un peu quand il n'y a que du fromage ou de la charcuterie dans les apéros* » ajoute-t-il.
L'organisateur privilégie les producteurs et les maraîchers locaux pour ses créations. Il réalise également des brunchs en hiver, pour 10 personnes, afin de faire connaître l'exploitation et ses spiritueux. Loïc Pelletant compte aller encore plus loin dans l'oenotourisme et envisage de former un *« wine-truck »* pour proposer des dégustations de vin et éventuellement se rendre sur des festivals. *« Nous avons d'autres projets axés sur la culture qui devraient voir le jour à plus long terme »* conclut le passionné.

Alexis Breger

> *« La culture et la musique ont toujours été un peu en moi ; j'avais besoin de ça »*



Cette année, le jeune viticulteur se limite aux apéro-concerts et abandonne le pique-nique concert.